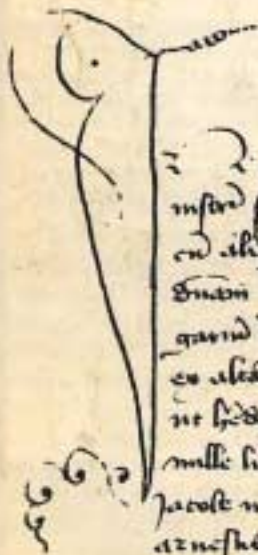


lien des

font
VIVE

CHERCHEURS CEVENOLS



In nomine domini amen. Omnia, et singula hinc hinc, et per
 infra sunt inspecta, bisque, tam se et audientis pateat evidenti, q
 cu aliq dno ho, onerosa, aut mala ipso benalata fuisse, me nobilem
 dnam Ampheliza dnam de affico armaten hoc ex bna, et nobilem (sch
 quard filia al pacam de valleindi, seu de postguerus, nemausen dno, pre
 es alid de, et sup eo videt q dca dna Ampheliza, perbat a dco, dca
 ut hede, et bonatentee nobilita, et dca dnam, filia al pacam, poto fm
 mille libo emd puora legata, et dca dnam, et dca dnam, nobili dno
 Jacole nueri, p dca dnam, et dca dnam, suo blemo testamento bna em
 aznesis mystalibi eib, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie
 et qoni hinc, quela emf, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie
 castri Ripp seu maggan, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie
 phicize, ac ne porem, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie
 filia al pacam ex alid, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie
 q oia, et singla, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie
 ipso trasfartore effe m, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie
 effe d eob, facta, et q ant, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie
 mand, salu om, et totu ill, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie
 mteq, trasfarto fieri andca, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie
 hinc, et piosuo dno, conemem, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie
 d obfnaudo, et adimplendo coneta d nstro, ptece trasfartore, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie
 p ptece cononora, et queto, me, ipm, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie
 find sup pmiss, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie
 ante annalib, in, et sup hie, seu qronofia hna, ad multos actz, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie
 m dca dnam, multo hinc, p, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie
 bno, m dca dnam, et dca dnam, et dca dnam, dca dnam, hie



20^{ème} ANNIVERSAIRE

numéro

100

Fascicule n° 2

Informations

Archives Départementales de Lozère

Avenue du Père Coudrin - 4800 MENDE (Tél : 66 65 22 88)

Dernières acquisitions :

Blanquet (Louis) :

Généalogie de la famille Barlet de Cultures - 2 vol.
1994 - 102 p. et 81 p.

Daumas (Maurice) :

L'archéologie industrielle en France - Paris éd. Robert
Laffont/Les hommes et l'histoire, 1980 - 463 p.

Direction des Archives de France :

La pratique archivistique française.

Dossat (Yves), Lemasson (Anne-Marie) et Wolff (Philippe) :

Languedoc et le Rouergue dans le trésor des chartes -
Paris, CTHS, 1983 - 67 p.

Gilzmer (Mechtild) :

*Fraueninternierungslager in Südfankreich. Rieucros
und Brens 1939-1944* - Berlin, Orlanda Frauenverlag,
1994 - 221 p.

Groupe d'histoire des forêts française :

La nature en révolution 1750-1800 - Paris,
L'Harmattan, 1993 - 232 p.

Impression de Lozère :

Causses et Vallées - Montpellier, Presses du
Languedoc, 1994 - 181 p.

Lagrave (Roger) :

L'appel des forêts - Florac, éd. Gévaudan-Cévennes -
s.d., 76 p.

Lagrave (Roger) :

Autrefois en Gévaudan, les loups - Florac, éd.
Gévaudan-Cévennes, [1994], 32 p.

Nouschi (André) :

Initiation aux sciences historiques - Paris, Nathan,
1993 - 320 p.

Pastoureau (Michel) :

Les armoiries, lecture et identification - Paris,
l'Inventaire/Documents et méthodes, 1994 - 102 p.
*Protestantisme et Révolution. Actes du VI^e colloque Jean
Boisset. Université Paul Valéry. Montpellier II -
Montpellier, éd Sauramps, 1990 - 191 p.*

Rollet-Echallier (Catherine) :

*La politique à l'égard de la petite enfance sous la III^e
République* - Paris, INED, PUF/Travaux et documents,
cahier 127, 1990 - 677 p.

Thuillier (Guy) et Tulard (Jean) :

La méthode en histoire - Paris, PUF/Que sais-je, 1993
- 126 p.

Thuillier (Guy) et Tulard (Jean) :

Le métier d'historien - Paris, PUF/Que sais-je, 1991 -
127 p.

Notaires

Un versement de l'étude Pottier/Marcy, de Florac, a eu lieu au début de l'année. Le répertoire des minutes (XIX^e siècle) est désormais disponible dans la salle de lecture.

Etat civil

Le répertoire des registres d'état civil versés par le tribunal de Grande Instance en début de l'année 1994 est achevé. L'état civil de toutes les communes pour le XIX^e siècle (jusqu'en 1892) est donc rassemblé aux Archives départementales.

Archives Départementales :

Nouvelles normes

La codification postale devra être appliquée en matière de références pour les archives départementales.

Exemples : Archives Départementales du Gard : **AD30** au lieu de ADG.

Archives Départementales de l'Hérault : **AD34** au lieu de ADH.

Archives Départementales de la Lozère : **AD48** au lieu de ADL.

Cette codification est applicable pour les travaux universitaires
(et bien entendu pour LCC)

Autour de Raymond de Montaut (env. 1340 - 1374) “seul neveu” du pape Urbain V (1362 à 1370)

par

JEAN-BERNARD ELZIÈRE ET HÉLÈNE DUTHU

I. Du nouveau sur Raymond de Montaut : la découverte de son testament (1373)

Le patronyme Grimoard est prestigieux en Gévaudan, plus particulièrement en Bas-Gévaudan - les actuelles Cévennes lozériennes -, depuis qu'un membre de la lignée chevaleresque de ce nom, Guillaume Grimoard (et non Guillaume de Grimoard, comme on l'écrit trop souvent), issu de ce pays, fut élu pape en 1362, dans un contexte politique tendu (Traité de Brétigny, 1360). Ce pape, qui prit le nom d'Urbain V, occupa le trône pontifical de 1362 à 1370, et essaya de ramener la papauté à Rome (1367 à 1370). Il fut le sixième des sept papes qui siégèrent à Avignon¹. C'est en travaillant sur les Grimoard, nom générique de la famille paternelle du pape, que nous avons exhumé² le texte du testament de Raymond de Montaut, son “seul neveu” (voir la note 86), héritier de sa part des biens Grimoard et choisi pour porter les nom et armes desdits Grimoard³.



L'existence de ce testament, daté de 1373, ainsi que celle du codicille qui l'a suivi, étaient cependant connues grâce à une mention (et à un petit extrait) présents dans les dernières volontés d'Anglic Grimoard, frère du pape et oncle de Raymond, postérieures de quinze années au susdit testament (1388)⁴, mais sa teneur intégrale - que nous publions en fin d'article - était toujours restée ignorée, tant des auteurs et / ou historiens anciens - généralement peu crédibles quand ils parlent des Grimoard⁵ - que modernes. Au nombre de ces derniers figurent, au premier plan, un ecclésiastique, Joseph-Hyacinthe Albanès, pionnier en la matière, qui fit imprimer, il y a plus d'un siècle, ses “Recherches sur la famille de Grimoard et sur ses possessions territoriales au XIVe siècle”⁶ et, plus généralement, divers textes sur Urbain V et son monde⁷, ainsi que sur les églises méridionales⁸. Les travaux d'Albanès relatifs à la famille d'Urbain V servirent de base aux autres chercheurs qui s'intéressèrent à ce pape, au nombre desquels il faut citer, en priorité, Bernard Guillemain, auteur d'une solide *Cour pontificale d'Avignon*⁹, Paul Amargier, spécialiste d'histoire médiévale et moderne biographe d'Urbain V¹⁰, et Anne-Marie Hayez, responsable du Centre de Recherches sur la Papauté d'Avignon (CNRS), qui analyse actuellement les lettres papales de Grégoire XI (après celles d'Urbain V)¹¹ et écrit des articles d'érudition, à l'instar de celui, fondamental, paru il y a quelques années, sur l'entourage d'Urbain V¹². Il est à noter que ce pape, par ailleurs assez exceptionnel, n'a pas manqué de biographes¹³.

Le testament de Raymond de Montaut apporte un éclairage historique nouveau puisqu'on y apprend, entre autres choses, que l'héritier du testateur est bien un Anglic, mais en fait un cousin (fils aîné d'Amphélize Grimoard, nièce du pape, femme de Pierre Senhoret et cousine de Raymond, à charge pour ledit Anglic de prendre les nom et armes des Grimoard¹⁴) et non, comme on avait pu le croire, le cardinal de ce nom, frère du pape¹⁵. Il nous dit aussi que les Villate, déjà connus comme parents du pape, étaient en fait de proches parents des Grimoard puisqu'ils sont alors tout simplement substitués aux enfants d'Amphélize, ce qui laisse à croire qu'une tante du pape avait dû épouser un Villate (d'où postérité). On voit, de plus, que les biens paternels de Raymond de Montaut sont destinés aux Malbosc, alliés certainement aux Montaut¹⁶, etc.

Le présent article prend prétexte de la découverte et de la publication du testament de Raymond de Montaut pour, d'une part, faire le point sur ce que l'on sait aujourd'hui à propos des Grimoard et de Raymond de Montaut - du moins pour le XIVe siècle -, et pour, d'autre part, apporter quelques éclaircissements et ouvrir des perspectives nouvelles sur tout ce qui a trait aux Grimoard (seigneuries de Grizac et de Verfeuil, etc.).

Il a nécessité un gros travail alimenté, en partie, par des échanges faits avec diverses personnes que nous remercions ici même, comme Paul Amargier, Jean Delmas, Marcel Daudet et Yannick du Guerny, Anne-Marie Hayez et Janine Mathieu (qui a pris la peine de lire cet article avant sa parution), ainsi que Martine Sainte-Marie, dont les noms pourront se retrouver au fil des lignes qui suivent.

II. Les père et grand-père de Raymond de Montaut

Raymond de Montaut (env. 1250 - env. 1310), probablement parent d'un certain Guiraud(-Raymond) de Montaut (présent dans le secteur du mont Lozère vers 1190¹⁷), appartient à une famille chevaleresque lié, sans doute, au *castrum* de Montaut situé, a priori, sur la paroisse de Saint-Privat de Frutgières¹⁸. C'est peut-être, par ailleurs, l'une des branches d'une des nombreuses maisons féodales portant ce nom¹⁹. Quoiqu'il en soit de ces points particuliers, Raymond de Montaut a des intérêts dans la paroisse de Saint-Maurice de Ventalon, au diocèse d'Uzès, à ses confins avec celui de Mende, dans un secteur dominé par les Montclar, seigneurs du *castrum* de Montclar²⁰.

Raymond doit avoir pour fils un autre Raymond de Montaut, né vers 1280, marié vers 1305, encore damoiseau en 1312²¹ et mort vers 1330, qui laissera un fils, Guillaume de Montaut, né vers 1310, voire aussi une fille (appelée plus tard, semble-t-il, à épouser un Malbosc)²².

Guillaume de Montaut, damoiseau, présent à Chausse(-le-Haut) en 1332²³, doit se marier, vers 1335, avec une fille - née sans doute, comme lui, vers 1310, dont on ignore en réalité le prénom²⁴ - issue de Guillaume Grimoard (né vers 1285²⁵, appartenant à la lignée chevaleresque gévaudanaise des Grimoard, seigneurs de Bellegarde et de Grizac, au diocèse de Mende²⁶) et de son épouse, Amphélize de Montferrand (née aussi vers 1285, de la lignée des seigneurs ou "comptors" de Montferrand, dont le *castrum* est situé en Gévaudan, sur la paroisse de Banassac, non loin de La Canourgue²⁷). De cette union de Guillaume avec cette femme naîtra, vers 1340, un fils qui sera dénommé Raymond, comme son grand-père paternel, en fait le personnage central de cet article.

Etant donné l'importance de l'alliance Montaut / Grimoard pour notre propos, il convient de dire quelques mots sur certains proches parents de la mariée, du moins du côté paternel et pour ce qui concerne l'état de ces derniers à l'époque du mariage, pendant la décennie 1330-1340. La mariée a alors pour grand-oncle - probablement - Anglic, moine victorin et prieur du Monastier de Chirac²⁸ (qui paraît avoir eu au moins deux sœurs mariées respectivement à un Villate, d'une famille du Vivarais²⁹, et à un Sinzelles, d'une maison gévaudanaise³⁰), pour frères Etienne, époux de Jacqueline Foulc, d'une famille chevaleresque de Posquières / Vauvert, au diocèse de Nîmes³¹, Guillaume, moine bénédictin - le futur pape Urbain V -³², et Anglic, chanoine de Saint-Ruf de Valence, le futur cardinal-évêque d'Albano³³.

Guillaume de Montaut, alors âgé d'une trentaine d'années, s'accorde, en 1339 à Coudoulous, devant m^e P. Reboul, avec Jean de Montclar, à propos de biens situés dans la paroisse de Sainte-Cécile d'Andorge, au diocèse d'Uzès³⁴, et hommage, en 1343, le baron de Portes³⁵ pour les censives, juridictions et droits divers qu'il tient de lui dans les paroisses de Saint-Frézal (de Ventalon)³⁶, Saint-Privat (de Vallongue)³⁷, (Saint-Julien) des Points³⁸, Sainte-Cécile (d'Andorge)³⁹, Le Collet (de Dèzes)⁴⁰, ainsi qu'au *castrum* de Saint-Jean de Valérisclé⁴¹. Il meurt vers 1350, à près de quarante ans, peut-être à la même époque que sa femme, non sans avoir testé⁴², en laissant ses biens à son fils Raymond.

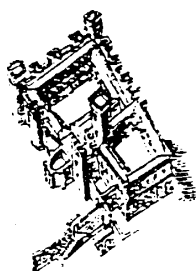
III. Raymond de Montaut (env. 1340 - 1374), "seul neveu" du pape Urbain V (1362 à 1370)

a) L'enfance et l'adolescence (env. 1340 à 1362)

Né vers 1340, comme il a été dit, Raymond de Montaut - que l'on ne doit pas confondre avec d'autres personnages du même nom⁴³ - paraît pour la première fois, du moins à notre connaissance, à Génolhac, en novembre 1355. Il est alors damoiseau, majeur de 14 ans, et sous la tutelle de son oncle Anglic, chanoine de Saint-Ruf de Valence⁴⁴.

b) La maturité sous le pontificat d'Urbain V (1362 à 1370)

Probablement âgé d'un peu plus de vingt ans, Raymond de Montaut, "seul neveu" de Guillaume Grimoard, abbé de Saint-Victor de Marseille (depuis le 2 août 1361), voit son oncle maternel accéder à la papauté le 28 septembre 1362. Ce dernier, alors âgé de 53 ans (aux dires des scribes du collège Saint-Martial d'Avignon), est sacré évêque - il ne l'était point auparavant; rappelons que les papes sont les évêques de Rome - et couronné pape le 6 novembre suivant. Il prend le nom d'Urbain V. Cet événement est de grande conséquence pour

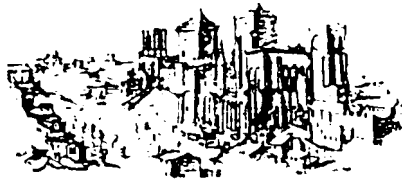




beaucoup, en particulier pour ses proches parents qui, quand faire se peut et en fonction de leurs état, âge et capacités, reçoivent dès lors des charges diverses, d'ordre ecclésiastique ou laïque. Ceux qui ont alors entre vingt et trente ans intègrent, par exemple, le groupe des sergents d'armes du pape ou des damoiseaux / écuyers du pape qui, aux côtés de portiers et huissiers, constituent le "service de garde et d'honneur du pape"⁴⁵.



Dès le 14 novembre 1362, Raymond de Montaut devient sergent d'armes du pape⁴⁶ et, le jour suivant, il est fait damoiseau du pape⁴⁷, en même temps que son cousin Raymond de Montferrand⁴⁸. Les deux compères toucheront désormais les gages affectés à leur état⁴⁹. Trois jours plus tard, le 17 novembre, Philippe Cabassole, patriarche de Jérusalem, est nommé recteur du Comtat-Venaissin⁵⁰ et, trois semaines après, le 12 décembre, Anglic Grimoard, oncle maternel de Raymond et frère du pape, est transféré du prieuré Saint-Pierre de Die au siège épiscopal d'Avignon⁵¹, avec consécration le 8 janvier 1363⁵².



(palais papal d'Avignon)

La famille prend bientôt ses quartiers à Avignon. Anglic s'installe dans une demeure digne de son rang - le palais épiscopal, l'actuel Petit-Palais, à partir de janvier 1364⁵³ -, tandis qu'Hugues de Montferrand, seigneur de Montferrand, marié depuis de nombreuses années, sans doute père du susdit Raymond et cousin germain du pape, dispose d'un hôtel en ville, ainsi que d'une chambre au palais pontifical⁵⁴. Là, il est tout près du jeune Raymond de Montaut qui bénéficie, en ce lieu, d'une chambre et d'une cuisine⁵⁵.

Il n'est guère possible de connaître, avec précision, l'itinéraire de Raymond, ni même celui de ses divers parents, entre les années 1362 et 1366. On sait simplement qu'au printemps suivant, les 28 et 29 mai 1363, un autre de ses cousins rejoint Raymond parmi les sergents d'armes du pape⁵⁶; il s'agit de Guillaume Grimoard, dit aussi - et surtout - "Guillaume de Grizac, bâtard" (d'Etienne, plutôt que de Guillaume Grimoard, père du pape⁵⁷), sans doute, demi-frère de Bérenger et d'Amphélize Grimoard; notons ici qu'une certaine Delphine Grimoard doit aussi être une bâtarde d'Etienne⁵⁸. Guillaume figure alors régulièrement dans le service d'honneur du pape, comme sergent d'armes, et exercera sa fonction dans ses nombreux aspects⁵⁹. Quelques années plus tard, probablement parce qu'il est proche parent du pape et qu'il a alors obtenu l'âge adéquat, le 5 novembre 1366, Pons Villate devient simultanément sergent d'armes et damoiseau - ou écuyer - du pape⁶⁰.



C'est vers 1362 que la cousine de Raymond de Montaut, Amphélize Grimoard, fille d'Etienne, épouse Pierre Senhoret, seigneur rouergat du parti anglais⁶¹, mais ce ne sera guère qu'aux alentours de 1365⁶², sans doute en même temps que Raymond de Montferrand, que Raymond de Montaut se mariera avec la noble montpellieraine Jacqueline Jouéry (*Joverie*)⁶³, née vers 1350, probablement de "noble" Charles Jory (env. 1315 - env. 1365) (damoiseau, coseigneur de Balaguer - en Rouergue ? -, sergent d'armes du pape et du roi, recteur de la Part-Antique de Montpellier pour le roi de France, pour le moins de 1352 à 1360⁶⁴), et d'une certaine Isabelle⁶⁵. Jacqueline survivra à son époux⁶⁶.

Le 11 août 1366, Urbain V place sur le siège épiscopal de Mende, si cher à son cœur, Pierre d'Aigrefeuil⁶⁷, puis promeut, le 18 septembre de la même année, son frère Anglic, oncle de Raymond de Montaut, au rang de cardinal-prêtre du titre de Saint-Pierre-aux-Liens (*S. Petri ad Vincula*), avec permission de rester au palais épiscopal (actuel Petit-Palais)⁶⁸. L'évêché d'Avignon, libéré, sera désormais tenu par Urbain V en personne (qui s'en attribuera les revenus pendant environ deux ans, jusqu'en octobre 1368, époque de la nomination à cette charge du susdit Pierre d'Aigrefeuil), avec pour vicaire général apostolique, Arnaud Aubert, archevêque d'Auch, qui était déjà en place avant l'arrivée d'Anglic comme évêque.

Le 22 septembre 1366, Raymond de Montaut hommage le comte d'Alès et baron de Portes⁶⁹, un peu comme son père l'avait fait en 1343⁷⁰, pour les biens qu'il tient en Cévennes de ce seigneur, dans les paroisses de (Saint-Pierre de) Cassagnas⁷¹, de Saint-Etienne (de Valfrancesque)⁷², de Saint-Hilaire (de Lavit)⁷³, de Saint-Michel (de Dèzes)⁷⁴ et de Saint-Jean du Chambon de Dèzes⁷⁵.

Moins d'un mois après cet hommage, le 16 octobre, meurt, fort âgé⁷⁶, "Guillaume Grimoard, seigneur de Grizac, chevalier du diocèse de Mende", ou, plus simplement, "Guillaume de Grizac"⁷⁷, à la fois père du pape Urbain V et grand-père de Raymond de Montaut, qui avait bénéficié, deux ans auparavant, de divers privilèges

ecclésiastiques⁷⁸. Après les funérailles qui eurent lieu à Avignon, la dépouille, préparée à cet effet⁷⁹, fut conduite en Gévaudan, en l'église collégiale Notre-Dame de Bédouès et mise bientôt en sépulture⁸⁰.

Le défunt laissa à ses héritiers, en fait ses deux fils religieux encore vivants, à savoir le pape Urbain V et le cardinal Anglic, oncles de Raymond de Montaut, divers droits et biens, comme les *castra* et seigneuries de Grizac et de Bellegarde, les mas de Grosviala et de Montbel, etc.⁸¹, le tout ayant fait l'objet, en mai 1363, d'exemptions conséquentes de la part du roi de France Jean le Bon († 1364)⁸², qui venaient tout juste d'être confirmées à Paris, en juillet 1366, par Charles V, son successeur († 1380)⁸³. Face aux faveurs royales françaises accordées en 1363 au père du pape, Jeanne, reine de Naples, ne voulut pas être en reste et proposa, elle aussi, à ce dernier certaines rentes⁸⁴.

En fait, Raymond de Montaut, seul petit-fils du défunt et "seul neveu" du pape et du cardinal, en position d'héritier naturel des Grimoard, devra attendre encore quelques mois pour se voir attribuer la partie papale de l'héritage Grimoard.

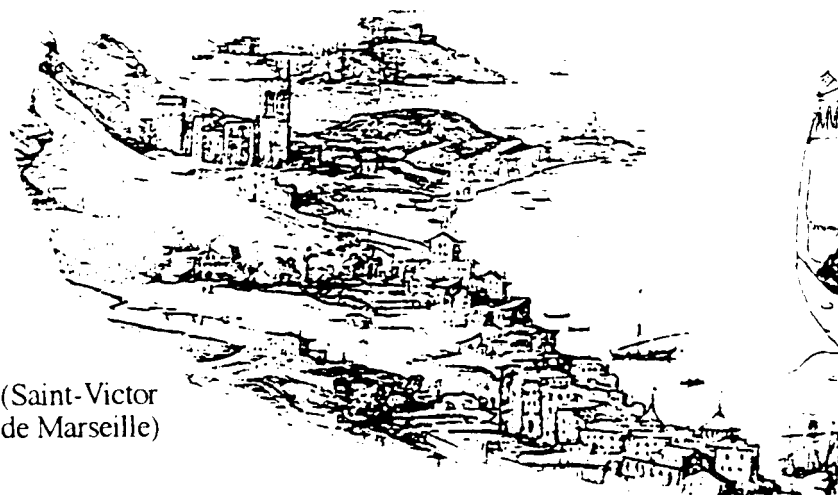
Pour l'heure, Urbain V - qui songe à ramener la papauté à Rome et donc à partir pour la Ville Eternelle - se rend à Montpellier, ville qu'il connaît bien pour y avoir passé de nombreuses années. Il y séjourne deux mois,



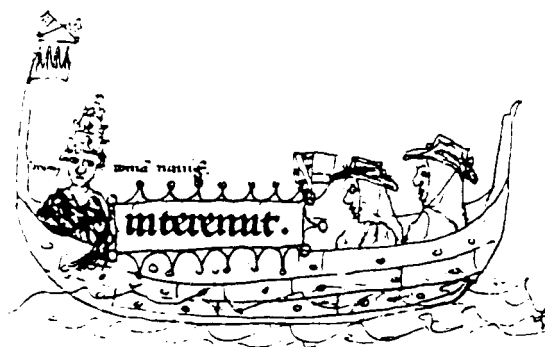
du 9 janvier au 8 mars 1367⁸⁵. A son retour à Avignon, il règle diverses affaires, au nombre desquelles figure la dévolution de l'héritage familial. Le 3 avril, il transmet sa part d'héritage et de biens à Raymond de Montaut, à charge pour lui de porter désormais "le titre, le nom, les armes et insignes" des Grimoard⁸⁶, et, dans la foulée, autorise son frère Anglic à disposer de sa part d'héritage comme il l'entend⁸⁷. Dès lors, Raymond de Montaut est aussi bien appelé "Raymond de Grizac" - ainsi qu'en témoignera une lettre écrite de Beaucaire le 31 juillet 1367 par le duc d'Anjou s'adressant alors au sénéchal dudit Beaucaire, au sujet des exemptions de la terre du seigneur de Grizac⁸⁸ - que "Raymond Grimoard"⁸⁹. Il prend alors le titre de seigneur de Grizac, en fait une forme simplifiée pour "seigneur de Grizac, Bellegarde, Grosviala, Montbel, etc."⁹⁰

Finalement, après la nomination, le 13 avril, de Philippe Cabassole en tant que vicaire général de l'évêché d'Avignon pour le pape, succédant à Arnaud Aubert qui doit suivre Urbain V⁹¹, la cour papale quitte Avignon le 30 du même mois et s'embarque pour l'Italie le 19 mai 1367. Elle est à Viterbe le 9 juin, à Rome après le 16 octobre et restera en tout trois années dans la péninsule. Sont du voyage la plupart des parents d'Urbain V, qui prennent alors, du moins pour certains, de nouvelles fonctions comme, par exemple, le cardinal-prêtre Anglic qui devient, par lettres du 17 septembre 1367 (cardinal) évêque d'Albano⁹² - on parlera désormais du cardinal d'Albano⁹³ - et du 15 novembre suivant "vicaire général au temporel dans les Etats de l'Eglise au-delà des Alpes"⁹⁴, succédant ainsi, dans la légation d'Italie, au cardinal Androuin de La Roche († 1369), alors relevé de ses fonctions⁹⁵. Autres nominations : celles d'Hugues de Montferrand, chevalier, seigneur de Montferrand, alors en Italie avec sa famille, au poste de recteur de Romagne⁹⁶, et de Guillaume de Grizac, comme "régent de la cité de Todi"⁹⁷. Font aussi partie du voyage italien, bien sûr, Raymond de Montaut et sa femme⁹⁸, ainsi que les Villate⁹⁹.

Trois ans plus tard, à la fin de l'année 1370, Urbain V devra quitter l'Italie. Il laissera sur place quelques proches, à l'instar de son frère le cardinal Anglic (qui ne reviendra qu'en 1372)¹⁰⁰, mais ramènera avec lui, entre autres parents, Raymond de Montaut et Pons Villate¹⁰¹.



(Saint-Victor de Marseille)



Le pape arrive à Avignon le 26 septembre. Quelques semaines plus tard, il meurt le jeudi 19 décembre, dans le palais épiscopal de la cité (Petit-Palais), semble-t-il après avoir pu exprimer ses dernières volontés, du moins oralement, et nommer pour (l'un de ses) exécuteur(s) son frère Anglic¹⁰². Ses funérailles ont lieu le samedi suivant, 21 décembre¹⁰³. Son successeur sera élu à peine une semaine plus tard, le 30 décembre 1370, puis couronné le 5 janvier 1371. Il prendra le nom de Grégoire XI et ramènera définitivement la papauté à Rome, moins de dix ans après.



(Saint-Victor
de Marseille)

c) Les dernières années (1370 à 1374)

Raymond, revenu d'Italie avec Urbain V, son oncle, fin 1370, guerroye peut-être, en 1372, en Italie, au sein des armées papales (mais rien n'est moins sûr)¹⁰⁴, à une époque où Pons Villate est, semble-t-il, capitaine de la cité de Forlì, située en Romagne¹⁰⁵. A la même époque, soit vers 1372, il achète, conjointement au cardinal Anglic qui possède - faut-il le rappeler - une bonne partie de l'héritage Grimoard¹⁰⁶, à Raymond de Nogaret, seigneur de Calvisson, beau-frère du nouveau pape Grégoire XI¹⁰⁷, la seigneurie de Verfeuil¹⁰⁸, dans laquelle les Montaut avaient depuis longtemps quelques droits¹⁰⁹. C'est pourquoi Raymond de Montaut et le cardinal Anglic - puis leurs héritiers - s'intituleront dès lors "seigneurs de Verfeuil"¹¹⁰. Cette seigneurie, centrée sur un *castrum*, désormais possédée en totalité par les Grimoard, restera pendant plusieurs siècles entre les mains des membres de cette maison¹¹¹.

Au printemps 1373, Raymond de Montaut, résidant à Moussac en Uzège, entre Nîmes et Alès, dans une propriété des évêques d'Uzès¹¹², et peut-être mal en point, exprime le besoin de mettre en ordre ses affaires. Le 7 avril, il fait son testament, puis, le lendemain, passe procuration pour rendre effectives les exemptions dont sont censées jouir ses terres.



- le 7 avril¹¹³, "Raymond Grimoard, damoiseau de Grizac"¹¹⁴, diocèse de Mende, teste près de la muraille de Moussac, au diocèse d'Uzès, sur l'aire de Pierre Guy, devant m^e Pons Domergue (*Dominici*), de Montclar¹¹⁵, notaire public, en présence de divers témoins : Bérenger de Servas, damoiseau, Raymond et Guillaume de Servas, damoiseaux, fils dudit Bérenger, Geoffroy (?) Bodet, damoiseau, Guillaume de Banne *plus vieux*, Bertrand Grégoire, de Moussac, et Déodat Bistour, prêtre du diocèse de Nice (?). Est cité aussi Humbert de La Gramme, clerc du diocèse de Lectoure (?), substitué et juré dudit notaire. Il nomme comme exécuteurs testamentaires son oncle Anglic, cardinal d'Albano, ainsi que le doyen de l'église de Bédouès¹¹⁶ et le prieur du couvent cartusien de Valbonne¹¹⁷.

Il demande à être enseveli en l'église Notre-Dame de Bédouès¹¹⁸, y fonde une chapellenie perpétuelle dont s'occupera un chapelain nommé par le doyen de ladite église, lequel bénéficiera de revenus tirés des lieux et paroisses de (Notre-Dame de) Bédouès, (Saint-Martin de) Florac, (Notre-Dame de) Grizac et (Saint-Privat de) Prunet¹¹⁹, étant retenue et réservée toute la justice haute, moyenne et basse, "mère et mixte impère" de son héritier dans la "terre de Grizac"¹²⁰. Pour son service mortuaire, il donne 1000 florins d'or, "de bon poids et de bon aloi", aux chapelains qui feront célébrer des messes et autres offices divins dans l'année de son obit, et veut que, chaque année, son anniversaire soit célébré en l'église Notre-Dame de Grizac par dix chapelains¹²¹ et qu'il soit donné, à chacun d'eux, un gros tournois d'argent par le recteur de ladite église auquel sont léguées les trois émines de blé que le testateur percevait chaque année, à titre de cens, dans la paroisse de (Saint-Privat de) Frutgières, au diocèse de Mende, au mas de Villeneuve¹²². Il veut aussi que soient distribués 1000 florins d'or pour le mariage de pauvres jeunes filles, ainsi que 50 florins d'or aux pauvres et misérables.

Le testateur fonde un hôpital pour les pauvres, près de l'église Notre-Dame de Quézac. On achètera là un "affar" (ou *stare*), puis l'on construira une maison qu'il faudra équiper pour recevoir lesdits pauvres. Un chapelain sera institué, à la collation du doyen de Bédouès. 5 setiers de blé, à la mesure de Quézac, et 100 sous tournois devront être payés à chaque Saint-Michel. Les comptes de bonne gestion de cet institution devront être vérifiés par ledit doyen de Bédouès¹²³.

Autres legs : 100 florins d'or au couvent de la chartreuse de Valbonne pour que les frères célèbrent des messes et autres offices divins, 100 florins d'or à l'œuvre de l'église de Frutgières¹²⁴ (à condition que l'on n'exige pas le legs fait à ladite église par Guillaume de Montaut, père dudit Raymond), 100 florins d'or à celle de l'hôpital

du Saint-Esprit¹²⁵, 50 florins à celle de l'église de Sainte-Cécile d'Andorge¹²⁶, 50 florins d'or à l'hôpital des pauvres de Notre-Dame d'Anicium (Le Puy), 25 florins d'or au couvent des chartreux de Villeneuve, près d'Avignon, pour que les frères célèbrent des messes et d'autres offices divins¹²⁷, 10 florins d'or à chaque couvent de moniales des diocèses d'Uzès et de Nîmes et du lieu de Montpellier, 10 florins d'or à chacun des couvents des frères prêcheurs, mineurs, augustins et carmes des diocèses d'Anicium (Le Puy), Mende, Nîmes, Maguelone et Uzès, 10 florins d'or à l'œuvre de l'église Notre-Dame de Quézac, 10 florins d'or à celle de la chapelle de Saint-Pierre de Verfeuil¹²⁸, un florin d'or aux œuvres de chacune des églises de Florac¹²⁹, de Génolhac¹³⁰, de Castagnols¹³¹, de Sénéchas¹³², de Portes¹³³ et des Points¹³⁴.



Les héritiers de Raymond sont : pour ses biens paternels (provenant de Guillaume de Montaut, damoiseau, son père, fils de Raymond de Montaut, chevalier, son grand-père) son parent Guillaume de Malbosc, damoiseau, à charge pour lui de prendre les nom et armes des Montaut¹³⁵; pour ses biens maternels (qui furent à Guillaume Grimoard, chevalier, son grand-père maternel) et pour le *castrum*, mandement, district ou juridiction de Verfeuil (diocèses de Mende et d'Uzès) (acquis du seigneur de Calvisson et de Marie de Beaufort¹³⁶) son héritier universel Anglic, fils de Pierre Senhoret, chevalier du diocèse de Rodez, et d'Amphélize Grimoard, sa cousine, à la condition que lui et ses héritiers prendront les nom et armes des Grimoard¹³⁷. Il lui substitue ses frères et, au cas où cette famille viendrait à s'éteindre, le premier né de Pons Villate, son parent¹³⁸.

2000 florins d'or et ses bijoux iront à Jacqueline Jouéry (*Jacobe Jovezie*), sa femme¹³⁹, et 100 florins d'or à chacun de ses parents que sont Guillaume de Peyremale, prêtre, ainsi qu'Isabelle et Philippa, ses sœurs¹⁴⁰.

- le lendemain, 8 avril¹⁴¹, soucieux d'agir pour donner plein droit aux exemptions dont jouissent, depuis mai 1363, les sujets du "seigneur de Grizac", en l'occurrence les siens¹⁴², Raymond Grimoard nomme pour procureur Guillaume de Malbosc, damoiseau, son parent - et, on l'a vu, héritier de ses biens paternels -, par acte reçu au même lieu que la veille, en l'occurrence au *castrum* de Moussac, par le même notaire, Pons Domergue, devant les témoins que sont Déodat Bistour, prêtre, Astorg du Puech et Etienne Teyssier, le premier d'entre eux ayant déjà été présent au testament de la veille.

Quelques jours plus tard, à Avignon, le 12 avril 1373, l'oncle de Raymond, Anglic Grimoard, cardinal-évêque d'Albano, fait exécuter les dernières volontés de ses frères Etienne de Grizac - il confirme le legs fait par ce dernier au monastère de Saint-Gilles, qui concerne des biens situés à Saint-Gilles même, au port ou dans le terroir dudit lieu - et Guillaume Grimoard, pape sous le nom d'Urbain V¹⁴³.

Au début de l'été, le 31 mai, à Villeneuve-lès-Avignon, pour faire suite à la requête faite par Raymond de Montaut, seigneur de Grizac et de Verfeuil, qui - on l'a vu - a donné procuration à ce sujet le 8 avril précédent, le sénéchal de Beaucaire, Amiel des Baux, "vidime" - c'est-à-dire prend acte de l'authenticité de - la confirmation royale faite en 1366 des exemptions de mai 1363, puis ordonne au trésorier général de la sénéchaussée, au bailli et juge de Marvejols, ainsi qu'à quelques autres, de faire une enquête sur l'affouagement auquel sont soumis les habitants des terres du seigneur de Grizac¹⁴⁴. Dès la mi-juin, entre les 13 et 18 juin, un dénombrement de la seigneurie de Grizac (alors prise au sens large du terme) est établi. Il contient de nombreuses données fort intéressantes aussi bien pour l'histoire locale que pour celle des institutions (noms de 119 hommes exemptés, répartis sur dix-neuf communautés d'habitants - ou paroisses - et correspondant chacun à un feu, soit 119 feux)¹⁴⁵.

Devenu chevalier dans le courant de l'année 1373, ou dans les premiers mois 1374 - il doit être alors âgé d'environ 35 ans -¹⁴⁶, Raymond de Montaut, sentant sans doute la mort venir, peut-être à cause de la grande mortalité qui règne alors dans la région¹⁴⁷, codicille au printemps 1374, le 16 mai, devant m^e Pierre Bordier, notaire royal¹⁴⁸, puis meurt peu après, en 1374¹⁴⁹, peut-être même avant la fin du mois¹⁵⁰, à la même époque sans doute que Pierre Senhoret¹⁵¹. Son corps sera enseveli en l'église Notre-Dame de Bédouès, conformément à sa volonté testamentaire¹⁵².

IV. Le devenir des biens des Grimoard après la mort de Raymond de Montaut

Après la mort de Raymond de Montaut, la part des biens Grimoard que tenait ce dernier doit passer au jeune Anglic, âgé d'une dizaine d'années, fils aîné de sa cousine Amphélize Grimoard et de feu Pierre Senhoret, désormais premier héritier mâle des Grimoard, alors sous la tutelle de Guion de Mostuéjols, seigneur du *castrum* de Liaucous¹⁵³, tandis que le cardinal Anglic garde, par devers lui, sa propre part et s'occupe de la gestion de l'ensemble des biens Grimoard, comme en témoignent divers actes¹⁵⁴.

Mais le jeune Anglic meurt rapidement, vers 1376. Son héritage (Grimoard) passe alors, par le biais de la

substitution inscrite dans le testament de Raymond de Montaut, à son frère cadet Grimoard, âgé d'une douzaine d'années, en faveur duquel le cardinal Anglic - alors intitulé "Anglic Grimoard, évêque d'Albano, cardinal, seigneur des *castra* et des terres de Grizac, de Bellegarde, des Ponchets et de Verfeuil" - remet, semble-t-il, le 24 avril 1377, sa part d'héritage portant sur la seigneurie de Grizac advenue de son père, se réservant alors, d'une part, ses droits sur Verfeuil et, d'autre part, sa vie durant, l'usufruit et l'administration relatifs à cet héritage et à ces droits, lesquels devront être transmis, après son décès, à sa nièce Amphélize, mère dudit Grimoard¹⁵⁵.

Finalement, Anglic, cardinal-évêque d'Albano, omniprésent dans la gestion des affaires de sa famille (comme il l'est en de nombreux domaines : voir le rôle qu'il joue alors sur la scène méridionale, en particulier, en 1379, après la révolte de Montpellier¹⁵⁶), sans doute âgé de près de soixante-dix ans, teste le 11 avril 1388, devant le notaire Bertrand de Cazes, et codicille trois jours après, le 14 avril¹⁵⁷. Sa mort survient deux jours plus tard, le 16 avril, et ses biens seront réunis alors sur la tête de "Grimoard Grimoard alias Senhoret", docteur ès-lois, maintenant adulte - il a plus de vingt ans -, qui disposera désormais d'un grand patrimoine et épousera, peut-être vers 1395, une certaine Bérengère "de Verfeuil", à propos de laquelle on ne sait pas grand'chose¹⁵⁸.

Intitulé "seigneur de Grizac, Bellegarde et Verfeuil"¹⁵⁹, Grimoard Grimoard se fera confirmer les exemptions de la terre de Grizac par les rois Charles VI et Charles VII, respectivement en août 1399 et février 1426 (nouveau style)¹⁶⁰. Ayant abandonné ses droits sur la seigneurie de La Roque Sainte-Marguerite en 1431¹⁶¹, il mourra, assez âgé, après 1436. Par la suite, après un premier partage réalisé à la fin du XVe siècle au sein même de la descendance de son fils Antoine¹⁶², les deux groupes de biens composant l'héritage général des Grimoard, à savoir, d'un côté, les seigneuries de Grizac, de Bellegarde, etc., et, de l'autre, celles de Verfeuil et des Ponchets - dont on a étudié le mode d'acquisition -, seront éclatés, à la suite d'un procès qui opposera, autour des années 1500, les deux branches issues d'Antoine et de Marguerite, frère et sœur, enfants de Grimoard Grimoard. Les premiers obtiennent la "seigneurie de Grizac" (Grizac, Bellegarde, Montbel, etc.)¹⁶³, tandis que les seconds auront celles de Verfeuil et des Ponchets¹⁶⁴.

Conclusions

On connaît mieux maintenant Raymond de Montaut (env. 1340 - 1374), personnage intéressant à bien des égards, qui fut, bien jeune et par le jeu familial, transporté à la cour pontificale d'Avignon où son oncle fut pape sous le nom d'Urbain V, de 1362 à 1370. A cette cour, Raymond fut damoiseau et sergent du pape. Il fit le voyage d'Italie, au moins de 1367 à 1370 (Viterbe, Rome, etc.). Son oncle étant mort dès son retour à Avignon (1370), Raymond resta par la suite très lié à son autre oncle, le cardinal Anglic, avec qui il put acquérir, vers 1372, les seigneuries de Verfeuil et des Ponchets, de Raymond de Nogaret et de Marie (Roger) de Beaufort, sans enfants. Sentant sans doute la mort venir, âgé de plus de trente ans, Raymond teste (1373), puis meurt (1374), probablement de maladie. Enseveli en la nouvelle église collégiale Notre-Dame de Bédouès, en Bas-Gévaudan, bâtie sur ordre du pape son oncle, il reposera là, tout près de son grand-père Guillaume Grimoard, père d'Urbain V.

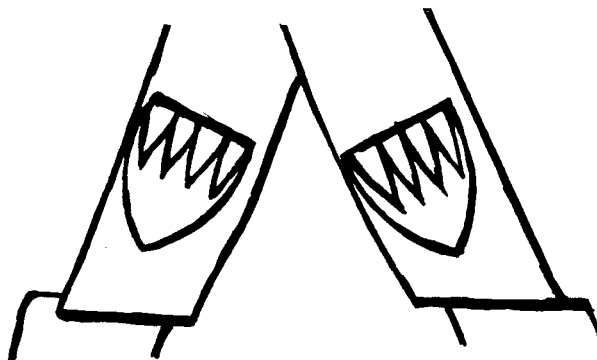
Outre ce qui a pu concerner le personnage-même de Raymond de Montaut, la présente approche a permis de mieux appréhender les familles Grimoard (petite chevalerie gévaudanaise, agissant aux confins de l'Uzège et proche de la défense des intérêts royaux), Montaut, Villate, Sinzelles, Foulc et Montferrand. Elle donne aussi des éclairages sur des seigneuries et des *castra* (Bellegarde, Grizac, Verfeuil, Montclar, etc.), des églises / chapelles (Bédouès, Quézac, Saint-Pierre de Verfeuil) et des personnages (Anglic Grimoard, etc.).

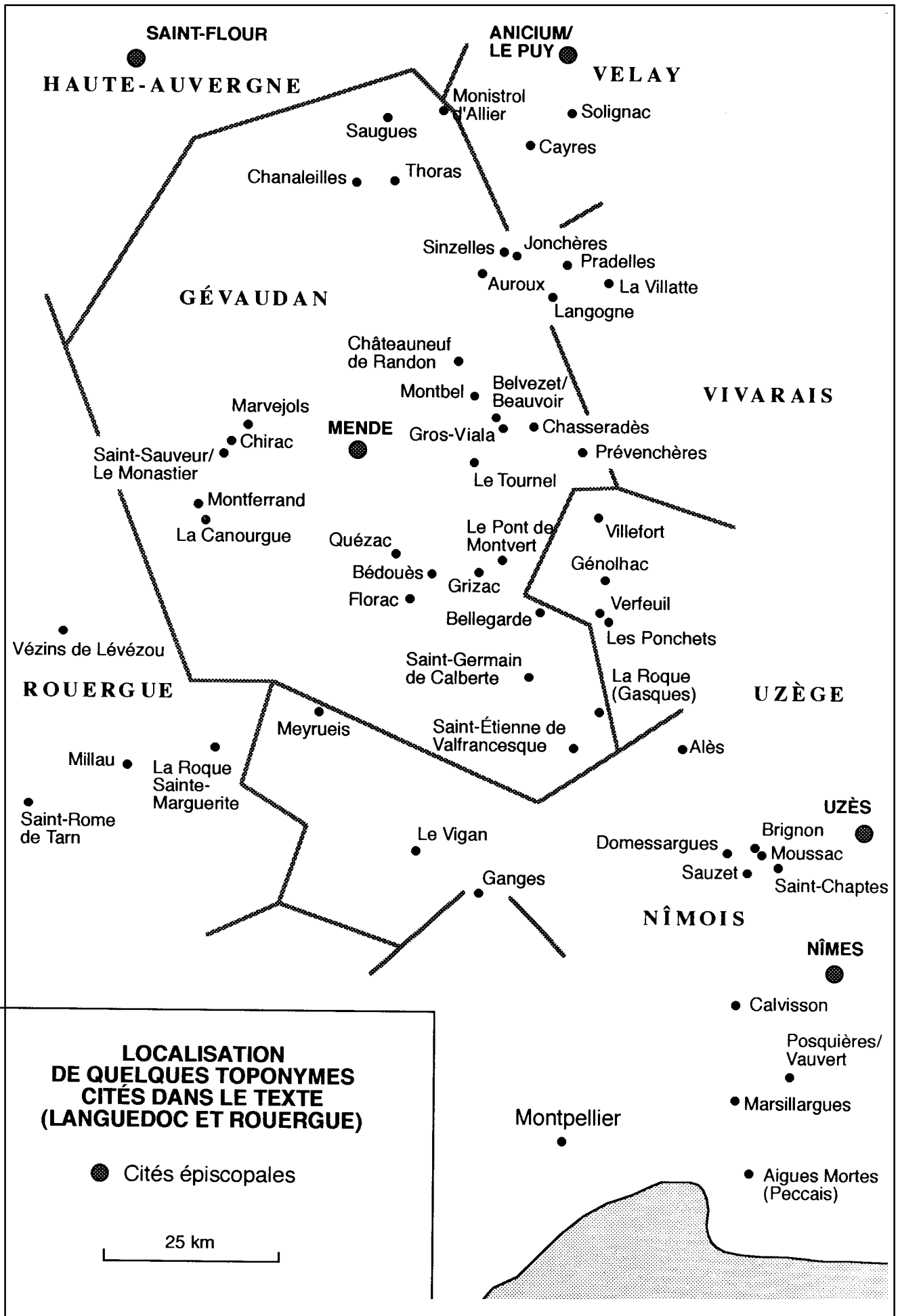
La généalogie des Grimoard proposée devrait pouvoir compléter utilement celle d'Albanès, notre prédécesseur, qui écrivait sur ce sujet il y a plus d'un siècle (1866), et inspirer les divers auteurs qui auront désormais à traiter de ces questions.

Des erreurs ont été (ou doivent être) corrigées. Il convient, désormais, de parler de la famille Grimoard, sans particule aucune, contrairement à ce qu'ont fait - et font encore - de nombreux auteurs, à l'instar même du *Grand Larousse*, à la rubrique *Urbain V*. Par ailleurs, il faut se méfier des textes faisant de la mère du pape une Sabran, ou évoquant de proches liens de parenté entre Urbain V et saint Elzéar (de Sabran : 1286 - 1323) : aucun document authentique, à notre connaissance, ne plaide dans ce sens¹⁶⁵. Par ailleurs, il faut aussi bannir définitivement de certaines listes épiscopales de prétendus neveux d'Urbain V, comme "Pierre II alias Gérard de La Rovère" (qui aurait succédé à Pierre d'Aigrefeuil sur le siège d'Uzès, avant d'être transféré à Mende en 1366 : ce personnage n'a jamais existé !)¹⁶⁶ et Guillaume Grimoard (ancien clerc de la Chambre apostolique,

parfois mis au rang des évêques de Lodève, pour la période allant de 1392 à 1398 : il s'agit, en fait, d'un certain Guillaume Gayrard)¹⁶⁷.

Ce travail, centré sur le testament de Raymond de Montaut, a indiqué des pistes à suivre à l'avenir. D'autres fresques pourraient, voire devraient être tracées, en rapport avec les Grimoard, qui concerneraient, par exemple, les premiers Grimoard (petite chevalerie du Gévaudan, implantation royale dans le Midi, etc.), les Cévenols des exemptions de la terre de Grizac, les quatre frères "Grimoard alias Senhoret" des années 1400, le grand procès de la fin du XVe siècle ayant conduit à la séparation des seigneuries de Grizac et de Verfeuil, respectivement au profit des Beauvoir du Roure et des Tubière rouergats, une synthèse sur l'œuvre d'Urbain V (doublée d'une autre sur l'action du cardinal Anglic), avec une mise en perspective par rapport aux autres papes d'Avignon.

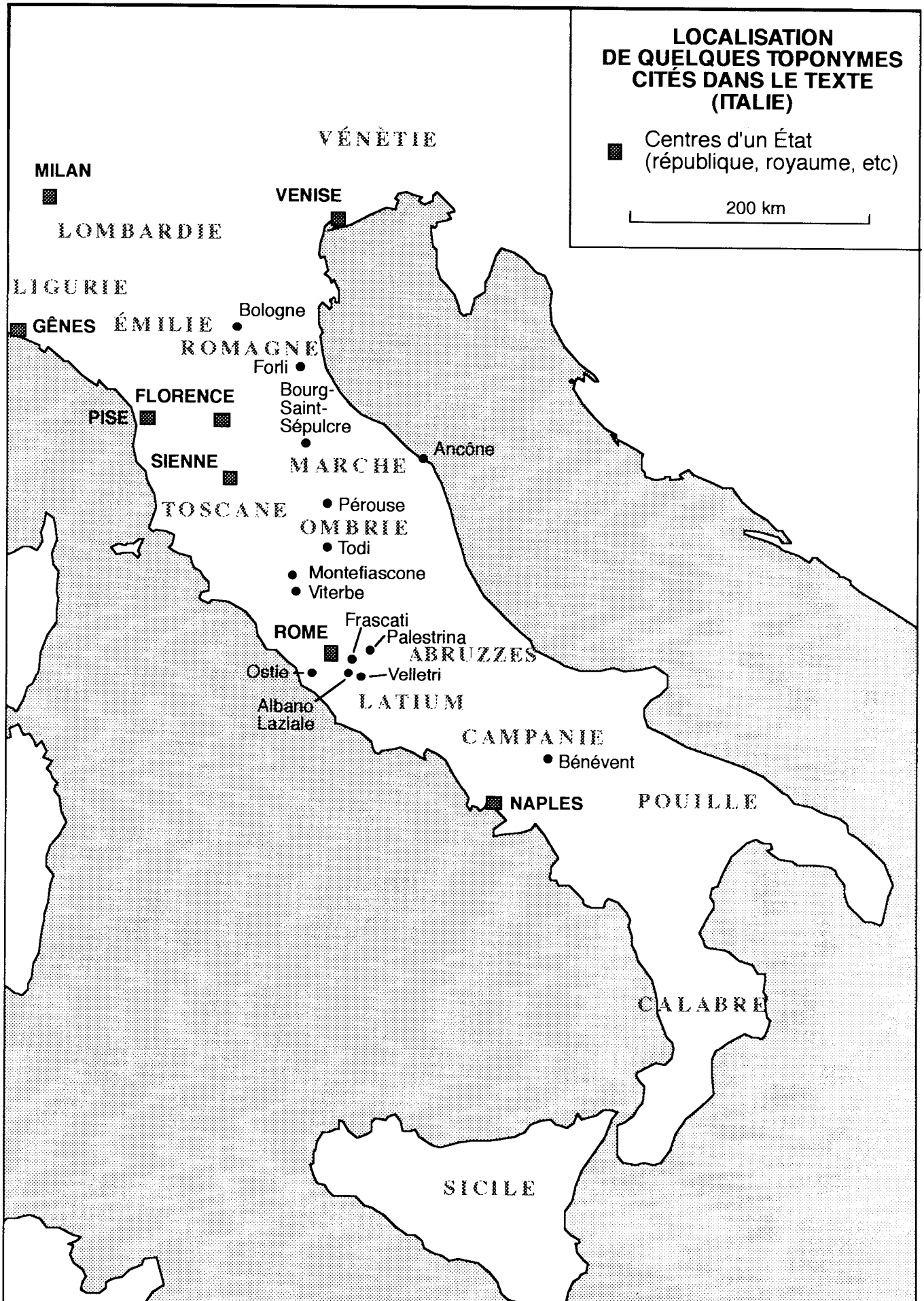




**LOCALISATION
DE QUELQUES TOPONYMES
CITÉS DANS LE TEXTE
(ITALIE)**

■ Centres d'un État
(république, royaume, etc)

200 km



Notes

Une abréviation utilisée pour indiquer une source fera toujours suite à une note antérieure l'explicitant.

En ce qui concerne les revues et séries, on trouvera : *BL* pour le *Bulletin de la Société ... de la Lozère*, *FHLMR* pour *Fédération Historique du Languedoc-Méditerranéen et du Roussillon*, *GC* pour *Gallia Christiana*, *HL* pour *Histoire générale du Languedoc*, *Inv. Montpellier* pour *Inventaire des Archives Municipales de la ville de Montpellier*, *MAN* pour *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, *RGCC* pour *Revue du Gévaudan, des Causses et des Cévennes* et *Suppl. Urbain V* pour les suppliques d'Urbain V analysées et accessibles informatiquement, mais non publiées (Centre de Recherches sur la Papauté d'Avignon, Palais des Papes, Avignon). Des dépouillements notariaux ont été réalisés par Jean Pellet (Fonds Montclar, aux Archives Départementales du Gard) et Y. Chassin du Guerny, qui seront notés respectivement : "Dépouill. J. Pellet" et "Dépouill. Y. du Guerny". Autres abréviations utilisées : AD, AM et AN pour Archives Départementales, Municipales et Nationales, BN pour Bibliothèque Nationale, (co)sgsr pour (co)seigneur, dioc. pour diocèse, "n. st." pour "nouveau style", "reg." pour "registre", etc.

Voici les numéros des notes auxquelles il faut se reporter pour trouver la signification des abréviations bibliographiques utilisées (ouvrages, articles, etc.) : *Aigrefeuille* (n. 32), *Albanès, 1* (n. 6), *Albanès, 2 et 3* (n. 7), *Amargier* (n. 10), *André* (n. 111), *Baluzé* (n. 4), *BL 1364* (n. 26), *Baumel* (n. 62), *Bondurand* (n. 18), *Bousquet* (n. 29), *Brunel* (n. 17), *Catal. Urbain V* (n. 13), *Chaillan* (n. 13), *Chartr. Champ* (n. 2), *Chartr. Castelnau* (n. 17), *Chartr. Portes* (n. 35), *Chartreuses Provence* (n. 127), *Cottineau* (n. 32), *Delpal* (n. 61), *DHGE* (n. 33), *Eubel* (n. 166), *Faure* (n. 50), *Favier* (n. 45), *Feuda* (n. 25), *GCN* (n. 8), *Grange* (n. 86), *Gruis* (n. 117), *Guillemain* (n. 9), *Guiraud* (n. 85), *IE* (n. 11), *Hayez* (n. 12), *Jacotin* (n. 29), *LC Grégoire XI* (n. 29), *LC Jean XXII* (n. 28), *LC Urbain V* (n. 19), *LF Clément VI* (n. 32), *LS Urbain V* (n. 50), *Lescure* (n. 27), *Liste Saint-Ruf* (n. 33), *Ménard* (n. 20), *Ménard 1384* (n. 20), *Mollat* (n. 13), *Moréri* (n. 5), *Pantel/Servière* (n. 18), *Prou* (n. 13), *RA* (n. 11), *Registre Anglic* (n. 29), *Saige / Dienne* (n. 19), *Schäffer* (n. 11), *Strayer* (n. 31), *Testament Blau* (n. 29), *Trésor Chartes* (n. 19), *Trésor Chartes Lang.* (n. 83), *Vidal* (n. 22).

Voici quelques données sur les monnaies circulant à Avignon et en Provence, à l'époque d'Urbain V. Le système utilisé (florins / gros) comprend les espèces suivantes : le florin d'or (fl.) (env. 3,45 g d'or, titre de 0,9, valeur de 24 s. t., ou de 12 gros d'argent) - les sources présentées dans le présent article distinguent parfois les florins "de la Chambre" (apostolique) des florins "à la reine" (Jeanne) (cf. les notes 58-60) -, le gros d'argent (2 s., ou 24 d.), le demi-gros (1 s., ou 12 d. Cf. la note 58, qui évoque des "sous avignonnais"), etc. A la même époque, en France, on utilise, le système franc / gros : le franc d'or "à cheval" ou "à pied" (fr.) (env. 3,85 g d'or, titre de 1, valeur de 1 l. t. / 20 s. t., ou de 16 gros d'argent), le gros d'argent (15 d. t.), le blanc (5 d. t.), le denier (1 d. t.) et l'obole. Le rapport entre le florin et le franc est de 0,8 (ou 1,25) : un florin vaut 0,8 fr. (ou un franc vaut 1,25 fl.), comme en témoigne la note 49 évoquant l'équivalence entre 400 fl. et 320 fr.

1) Les sept papes d'Avignon sont, pour mémoire : **Clément V** (Guyenne : Bertrand de Got, de 1305 au 20 avril 1314. 9 ans), **Jean XXII** (Quercy : Jacques Duèze, de 1316 au 4 décembre 1334. 18 ans), **Benoît XII** (Pays de Foix : Jacques Fournier, 1334 / 1335 au 25 avril 1342. 7 ans), **Clément VI** (Limousin : Pierre Roger, 1342 au 6 décembre 1352. 10 ans), **Innocent VI** (Limousin : Etienne Aubert, 1352 au 12 septembre 1362. 10 ans), **Urbain V** (Gévaudan : Guillaume Grimoard, 1362 au 19 décembre 1370. 8 ans) et **Grégoire XI** (Limousin : Pierre Roger, 1370 / 1371 au 26 mars 1378, date de sa mort à Rome. 8 ans).



(florin d'or, "de la Chambre")



(florin d'or, "à la reine")



(gros d'argent, "de la Chambre")



(demi-gros d'argent, "de la Chambre")



2) La copie du testament disponible aujourd'hui a été faite dans la seconde moitié du XVIIe siècle, par François Rampon, notaire de Florac. Le document de référence utilisé



(double denier, "de la Chambre")



- par ledit Rampon était, en fait, de seconde main, puisqu'il avait été rédigé en 1389 par le notaire Pons Carrière, soit plus de quinze ans après le testament. Conservé dans les archives du chapitre et collège de Notre-Dame de Bédouès - cf. la note 80 -, ce document lui avait été transmis par François de Maurin, sieur de L'Herm, doyen dudit chapitre et collège (AD Lozère, 3 J 632, cité par Y. du Guerny, *Chartrier du Champ*, Nîmes, 1973, p. 202. Désormais : *Chartr. Champ*).
- 3) Cf. la note 86.
- 4) Voir les testament et codicille d'Anglic Grimoard datés respectivement des 11 et 14 avril 1388, tôt publiés par Etienne Baluze : *Vitæ paparum Avenionensium (1305 - 1394)*, rééd. G. Mollat, Paris, 1916-1928, 4 vol., t. IV, pp. 327-348 (désormais : *Baluze*). Cf. la note 157.
- 5) De mauvais dossiers généalogiques circulaient avant 1789, à l'instar de ceux conservés actuellement au Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, dans les "Pièces Originales" (1411, 31 854, n. 45) ou dans les "Dossiers Bleus" (333 / mss français 29 878), ou encore, pour de l'imprimé à grande diffusion, des notices insérées en L. Moreri, *Le grand dictionnaire historique*, nouv. édit., t. III, Paris, 1704 (article : *Grimoard*), et *Supplément*, Paris, 1714 (article : *Grimoard*), pp. 531-534 (désormais : *Moreri*).
- 6) Abb. J.-H. Albanès, "Recherches sur la famille de Grimoard et sur ses possessions territoriales au XIV^e siècle", dans *BL*, t. XII (1866), pp. 79-157 (désormais : *Albanès, 1*). Cet auteur, après avoir consulté de nombreux documents d'archives papales et autres, a publié et commenté un **dossier documentaire** formé par M. de Rignac au XVII^e siècle (*ibid.*, pp. 127-157). Ayant appartenu à Charles de Baschi, marquis d'Aubais, et relatif aux "exemptions" de la "terre de Grizac" faites en 1363 par le roi de France Jean le Bon, il est conservé maintenant en BM Aix-en-Provence, ms. 916 (n. 252 du catalogue), 381 ff. (ff. 307 v^o-377 r^o, pour les document de base que sont les exemptions datées de mai 1363, le dénombrement de 1373 et les nombreuses confirmations faites par les rois de France : cf. les notes 82-83 et 145). Il existe, semble-t-il, un dossier semblable en BN, Cab. des Man., nouv. acquis. latines 2325.
- 7) A propos d'Urbain V, Albanès écrivit aussi un *Abrégé de la vie et des miracles du bienheureux Urbain V*, Paris, 1872. Quelque trente années après l'article de 1866, fut publié, sous le nom de cet auteur et celui d'U. Chevalier, des *Actes anciens et documents concernant le bienheureux Urbain V, pape, sa famille, sa personne, son pontificat, ses miracles et son culte*, Paris-Marseille, 1897 (t. 1, Paris, 1897, seul paru). Voir aussi, par exemple, du même Albanès, *Pierre d'Aigrefeuil, évêque d'Avignon, de Vabres, de Clermont, d'Uzès et de Mende*, Marseille, 1877, ouvrage suivi d'un article intitulé : "Nouvelles recherches sur Pierre d'Aigrefeuil, évêque de Tulle, Vabres, Clermont, Uzès, Mende et Avignon", dans *Bulletin de la Société de Corrèze*, t. XIV (1892) (désormais : *Albanès, 2 et 3*).
- 8) Voir, par exemple, chan. J.-H. Albanès, *Gallia Christiana Novissima*, t. I, Montbéliard, 1899, ainsi que feu le chan. J.-H. Albanès et chan. U. Chevalier, *Gallia Christiana Novissima*, t. VII, Avignon, 1920 (désormais : *GCN*).
- 9) B. Guillemain, *La cour pontificale d'Avignon (1309 - 1376)*, édit. E. de Boccard, 1966 (désormais : *Guillemain*), avec un chapitre consacré au pape lui-même (pp. 142-144), ainsi qu'à sa famille (pp. 162-164, avec tableau généalogique).
- 10) P. Amargier, *Urbain V. Un homme. Une vie (1310 - 1370)*, Marseille, 1987 (désormais : *Amargier*).
- 11) Les archives relatives à Urbain V sont présentées, pour l'essentiel, en *Guillemain*, pp. 7-9. Elle consistent en plusieurs séries, généralement conservées aux Archives du Vatican, comme, par exemple : les *Registra Avenionensa* (nn. 164 et, pour le livre des officiers du temps d'Urbain V, **198**, ff. 411-464, 486, 492-494, etc.) (désormais : *RA*), les *Introitus et Exitus* (Recettes et Dépenses) (nn. 307, 323, 325, 327, 332-333, etc.) (désormais : *IE*), les *Collectoriae* (pour les paiements des loyers des familiers du pape en 1363-1365, nn. **387**, ff. 248-260, en 1365-1366, **388**, ff. 104-115, en 1367, **451**, ff. 154-166, et, pour les entrées et sorties des familiers du pape en 1361-1367, **456**, ff. 207-266, etc.). Pour des éditions de lettres papales (de trois types : communes, closes / secrètes, curiales), voir les notes 19 (LC/U. V), 28 (LC/J. XXII), 29 (LC/G. XI), 33 (LF/Cl. VI), 50 (LS/U. V), 84 (LS/G. XI) et 111 (I. IV), et, pour ce qui regarde tout ou partie des comptes de la Chambre apostolique, K. H. Schäfer, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter den Päpsten Urban V. und Gregor XI. (1372-1378)*, Paderborn, 1937 (désormais : *Schäffer*). Présentation des lettres d'Urbain V en C. Tihon (1932), qui décrit brièvement les 41 registres de ce pape.
- 12) A.-M. Hayez, "L'entourage d'Urbain V : parents, amis et familiers", dans *Annuaire de la Société des Amis du Palais des Papes*, 1988-1989, pp. 31-45 (désormais : *Hayez*).
- 13) A côté des auteurs / ouvrages cités ci-dessus et des contemporains du pape (comme Pétrarque, 1304 - 1374, qui a fréquenté les universités de Montpellier et de Bologne), on peut consulter, pour un premier aperçu : **Abb. A. Solanet**, *Le bienheureux Urbain V*, Mende, 1874, **M. Prou**, *Etude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V (1362-1370)*, Paris, 1888 (désormais : *Prou*), **Abb. M. Chaillan**, *Le bienheureux Urbain V*, Paris, 1911 (désormais : *Chaillan*), **G. Mollat**, *Les papes d'Avignon (1305 - 1378)*, 5^e édition, Paris, 1924, pp. 102-116 ("Urbain V") (désormais : *Mollat*), **E. de La Nouvelle**, *Le bienheureux Urbain V et la chrétienté au milieu du XIV^e siècle*, Paris, 1929, **Y. Renouard**, *La papauté à Avignon*, PUF (collection *Que Sais-Je ?*), 3^e édit., 1954, pp. 48-53, **J. Secondy**, "Le pape Urbain V, insigne bienfaiteur de l'université de Montpellier", dans *Monspelienis Hippocrates*, n. 33 (1966), et la notice que **François Delmas** a insérée dans le catalogue publié à l'occasion de l'exposition intitulée "Urbain V et Montpellier" et tenue à Montpellier du 9 au 25 février 1968 (désormais : *Catal. Urbain V*). Concernant, d'une part, les "**Vies**" d'**Urbain V** - au nombre de six -, voir *Baluze*, t. I, pp. 349-414, et, d'autre part, une **bibliographie conséquente**, voir M. Balmelle (1962 : 466 titres). Selon A. Molinier, un des commentateurs de la réédition de l'*Histoire général du Languedoc*, Urbain V serait "le plus grand pape du XIV^e siècle" (*HL*, édit. Privat, t. IX, 1886, p. 745). C'est en tout cas le seul qui ait été béatifié.
- 14) Ff. 6 v^o et 7 r^o du testament de 1373.
- 15) "La seigneurie de Grizac fit probablement retour à Anglic qui la donna, avec sa part d'héritage, à son petit-neveu, Grimoard Grimoard ou Senhoret" (*Hayez*, p. 33).
- 16) Pour les **Villate**, f. 7 v^o du testament de 1373 : "un autre personnage est qualifié de *neveu du pape* à une seule reprise, ce qui rend son identification bien énigmatique : Guillaume Villate, en juin 1367, au moment où Urbain V l'envoie faire des études à Bologne, lien de parenté qui n'est pas répété dans les autres documents le concernant"

(Hayez, p. 33). Cf. les notes 29 et 60. Pour les **Malbosc**, f. 6 r^o du testament de 1373. Cf. la note 22.

17) Cl. Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale*, 2 vol., Paris, 1926-1952, t. I, n. 254, pp. 248-249 (*Guirent Raimunz de Muntalt*) (désormais : Brunel). On trouve d'autres Montaut, dans la région, qui pourraient être apparentés à Raymond de Montaut, sujet de cet article : **Jean de Montaut**, damoiseau de Sainte-Cécile d'Andorge (dioc. d'Uzès) et oncle d'Etienne de Calberte, damoiseau de Saint-Michel de Dèzes (dioc. de Mende), cité en 1341 (AD Gard, 2 E 4 / 1. Dépouill. Y. du Guerny), **Bertrand de Montaut**, de Saint-Christol(-lès-Alès), cité en 1353 et 1356 (respectivement, Y. de Guerny, *Fonds Doscarès*, Nîmes, 1991, n. 237 / 5, et AM Alès, IS 15, n. 15) et **Guillaume de Montaut**, cosgr de Saint-Maximin (dioc. d'Uzès), cité en 1374 (Y. du Guerny, *Chartrier de Castelnau*, Nîmes, 1976, n. 133. Désormais : *Chartr. Castelnau*), sans doute identique au personnage de même nom marqué dans un registre du notaire Eustache, en 1386, comme maître d'hôtel d'Alzias, vicomte d'Uzès (Bardon, 1900). Sont peut-être à ajouter à cet ensemble : **Raymond de Montaut** (*Monte Alto*), qui vend en 1202 à l'abbé de Franquevaux un manse - en Languedoc, on peut dire tout simplement : mas - situé sur la paroisse de Saint-Chaveur du Pin (AD Gard, H 76), et **Guiraud de Montaut**, chanoine de Rodez, recteur de Cassuéjoul, en 1304 (M. de Framond, *Sceaux rouergats du Moyen Age*, Rodez, 1982, n. 436, p. 356).

Pour le seul Languedoc, il est des familles (autres ?) portant le nom de Montaut, comme celles de **Rostang de Montaut**, cosgr de Montarnaud (dioc. de Maguelone), cité de 1344 à 1356, de **Frédol de Montaut alias Montuzorgues**, coseigneurs de Montdardier (dioc. de Nîmes) et de Fabrègues (dioc. de Maguelone), probablement parent du premier, ou encore d'**Eléonore de Montaut**, dame d'Hierle en 1376, qui a épousé, vers 1350, Gilbert de Pierrefort et a convolé en secondes noces, vers 1375, avec Marquès de Saint-Martial. Sur tous ces personnages, voir AD Gard, 2 E 1 / 1367 (Dépouill. Y. du Guerny), Abb. A. Delouvrier (1896), A. Chéron et G. de Sarret de Coussergues (1963), Y. du Guerny, *Chartrier de Montdardier*, Nîmes, 1980, *passim*, et J.-B. Elzière, *Histoire des seigneurs d'Hierle* (à paraître).

18) Il est un *castrum* de Montaut, cité dans les textes - voir ci-dessous -, localisable avec une relative précision, puisque la carte IGN (au 50 000e) indique, d'une part, un "**Roc de Montal**" (1349 m), à la limite des communes du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère (département de la Lozère), autrefois paroisses de Saint-Privat de Frutgières et de Notre-Dame de Fraissinet de Lozère (diocèse de Mende), et, d'autre part, à quelque trois km de là, sur cette dernière commune / paroisse, un "**Roc de Castel**" (1411 m), dominant le hameau de La Brousse. Les traces archéologiques de ce *castrum* devraient pouvoir être trouvées en l'un ou l'autre lieu, sans doute au premier d'entre eux. On sait qu'il y avait, dans ce secteur, les *castra* de **Malbosc** (par. de Saint-Saturnin des Bondons), de **Miral** et de **Chabrières** (par. de Bédouès). Cette identification du *castrum* de Montaut a été proposée par A. Pantel et E. Servièrre : "*Montal*, au *Ron de Montal*, situé le long d'une draille, à la limite des communes actuelles du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère, au terroir de Rieumal" ("*Seigneuries cévenoles*", dans *BL / RGCC*, nouv. série, n. 12, 1966, pp. 13-55, particulièrement "II. Les possessions territoriales de la famille Grimoard", pp. 36-50, ici p. 37. Désormais : *Pantel / Servièrre*).

Dans les textes, le *castrum* de Montaut est cité, le 6 mai 1355, dans un hommage fait par Gaillard (?) de Chabrières,

fils de feu Pierre, sgr de Miral, agissant tant pour lui que pour Pèlerine de Chabrières, sa sœur, femme de Guyot de Malbosc, à Bernard d'Anduze, baron de Florac, en raison des *castra* de **Miral** (et son mandement), de **Montaut**, de **Chabrières**, ainsi que d'autres biens situés dans les paroisses des Bondons, de Cocurès, de Bédouès, (La Salle-)Prunet, Fraissinet de Lozère et autres (*Chartr. Champ*, 3 J 291). Bien plus tard, en 1618, le château de Montaut, "inhabitable", sera de nouveau cité dans un dénombrement rendu par Antoine de Malbosc, sgr de Miral, au baron de Florac, auprès des châteaux de **Malbosc** (réduit en casal), de **Miral** et de **Chabrières** (*ibid.*, 3 J 291. Voir aussi AN, 306 AP - Chartrier de Castries -, 464, f. 238). Montal sera encore évoqué au **XVIIe siècle** : mentions de Jean de Felgeyrolles, sieur de Montal (*Chartr. Champ*, 3 J 169) et d'Henri de Malbosc, sieur de Montal, doyen du chapitre de Bédouès, vers 1690 (*ibid.*, 3 J 324). Il sera même question, à cette époque, des ruines du château de *Montal* dans les reconnaissances féodales faites, d'une part, par M. de Vennac et M. de Miral au baron de Florac, en 1667, et, d'autre part, par David Servièrre, de Rieumal, au seigneur de Leyris de Combes, le 30 juin 1681 : "un bois ruiné dit *Bois de Montal*, confrontant du chef les terres de Finialettes, dans laquelle pièce est la situation du vieux château de *Montal* dont a droit le sieur de Combes" (*Pantel / Servièrre*, p. 37).

D'autres mentions, plus indirectes, existent peut-être dans des textes qui éclairent, de toute façon, le contexte castral local. Voir les hommages rendus à l'évêque de Mende en 1219 (*a Chabreira, lo chastel d'en W. de Chabreira*, e tot quan ai d'alo en l'altre, e zo que ay d'alo a Malbosc) et 1332 (*a Chabrieira, lo chastel d'en Guilhem de Chabrieira*, e tot quan ay d'alo de l'altre, et so que ay dalo a Malbosc), publiés respectivement par Cl. Brunel, *Documents linguistiques du Gévaudan*, Paris, 1916, n. 8, pp. 22-29, ici p. 24 (extrait de *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 77, 1916) et par E. Bondurand, *Hommage en Languedoc à l'évêque de Mende*, Paris, 1889, p. 11 (extrait de *MAN*. Désormais : *Bondurand*). Ces textes paraissent suggérer la présence, entre Chabrières et Malbosc, d'un autre *castrum* appartenant aux Chabrières.

19) Ces maisons sont diverses, particulièrement dans le Sud-Ouest, car le toponyme, castral ou non, est fréquent. Il est impossible de les lister ici, peu ou prou. On peut se contenter de dire que certains personnages de ces familles se sont appelés "Raymond de Montaut" : **Raymond de Montaut** qui hommage en 1214 Simon de Montfort, a des armes du même type que celles des Grimoard gévaudanais (sceau conservé en AN, DD 2874, et, pour le contre-sceau, 2874 bis. Voir F. de Ramel, 1954, et M. Pastoureau) et appartient à une **famille de l'Agenais**; **Raymond de Montaut**, d'une **famille auvergnate**, cité en 1344 (G. Saige et cte de Diènné, *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, 2 vol., Monaco, 1900 - désormais : *Saige / Diènné* -, et M. Boudet, *Cartulaire du prieuré de Saint-Flour*, Monaco, 1910); "**Raymond de Montaut, sgr de Puydaniel**", en 1347 (*Registres du Trésor des Chartes*, t. III, 3 vol., Paris, 1978-1984, n. 6454. Désormais : *Trésor Chartes*), d'une famille et d'un *castrum* du **Touloisain / Comminges** (Ch. Higounet / 1949); "**Raymond de Montaut, chevalier, seigneur de Mussidan**", mentionné en 1362 (M.-H. Laurent, P. Gasnault, puis M. et A.-M. Hayez, *Lettres communes d'Urbain V*, Paris-Rome, 1954-1989, 9 vol., n. 846. Désormais : *LC Urbain V*), qui hommage le 13 août 1363 le prince Noir à Périgieux (J.-P. Trabut-Cussac, 1959), qui est peut-être présent à Avignon en 1372 (cf. la note 104) et sûrement fait prisonnier à la bataille d'Eymet en 1377 (*HL*, t. IV, 1742, p. 364, et R. Boutruche, 1963), d'une famille périgourdine ("d'argent au chef denché d'azur").

Il est possible que la famille de Montaut dont il est question dans cet article soit en fait une branche cadette d'une famille féodale de ce nom, connue par ailleurs (Toulousain, Périgord, etc.), qui aurait quitté sa région d'origine, comme l'ont fait plus tard certains Nogaret (originaires de Saint-Félix de Caraman, en Toulousain : cf. la note 107), voire les Grimoard du Gévaudan (cf. la note 25).

20) Du moins, c'est ce qu'indiquent certains actes datés de 1275, 1289, 1295, 1303 et 1305 mentionnés dans le dépouillement du Fonds Montclar fait par Jean Pellet. En 1275, simple mention qui se réfère à AD Gard, 1 E 1944. En 1289, accord passé entre, d'une part, Bermonde de Montclar et son fils Bermond et, d'autre part, Raymond de Montaut, à propos de droits et biens situés vers Saint-Maurice de Ventalon (AD Gard, 1 E 2937). En 1295, litige entre Blonde des Deux-Chiens, femme de Guiraud Adhémar de Monteil, sgr de Grignan, et dame du *castel* de Verfeuil, et Etienne de Chausse, à propos de biens situés en la *villa* des Ponchets qui dépendent du seigneur de Verfeuil et / ou de Raymond de Montaut. En 1303, reconnaissance de Raymond de Montaut à Jean de Montclar pour ce qu'il tient au *castrum* et mandement de Montjoy (*ibid.*, 1 E 2937). En 1305, arbitrage de Raymond de Montaut, chevalier, dans un acte passé au *castel* de Verfeuil, en lequel Jean de Montclar est opposé aux seigneurs de Verfeuil cités ci-dessus. Sur le *castrum* de Verfeuil, voir la note 111.

On déduit du fait que le *castrum* de Montjoy est situé sur la paroisse de Saint-Maurice de Ventalon, que les Montaut avaient des intérêts sur cette paroisse, ce qui sera confirmé ultérieurement : en 1409, il y aura procès entre, d'une part, les seigneurs de Grizac et de Verfeuil, agissant sans doute comme héritiers des Montaut, et, d'autre part, les seigneurs de Montclar, à propos de droits et biens situés dans le mandement de Montjoy (*ibid.*, 1 E 1397).

Ce sont les seigneurs de Montclar qui tiennent à cette époque les deux *castra* de Montclar et de Montjoy, en une sorte de mandement double s'étalant à la fois sur les paroisses de Notre-Dame de Castagnols - aujourd'hui Vialas - et de Saint-Maurice de Ventalon, toutes deux situées dans le diocèse d'Uzès, aux confins de ce dernier avec celui de Mende, et comptant respectivement, en 1373, 41 et 12 "feux réparés" (cf. la note 135). Sur les seigneurs de Montclar et de Montjoy qui résidaient à Crouzas, paroisse de Notre-Dame de Chausse, plutôt qu'au *castrum* de Montclar, voir les dépouillements de Jean Pellet cités ci-dessus, ainsi que son article intitulé : "La seigneurie de Montclar au Moyen Age", dans *Cévennes et Gévaudan*, Mende (RGCC et FHLMR), 1974, pp. 151-162. En 1384, l'ensemble "Castagnols et Saint-Maurice de Ventalon", formant une seule communauté d'habitants, sera compté pour 5 feux (L. Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, 7 vol., Paris, 1750-1758, t. III, 1752, "Preuves", pp. 80-89 : dénombrement de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes en 1384. Désormais : Ménard, ici Ménard 1384). Cf. aussi la note 44.

21) Cf. la note 107.

22) Du moins peut-on le supposer puisque le fils de Guillaume de Montaut, dans son testament de 1373, f. 6 r^o, voudra transmettre ses biens paternels à Guillaume de Malbosc qui paraît lui être très proche, sans doute son cousin. Sur ce Guillaume de Malbosc, voir *IE*, n. 327, f. 85 v^o, cité par Schäffer, p. 261 (1369). Il y a deux familles féodales portant le nom de Malbosc, chacune en rapport avec un *castrum* de ce nom. L'un de ces *castra* est situé en Gévaudan, sur la paroisse de Saint-Saturnin des Bondons

(voir d'Hozier, *Armorial Général*, Paris, 1752, reg. III, sec. partie - "Malbosc de Miral", pp. 1-37, et "Malbosc de Colas", pp. 38-44 -, *Chartr. Champ*, ainsi que *Chartr. Castelnau*) : André, sgr de Malbosc (1345), puis son fils, Guyot, sgr de Malbosc et de Miral (jusqu'à la fin du XIV^e siècle), etc. L'autre, tenu en coseigneurie, est sur la paroisse de Saint-Jean de Malbosc, en Vivarais (enclave en Uzège), dans le secteur de Naves, Banne, Chambonas et Villefort. Pour diverses raisons (liaison avec Saint-Ruf, présence des Peyremale à Malbosc, etc.), on peut penser que Guillaume de Malbosc - dont il est ici question - appartient à la seconde des familles susdites, d'ailleurs peut-être apparentée à la première, à propos de laquelle on ne dispose que d'informations éparées (*Chartrier de Chapelain*, 1971, *Chartrier de Vielvic*, P. Minard, 1975 et 1979, Ph. Wolff, 1988, etc.) et dont il est largement question en A. Vidal, "Le prieuré de Bonnevaux, ses fiefs, la noblesse de sa région", dans *Annales du Midi*, t. 41 (1929), pp. 113-167 (désormais : Vidal), auteur qui a dû utiliser plusieurs documents, dont l'un est actuellement conservé en AD Gard, H 922 (1240-1611) : Pons de M. (1256, 1269, 1273, 1278), Raymond de M. (1256), Pierre de M., fils de Pons (1284), Ermessinde de M., fille de feu Arnaud (1278), Guillaume de M., fils d'un autre Guillaume (1302), Bertrand de M. (1314), Guiraud de M. (1315), Pons de M., cosgr de Malbosc (1338), Hugues de M., damoiseau, fils de Guiraud (1369, 1374, 1377 : sgr de M.; "bayle de la cour de la maison de Bonnevaux"), Guillaume de M. / Pierre de M. / Gonet de M. (cosgrs de M.), Raymond de M., prieur de Saint-Ambroix (1386), Bertrand de M. (1393), etc.

23) Cf. la note 109.

24) Quoi qu'en disent Chaillan, pp. 70-71, et Amargier, p. 143, qui l'appellent Delphine. A.-M. Hayez est plus prudente : "qui se nommait peut-être Delphine" (Hayez, p. 32).

25) Guillaume Grimoard est le père du pape Urbain V. Il vécut fort longtemps puisque, encore "sgr de Grizac et de Bellegarde" en 1364 (cf. la note 78), il mourut, "presque centenaire", en 1366, à Avignon (cf. la note 76). Il n'est pas sûr que le père du pape se confonde avec un certain Grimoard, qui vit dans les années 1300-1320 et pourrait être son frère aîné. Grimoard est mentionné à plusieurs reprises : "sgr de Grizac, damoiseau", en 1304, lors d'une sentence arbitrale concernant ses cousins Pian (AD Hérault, G 1675); "damoiseau, sgr du *castrum* de Bellegarde", en 1307 / 1308 - ledit *castrum* est alors tenu de Guillaume de Randon -, à propos de biens tenus de l'évêque de Mende et situés dans la paroisse de Saint-Privat de Vallongue et / ou le mandement du *castrum* de Bellegarde, ainsi qu'à Saint-Pierre de Cassagnas (H. Boullier de Branche, *Feuda Gabalorum*, 2 tomes en 3 vol., tome I, Nîmes, 1938, et t. II, Nîmes, 1940, pour une première partie, et Nîmes, 1949, pour une seconde partie, ici t. II, prem. partie, p. 55, t. II, sec. partie, pp. 282-285. Désormais : *Feuda*); "sgr du *castrum* de Bellegarde", en 1318, à propos de biens sis sur la paroisse de Saint-André de Lancize (Y. du Guerny, *Chartrier de Cardet*, Nîmes, 1970, n. 36 / 1), et "fils et héritier de feu Guillaume Grimoard", en 1319 (AD Hérault, 2 E 96 / 219. Dépouill. Y. du Guerny). Cf. la note 165.

Il y aurait beaucoup à dire sur la famille paternelle de (Grimoard et/ou de) Guillaume Grimoard susmentionné(s), en particulier sur le père de ce(s) dernier(s), Guillaume Grimoard, né vers 1250 et marié vers 1280 (à une Mostuéjous ?), sur ses origines*, sur les possessions de cette lignée en Cévennes, particulièrement dans le secteur de Saint-Privat de Vallongue et Saint-Pierre de

Cassagnas, comme en témoigne, par exemple, un document de 1285 (AD Gard, 2 E 28 / 85. Dépouill. Y. du Guerny). Ce n'est pas là le lieu de faire un tel développement.

* A Castelsarrasin, ainsi qu'en Périgord, se trouvent de nombreux Grimoard dès le XIII^e siècle. "La maison de Grimoard, qui est incontestablement l'une des plus anciennes du Périgord, tirerait, d'après Courcelles, son origine des anciens vicomtes de Fronsac" (A. de Froidefond de Boulazac, *Armorial de la noblesse du Périgord*, Périgueux, 1891, article : *Grimoard*).

26) Les Grimoard, seigneurs de Bellegarde et de Grizac - cf. la note 25 - et, comme tels, vassaux, respectivement, du roi de France (via les Anduze et leurs successeurs qui tiennent le *castrum* de Portes-Bertrand) et de l'évêque de Mende (via la seigneurie de Florac), semblent avoir eu leur résidence principale à Grizac. Voici quelques données sur Bellegarde et Grizac :

- le *castrum* de **Bellegarde**, au nom significatif, est situé sur la **paroisse de Saint-Privat de Vallongue** - cf. la note 145 : 22 feux en 1373 -, diocèse de Mende. Cité en 1229, 1239, 1273, etc., il dépendait du roi de France, via les seigneurs de Portes, dont preuves de ladite dépendance en **1239**, **1273**, etc. (J.-B. Elzière, *Histoire des Budos*, Nîmes, 1978, pp. 192-193), en **1307** (*Feuda*, II, prem. partie, p. 55) et, à travers les dénombremets de la seigneurie de Portes, en **1463**, en **1540** et en **1678**. Actuellement, il ne reste plus, de ce *castrum*, que des vestiges, d'ailleurs indiqués sur les cartes IGN. Voir *Pantel / Servièrre*, pp. 38-39 ("Le château de Bellegarde"). A noter que le *castrum* de Bellegarde a donné son nom à une **communauté d'habitants** - "*castrum* de Bellegarde avec Randon, avec paroisse" en 1364 (22 feux : *BL*, t. XIV, 1863, pp. 106-117. Désormais : *BL 1364*), "Bellegarde de Randon" en 1384 (1 feu), "Bellegarde-Randon" en 1491, "Bellegarde-Randon" en 1660, etc. - et que l'**église Saint-Privat de Vallongue** est citée pour une somme de 50 florins dans le testament du cardinal Anglic de 1388 (cf. la note 157).

- **Grizac** était situé, avant le pontificat d'Urbain V, sur la **paroisse de Notre-Dame de Fraissinet de Lozère** - cf. la note 145 : 30 feux en 1373 -, diocèse de Mende. C'était le centre d'une seigneurie homagée au baron de Florac et tenue par lui de l'évêque de Mende (*Feuda*, II, sec. partie, pp. 238-242, pour 1219, 1250, 1267, 1277, 1307, et *Bondurand*). Un *castrum* a dû être élevé en cet alleu, en fait une maison-forte, qui a servi de résidence aux Grimoard. Voir *Pantel / Servièrre*, p. 39 ("Le château de Grizac"). A noter que le *castrum* de Grizac a donné son nom à une communauté d'habitants - "*castrum* de Grizac-Grimoard avec paroisse" en 1364 (30 feux : *BL 1364*), "Grizac" en 1384 (5 feux : *Ménard 1384*), puis "Grizac-Fraissinet" en 1491, "Grizac de Grimoard" en 1660, etc. - et qu'il y a eu là une chapelle castrale dédiée à Notre-Dame et érigée en église paroissiale sous Urbain V : cf. la note 121. Noter aussi que l'église Notre-Dame de Fraissinet de Lozère sera marquée pour un legs de 38 florins dans le testament du cardinal Anglic de 1388.

27) **Amphélize de Montferrand** (env. 1285 - apr. 1305) est mentionnée en 1375 dans les statuts que le cardinal Anglic confère à la collégiale de Bédouès (cf. la note 80). Elle est sans doute fille d'**Hugues de Montferrand** (env. 1250 -

1318) et sœur d'**Astorg de Montferrand** (env. 1280 - apr. 1342). Ce dernier, marié à Almueis (*Almodie*) de Luzenson (voir *IE*, n. 327, f. 105 v°, cité par *Schäffer*, p. 264 - 26 sept. 1369, pour des robes - et *IE*, n. 332, cité par *Schäffer*, p. 343 : 1370), est le père d'**Hugues de Montferrand** (env. 1320 - 1370), dont il sera question plus tard : cf. la note 54. *Albanès*, I, pp. 89-90, a pensé un instant qu'on pouvait confondre Amphélize avec une certaine Elize, mentionnée en 1293 comme fille de Bérenger de Montferrand (frère probable du susdit premier Hugues), mais cela est incertain



(église du Monastier de Chirac)

si l'on prend en compte la place importante tenue par les Montferrand auprès d'Urbain V, qui suppose une parenté beaucoup plus proche avec le pape. Sur les **Montferrand**, voir Vte de Lescure, *Armorial du Gévaudan*, Lyon, 1929, pp. 627-628 (désormais : *Lescure*), ainsi que Dom L. Guilloreau, "L'obituaire de Saint-Martin de La Canourgue", dans *Revue Mabillon*, 1907, pp. 390-428 (d'après BM Tours, ms. 1003).

28) **Anglic Grimoard** (env. 1285 - apr. 1347) est moine du monastère de Saint-Thibéry (dioc. d'Agde), puis, à partir de 1331, de Saint-Victor de Marseille. "Frère Anglic Grimoard, **aumônier du monastère de Saint-Thibéry**", est cité, le 30 juin 1316, comme témoin, à Lyon, du testament de Raymond Gaucelm, cosgr d'Uzès, en compagnie de Raymond (de Mostuéjols), son abbé (de Saint-Thibéry) (*HL*, t. IV, 1742, p. 97, ou *HL*, édit. Privat, t. IX, 1886, p. 211, mais non BM Nîmes, ms. 202, n. 13 855, pp. 349-350, suivi par E. Germer-Durand, 1864, qui présentent, tous deux, une analyse de l'acte moins complète). Il obtient, en 1330, le prieuré bénédictin du **Mas-Saintes-Puelles** (dioc. de Saint-Papoul), dépendance du monastère Saint-Thibéry. En 1331, il quitte ledit monastère (de Saint-Thibéry) pour celui de **Saint-Victor de Marseille** où il prendra en charge le prieuré conventuel, "avec soin des âmes", de **Saint-Sauveur de Chirac** (*Lettres communes de Jean XXII*, édit. G. Mollat, 16 t., Paris, 1904-1946, respectivement nn. 49 201 et 49 206, puis 52 984-52 985. Désormais : *LC Jean XXII*), ce qui expliquera ses présences aux chapitres généraux de l'abbaye de Saint-Victor, en tant que prieur de Chirac, les 12 mars **1337** (*Albanès*, I, p. 98) et 11 novembre **1343** (*ibid.*, et *HL*, t. IV, 1742, p. 319, ou *HL*, édit. Privat, t. IX, 1886, p. 746). En **1347**, il sera cité comme "moine de Marseille et prieur du Monastier de Chirac" (AD Hérault, 2 E 95 / 377. Dépouill. de Y. du Guerny).

29) Cette sœur, née vers 1285, doit avoir épousé, vers 1305, **Pierre Villate** (env. 1285 - apr. 1340) (cité en 1334 comme "cosgr des *castra* de Pradelles et de Jonchères", sans doute fils de **Villate**, chevalier, cosgr de Pradelles, en 1281 et

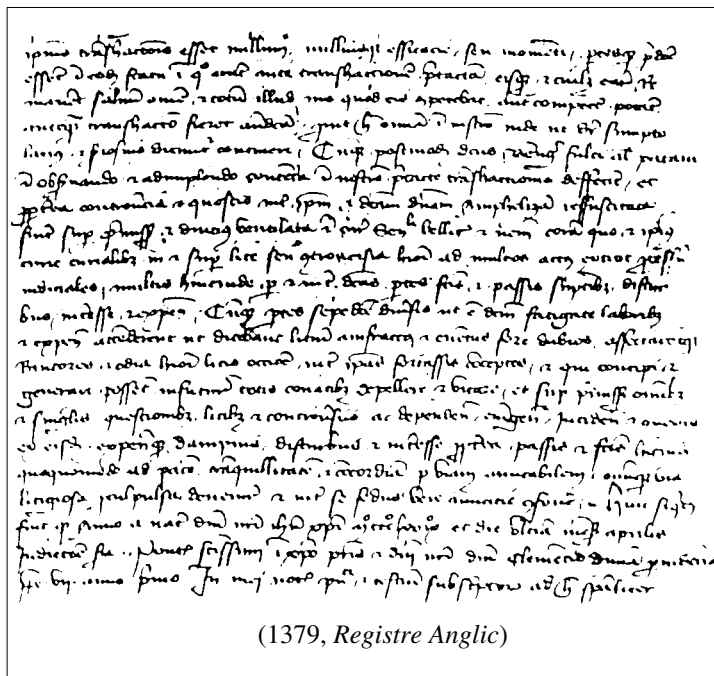
1292), d'où **Villate Villate** (env. 1315 - env. 1369), marié vers 1340, père de **Pons Villate** (env. 1344 - apr. 1376) - cf. la note 60 - et de **Guillaume Villate** (1345 - 22 sept. 1425), à propos duquel on peut dire quelques mots : moine bénédictin à l'abbaye de Saint-Sauveur d'Aniane, Guillaume Villate obtient successivement les prieurés de **Saint-Jean du Rouet** (dioc. de Maguelone), le 30 août 1363 (*LC Urbain V*, n. 8402, et *Suppl. Urbain V*, reg. 40, f. 69 v°), de **Villeneuve La Crémade**, "sous" Béziers (dioc. de Béziers. Actuell. Villeneuve-lès-Béziers), le 1er juillet 1365 (*ibid.*, n. 13 550, et *Suppl. Urbain V*, reg. 43, f. 135), puis de **Sauvian**, même diocèse, en 1367, qui dépend d'Aniane et qu'il tiendra toujours en 1369 (*ibid.*, nn. 18 923, ainsi que 19 089 et 24 773) et en 1380 (registre original de Bertrand de Cazes, couvrant la période allant du 31 janvier 1379, n. st., au 10 décembre 1383, et conservé en BM Avignon, ms. 1594, ici f. 88, n. 56. Désormais : *Registre Anglic*). Ayant fait le voyage d'Italie en 1367 - il est alors indiqué comme neveu du pape -, il fait des études à Bologne (*IE*, n. 323, f. 27 v°, cité par *Hayez*, p. 33) et reçoit du pape, de Viterbe, le 18 août 1369, l'autorisation de nommer un ou plusieurs procureurs aux fins de ratifier la transmission des biens mobiliers et immobiliers de Villate Villate, chevalier du diocèse de Viviers, son père, à Pons Vilate, damoiseau, son frère, familier du pape, sans que son état de bénédictin ne fasse obstacle (*LC Urbain V*, n. 24 773). Plus tard, en 1385, Guillaume deviendra abbé de **Saint-André de Villeneuve**, près d'Avignon (Abb. Goiffon, 1884), et, en tant que tel, sera nommé parmi les exécuteurs testamentaires du cardinal Anglic en 1388 (cf. la note 157) et du cardinal Pierre Blau en 1409, lequel dernier sera enseveli dans l'église de ladite abbaye (L.-H. Labande, "Pierre

Blau, cardinal de Saint-Ange. Son testament et son inventaire, 1407 - 1410", dans *Annales du Midi*, t. VII, 1895, pp. 97-107, 167-180, pour le testament du 28 sept. 1407, 181-185, pour le premier codicille du 23 oct. 1409, 186-188, pour le second codicille du 26 nov. 1409, ainsi que 189 et suiv., pour l'inventaire de succession du 13 janv. 1410. Désormais : *Testament Blau*). **Hugues Villate**, chanoine de l'église de Cavaillon, puis de celle du Puy, doit aussi faire partie de cette famille, qui obtient, le 30 août 1363, un canonicat et une prébende dans l'église de **Cavaillon** (*LC Urbain V*, t. II, n. 7037), le 15 janvier 1364, un canonicat, une prébende et l'office de **trésorier de l'église du Puy**, ce qui le conduit à abandonner ses fonctions à Cavaillon le 20 février 1364 (*ibid.*, t. II, n. 10 500, et t. III, n. 12 323), et, enfin, le 1er mars 1370, la provision du **décanat de cette église du Puy** (*ibid.*, t. IX, nn. 25 755 et 26 296). Il est cité comme doyen (du chapitre) de l'église (Notre-Dame) du Puy, d'une part, le 15 février 1371 (n.st.) (AD Haute-Loire, G 996) et, d'autre part, les 14 juin 1371 et 5 mars 1372 (A.-M. Hayez, *Lettres communes de Grégoire XI*, en cours de dépouillement au Centre de Recherches sur la Papauté d'Avignon - trois volumes sont

parus, Rome, 1992-1993, 15 056 documents -, nn. 10 472 et 19 802. Désormais : *LC Grégoire XI*).

Sur les **Villate, coseigneurs de Pradelles et de Jonchères**, famille du Vivarais dont la zone d'action se situe a priori aux **confins dudit Vivarais** (près d'un hameau appelé *Villatenz* en 1357, *mansus Vilatenus* en 1390. De nos jours, commune de La Villatte, Ardèche), **du Velay** (Pradelles, maintenant commune de Haute-Loire) et **du Gévaudan** (Langogne), laquelle possède des droits à Jagonas, voir, par exemple : AD Lozère, F 625; A. Jacotin, *Preuves de la maison de Polignac*, 4 vol. et un index, Paris, 1898-1906, t. I, pp. 261-265, t. II, nn. 277 (pp. 161-162) et 284 (p. 174), et t. IV, pp. 13, 30, 44-45, 51-53 et 56 (désormais : *Jacotin*); AD Haute-Loire, H 302 et 303, et H. Bousquet, *Inventaire des archives du château de Vezins*, 3 vol., Rodez, 1934-1942, t. I, n. 1254 (désormais : *Bousquet*).

30) Cette sœur, née vers 1285, doit avoir épousé, vers 1305, un Sinzelles (dénommé Pierre ?, env. 1285 - apr. 1305), peut-être fils de **Pierre de Sinzelles** (env. 1260 - env. 1310), chevalier en 1301 (*Jacotin*, t. I, n. 162, p. 312) et petit-fils de Dalmas de Sinzelles (env. 1230 - env. 1290), chevalier en 1270, 1280 et 1285 (AD Haute-Loire, H 167 et 302, ainsi que *Lescure*, pp. 775-776). La famille de Sinzelles, localisée **aux confins du Gévaudan et du Vivarais**, trouve sans doute ses origines à Sinzelles, hameau de la paroisse de Fontanes, située à proximité de Langogne, en Gévaudan (actuell. commune de Fontanes, Lozère). Parmi les enfants du couple Grimoard / Sinzelles, doivent être, d'une part, **Bernard de Sinzelles** (env. 1310 - env. 1380), prieur de Saint-Baudile de Nîmes en 1358 (ses procureurs sont alors Pierre de Sinzelles et Pierre d'Auroux, damoiseaux, à propos de faits relatifs au prieuré de Saint-Etienne de Concoules : AD Gard, 2 E 1



(1379, *Registre Anglic*)

/120/ex-E479) et archidiacre de Nîmes en 1379 (*Registre Anglic*, ff. 91 v°-92 r°, n. 59), et, d'autre part, **un garçon**, dont on ignore le prénom, héritier, qui se serait marié, vers 1335, et serait le père, pour le moins, d'une part, d'une fille dénommée **Isabelle** (env. 1340 - apr. 1388), moniale au monastère bénédictin de Notre-Dame des Fours d'Avignon (F. Fuzet, 1884, et A.-M. Hayez, 1971), citée, en tant que telle, dans le testament du cardinal Anglic de 1388, pour un legs de 10 florins, juste après Delphine Grimoard (cf. la note 157), et, d'autre part, d'un fils, **Bernard de Sinzelles** (env. 1342 - apr. 1379), chanoine de Saint-Ruf de Valence, comme Anglic Grimoard, qui reçoit le 22 octobre 1363, sur intercession dudit Anglic, le prieuré des **Saints-Apôtres-Philippe-et-Jacques d'Annonay**, OSA, diocèse de Vienne, dépendant de Saint-Ruf (*Suppl. Urbain V*, reg. 40, f. 205 v°, et *LC Urbain V*, n. 8423). Le 2 juin 1366, étant étudiant à Montpellier, non encore prêtre et n'ayant pas encore atteint l'âge requis de 25 ans, Bernard demande une dispense pour toucher les fruits du prieuré de **Saint-Pierre de Die** (*Suppl. Urbain V*, reg. 43, f. 180 v°) qui lui a été réservé le 4 avril 1365 (*LC Urbain V*, t. IV, nn. 13409 et 15 773) et qu'avait tenu Anglic Grimoard avant d'être promu

à l'évêché d'Avignon en 1362 (cf. la note 33). Il n'est donc pas étonnant de voir Bernard de Sinzelles prendre ce titre, le 25 avril 1365, alors qu'il est dans la demeure d'Anglic (AD Vaucluse, G 112, n. 104, cité par *GCN*, t. VII, n. 1408, c. 390). Plus tard, le 6 juillet 1371, Bernard de Sinzelles libérera Saint-Pierre de Die (*LC Grégoire XI*, t. I, n. 5918), puis, dit "parent" du cardinal Anglic Grimoard, obtiendra, le 14 novembre 1371, le prieuré de **Sainte-Marie / Notre-Dame de Bon-Repos alias de Montfavet** qui appartient à Saint-Ruf (*LC Grégoire XI*, t. I, n. 14960). A cette famille, il faut rattacher : **Géraud de Sinzelles**, bénédictin, prieur du prieuré de Saint-Léger (du Malzieu : dioc. de Mende), dépendance de l'abbaye de La Chaise-Dieu (dioc. de Clermont), qui sollicite, le 3 juin 1365, le prieuré de Rochepaule (dioc. du Puy. Actuell. en Ardèche) et, le 1er juillet suivant, la préchantrerie de la même abbaye, obtenue, de fait, le 26 juillet par Pons de Cubières (*Suppl. Urbain V*, reg. 43, f. 69, et *LC Urbain V*, t. IV, n. 13 579); **Aigline de Sinzelles**, fille de Garin, sœur d'Agnès et de Folquette, femme de Pierre de La Tronchière, laquelle est citée en 1354 et teste en 1361 (avec évocation de biens situés au diocèse du Puy / secteur de Pradelles, de Saurette, fille de Pierre d'Auroux, etc. : AD 2 E / 120. Dépouil. Y. du Guerny. *Lescuré*, pp. 775-776); **Dalmas de Sinzelles**, damoiseau du diocèse de Mende en 1383 (*Registre Anglic*, f. 225 v°), ainsi que **Pierre de Sinzelles**, marqué pour 25 florins d'or dans le testament du cardinal Blau de 1407 (*Testament Blau*).

31) **Etienne** (env. 1308 - env. 1345), damoiseau, est connu, sous le nom d'Etienne de Grizac, à travers deux actes : *Albanès*, p. 91 (avec "St. de Grisaco, domicello") et AD Gard, G 1588 ("Etienne de Grizac" : cf. la note 143). Il a épousé, vers 1335, **Jacquette Foulc** (env. 1310 - apr. 1335), fille de Bérenger Foulc alias Patau, de Posquières / Vauvert (*Registre Anglic*, ff. 18 r°-20 r°, n. 11)*, d'où un fils dénommé **Bérenger** (env. 1340 - env. 1345) - il meurt en bas-âge (AD Gard, H 4, n. 18 - acte que nous n'avons pas repéré -, selon *Albanès*, 2, p. 36) - et une fille appelée **Amphélize** (env. 1340 - env. 1405). Il y a tout lieu de croire que **Bérenger Foulc alias Patau** (env. 1260 - env. 1320), grand-père de Bérenger et d'Amphélize, a épousé, vers 1285, Alazacie Raymond, sans doute, sœur de **Guillaume (Raymond ?) de Brignon** (env. 1265 - apr. 1307), chevalier du roi, qui tient en fief du roi, en 1307, le *castrum* de La Roque en la paroisse de Saint-Martin de Boubaux, ainsi que le mas de Gasques (*Feuda*, t. II, prem. part., pp. 281-282) et fille de **Bertrand (Raymond ?) de Brignon** (env. 1235 - apr. 1291), juge royal du Gévaudan en 1293 (*Feuda*, t. II, sec. part., pp. 106-107), ayant à son actif une longue carrière d'officier royal (juge d'Aigues-Mortes en 1275, de Beaucaire en 1281-1282 et, à ce qu'il semble, d'Uzès en 1291 : J.R. Strayer, *Les gens de justice du Languedoc sous Philippe le Bel*, Toulouse, 1970, respectivement pp. 63, 72 et 89. Désormais : *Strayer*). Cette alliance Foulc / Raymond de Brignon permet de comprendre comment les biens cévenols des (Raymond de ?) Brignon se sont retrouvés en 1350 entre les mains d'Amphélize Grimoard, sans doute orpheline, qui, pour les faire gérer, doit, à cause de son jeune âge, se faire assister par son grand-père Guillaume Grimoard (AN, 306 AP - Chartier de Castries -, n. 406, analysé par Y. du Guerny). On retrouvera Amphélize en 1379, alors "dame de Grizac" et veuve de Pierre Senhoret, lors d'une transaction passée avec **Bérenger Foulc alias Patau** (env. 1320 - env. 1390), sans doute son cousin, à propos de ce qui lui reste dû alors en raison de la dot de sa mère et / ou du testament de son grand-père, probablement dicté en 1317 (mentions de 1000 l., 600 florins d'or, etc.), et, en 1400, lors d'un nouvel hommage, qui montre qu'elle est alors veuve de Lordet de Chirac (*ibid.*, n. 456 bis), fils (probable) d'un autre Lordet de Chirac, chevalier, et de Maragde de Montferrand (citée comme dame de

Cassagnoles et veuve, en 1372 : AD Lozère, F 528).

* **Bérenger Foulc** (env. 1260 - apr. 1317), chevalier de Posquières en 1302, doit être celui qui prend en rente, en 1302 et en 1310, tout ou partie des pêcheries, "levées de poissons et d'oiseaux", ainsi que des droits divers dans l'étang de Scamandre appartenant à Guy, sgr de La Roche et de Posquières (AD Gard, 1 E 406 / ex-1256 et 1 E 408 / ex-E 1258). Il est présent à une transaction passée, en 1303, entre **Bernard Foulc**, damoiseau de Posquières, et les habitants de Saint-Gilles, arbitrée, côté Foulc, par **Guillaume Foulc de Bisturri**, chevalier de Posquières, lequel est encore cité, comme tel, en 1325 (*ibid.*, 1 E 449 / ex-1299). Cf. la note 112. Plus généralement, sur les **Foulc**, voir AD Gard, séries E, G et H, ainsi que P. Falgairolle, *Histoire civile, religieuse et hospitalière de la ville de Vauvert*, Nîmes, 1918, *passim*, et ses notes personnelles, en AD Gard, 85 J 381.

32) **Guillaume Grimoard** (env. 1309 - 1370), moine bénédictin de **Saint-Victor de Marseille**, reçoit en 1329 le prieuré "avec soin des âmes" de **Saint-Maur**, dépendant de Saint-Pé / Saint-Pierre de Générêt (Générest est actuellement dans les Hautes-Pyrénées. "Mavii" et non "Manii" : dioc. d'Auch. Actuell. vers Mirande, Gers. Voir Dom L. H. Cottineau, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, un tome en 2 vol., Mâcon, 1939. Désormais : *Cottineau*) (*LC Jean XXII*, n. 46 989). Au cours des années 1330 / 1340, il doit être transféré du monastère de Saint-Victor à celui de **Cluny** (dioc. de Mâcon). Le 31 octobre 1342, "frère Guillaume Grimoard, moine de Cluny, bachelier ès-décrets" est reçu docteur ès-décrets à l'université de droit de Montpellier (procès-verbal de réception pris par le notaire Jean de La Salle, en AD Hérault, G 1244, ff. 56-57, et publié par L. Guiraud, 1891), ce qui explique pourquoi, en 1346, toujours appelé Guillaume Grimoard, il est alors dit : "docteur ès-décrets, **doyen de Cluny**" (Ch. d'Aigrefeuille, *Histoire de Montpellier*, 2^e édit. / M. de La Pijardière, 4 tomes, 1875-1882, t. III, p. 165. Désormais : *Aigrefeuille*). Ayant obtenu, entre 1342 et 1347, le prieuré clunisien de **Notre-Dame du Pré** (dioc. d'Auxerre. Actuell. à Donzy, vers Cosne-sur-Loire, Nièvre. Voir *Cottineau*) (selon *Chaillan*, p. 12, se référant à une lettre de Clément VI dont la teneur lui avait été communiquée par le chanoine U. Chevalier), Guillaume quittera cet office, sous le pontificat de Clément VI, le 13 février 1352 (n. st.), pour devenir **abbé de Saint-Germain d'Auxerre** (*Chaillan*, pp. 13 et 70-71, d'après une communication du chanoine U. Chevalier, *Amargier*, p. 33, et *GC*, t. XII, 1770, cc. 361-403 et 493-494). Il sera cité comme abbé de Saint-Germain à de nombreuses reprises, en juillet et août 1352, à propos d'affaires italiennes dans lesquelles il jouera un grand rôle, ainsi que le 13 septembre 1352, alors conjointement à son frère (Anglic), prieur de Die (*Lettres closes, patentes et curiales de Clément VI se rapportant à la France*, 4 vol., Paris, 1858-1961, nn. 5345, 5368, 5373-5374, 5382 et 5403. Désormais : *LF Clément VI*).

33) A l'époque où il est cité dans une lettre avec son frère Guillaume (*LF Clément VI*, n. 5403, 13 sept. 1352), soit les 13-17 septembre 1352, Anglic obtiendra le prieuré Saint-Pierre de Die, OSA, dépendance de l'abbaye de Saint-Ruf de Valence (lettres secrètes de Clément VI, cité par *GCN*, t. VII, nn. 1331-1332, cc. 359-360). Il tiendra cet office jusqu'en 1362. Sur **Anglic Grimoard**, voir la note 44, M. Talon (1892), *GCN*, t. VII, cc. 359-413 (Anglic) et 413-419 (vicaires généraux), *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique*, article *Grimoard*, Anglic, signé par G. Mollat (désormais : *DHGE*), ainsi que A.-L. Rey-

Coustel (1980). Sur les **dépendances de l'abbaye de Saint-Ruf de Valence**, voir A. Carrier de Belleuse, *Liste des abbayes, chapitres, prieurés et églises de l'ordre de Saint-Ruf*, Romans, 1933 (désormais : *Liste Saint-Ruf*).

- 34) Dépouill. J. Pellet. Cf. la note 39.
- 35) J.-B. Elzière, *Chartrier de Portes*, édit. Font-Vive, 1976, n. 234 (désormais : *Chartr. Portes*).
- 36) La **paroisse de St-Frézal de Ventalon** - cf. la note 145 (1373 : 13 feux) -, diocèse de Mende, est une communauté d'habitants, comptée pour 13 feux en 1364 (*BL 1364*), mais pour 2 en 1384 (*Ménard 1384*).
- 37) Cf. la note 26.
- 35) La **paroisse de St-Julien des Points** - cf. la note 145 (1373 : 10 feux) -, diocèse de Mende, est une communauté d'habitants, comptée pour 10 feux en 1364 (*BL 1364*), mais pour 2 en 1384 (*Ménard 1384*).
- 39) La **paroisse de Ste-Cécile d'Andorge** - cf. la note 145 (1373 : 15 feux) -, diocèse d'Uzès, est une communauté d'habitants, comptée pour 1 feu en 1384 (*Ménard 1384*). Les Ponchets se situent dans cette paroisse (AD Gard, E 1508), dont il sera question, à plusieurs reprises, dans le présent texte. A noter que l'église Sainte-Cécile d'Andorge sera marquée pour un legs de 30 florins dans le testament du cardinal Anglic de 1388 (cf. la note 157). Cf. aussi la note 34.
- 40) La paroisse du Collet de Dèzes n'existe pas au XIV^e siècle. Il s'agit d'une interprétation fautive. Ce dernier lieu dépend alors de la **paroisse de Saint-Jean du Chambon de Dèzes** - cf. la note 145 (1373 : 35 feux) -, diocèse de Mende, correspondant à la communauté d'habitants des "castra de Dèzes et de Meyrières, avec la paroisse du Chambon", comptée pour 35 feux en 1364 (*BL 1364*), et à celle du "Chambon de Dèzes", comptée pour 6 feux en 1384 (*Ménard 1384*).
- 41) Le *castrum* de **Saint-Jean de Valérisclé** est situé sur le territoire de la paroisse de même nom, diocèse d'Uzès.
- 42) Le testament de 1373 indique que Guillaume de Montaut, son père, a fait un legs à l'église Saint-Privat de Frutgières. Cf. la note 124.
- 43) Cf. les notes 19 et 104.
- 44) Les 4 et 6 novembre 1355, en présence et de la volonté de son oncle et curateur Anglic, chanoine de Saint-Ruf de Valence, Raymond de Montaut "loze" (c'est-à-dire autorise, moyennant finances) diverses ventes, dont l'une concerne une manse - en Languedoc, on peut dire tout simplement : mas - situé sur la **paroisse de (Notre-Dame de) Castagnols** (AD Gard, 2 E 23 / 171 et 172. Dépouill. Y. du Guerny). A propos de cette paroisse, voir la note 20. Il est encore question de lui dans un acte du 11 novembre de cette année (Dépouill. J. Pellet, d'après le notaire G. Roure ?).
- 45) Les membres du **service de garde et d'honneur** (réduit sous Urbain V à quelque 80 hommes, dont une quarantaine de sergents d'armes), associés aux chapelains (commensaux et autres) et clercs de la **chapelle** privée du pape, aux **courriers**, aux administrateurs et aumôniers de la **Pignotte** - une "pignotte" est un petit pain -, au **maître du Sacré-Palais**, à l'**aumônier de l'aumône secrète**, aux chambriers / cubiculaires, au confesseur, aux médecins du pape, au barbier, aux cuisiniers, aux sommeliers, aux palefreniers, aux panetiers, etc., travaillent au service de la personne du

pape et forment ce qu'il est convenu d'appeler sa **maison domestique**.

A côté de tous ces gens de la "maison", il y a les **services administratifs**, constitués de clercs ayant reçu au moins les ordres mineurs, qui sont ceux de la **Chambre apostolique** (avec le camérier, sorte de ministre des finances, le trésorier qui s'occupe des monnaies, des clercs, des notaires, etc.), de la **Chancellerie apostolique** (dirigée par un vice-chancelier très dépendant du pape, comprenant les bureaux des suppliques, des examens, de la minute, de la grosse, du correcteur, du sceau et du registre : on trouve là des correcteurs, distributeurs, registrateurs, bullateurs, abrégiateurs, etc., soit une centaine de scribes), de l'**Audience des causes apostoliques** (tribunal de La Rote : plusieurs dizaines d'auditeurs et leurs notaires) et de la **Pénitencerie apostolique** (grand pénitencier, une trentaine de pénitenciers, autant de scribes, etc.). A ces administrations peut être ajoutée la **Cour du maréchal** qui traite des affaires de police et justice (dirigée par un maréchal, assisté de juges, d'un trésorier, de la quarantaine de sergents d'armes dont il a été question ci-dessus, etc., et disposant d'une prison).

Sur la cour pontificale d'Avignon, qui pouvait compter quelque 350 personnes, voir, pour la **maison domestique**, Mollat, pp. 306-311 ("Cour pontificale"), et Guillemain, pp. 357-439 ("La maison du pape"), et, pour les **services administratifs**, Mollat, pp. 311-341 ("L'administration centrale de l'Eglise romaine") et Guillemain, pp. 277-356 ("Le personnel des administrations"). Une bonne synthèse de tout cela existe en Amargier, pp. 43-44. Pour ce qui regarde plus précisément **Urbain V**, voir A.-M. Hayez, "Les fonctionnaires de la cour pontificale d'Urbain V (1362-1370)", dans *Crises et réformes dans l'Eglise*, 115^e Congrès National des Sociétés Savantes, Avignon, 1990, pp. 229-248, en particulier pp. 246-248. Les **aspects fiscaux et financiers** sont traités, pour les premiers, par G. Mollat et Ch. Samaran, *La fiscalité pontificale en France au XIV^e siècle*, Paris, 1905, et, pour les seconds, du moins pour ce qui concerne la période du Grand Schisme, par J. Favier, *Les finances pontificales à l'époque du Grand Schisme d'Occident (1378 - 1409)*, Editions de Boccard, Paris, 1966 (désormais : Favier). A propos de la **collation des bénéfices**, voir G. Mollat, *La collation des bénéfices ecclésiastiques par les papes d'Avignon (1305 - 1378)*, Paris, 1921.

- 46) RA, n. 198, f. 412, cité par Hayez, p. 32. Les **sergents d'armes** du pape - ou massiers -, au nombre d'environ 40 sous Urbain V, appartenant au service de garde et d'honneur - cf. la note 45 -, sont commandés par un sénéchal et ont pour rôle essentiel d'escorter, en armes, le cortège pontifical, de surveiller l'intérieur du palais, d'arrêter les clercs délinquants, de surveiller la prison pontificale, de remplir des missions que leur confie la Chambre apostolique, etc. Voir Mollat, p. 307, et Guillemain, pp. 419-421, ainsi que la note 59.
- 47) RA, n. 198, ff. 412 r^o - 412 v^o, cité par Hayez, p. 32. Les **écuyers ou damoiseaux** du pape, à peine quinze sous Urbain V, appartenant au service de garde et d'honneur - cf. la note 45 -, formaient un corps d'élite composé de nobles distingués par le pape et servant à la parade (Guillemain, pp. 421-422). Les fonctions de damoiseau et de sergent pouvaient être liées (Guillemain, pp. 423-424). Le 7 septembre 1363, "R[aymond] de Montaut" est indiqué à la fois comme "sergent d'armes du pape" et "damoiseau et écuyer du pape" (RA, n. 198, f. 425, cité par Schäffer, p. 28). Le 25 novembre 1363, sont, parmi les damoiseaux, Raymond de Montferrand et Raymond de Montaut (*IE*, n. 307, cité par Schäffer, p. 73). Le 27 novembre 1365, ce

dernier sera cité au sein de six damoiseaux, aux côtés de 13 sergents d'armes (*IE*, n. 316, cité par *Schäffer*, p. 145).

48) *RA*, n. 198, f. 412 v°, cité par *Hayez*, p. 34. Le 25 novembre 1363, est cité, parmi les damoiseaux et aux côtés de Raymond de Montaut, Raymond de Montferrand (*IE*, n. 307, cité par *Schäffer*, p. 73). **Raymond de Montferrand** (env. 1340 - apr. 1367), fils d'Hugues de Montferrand - cf. les notes 27 et 54 -, épousera, vers 1365, une certaine **Delphine** qui, quelques années plus tard, le 5 juin 1368, recevra, par don spécial, 30 florins pour acheter des robes (*IE*, n. 325, f. 85 v°, cité par *Schäffer*, p. 219). Raymond sera fait sergent d'armes cinq ans plus tard, le 6 avril 1367 (*RA*, 198, f. 446 v°, cité par *Hayez*, p. 34), fera partie du voyage d'Italie et mourra, semble-t-il, sans postérité (*Hayez*, p. 34).

49) Un damoiseau du pape perçoit 37 fl. 4 s. 4 d. toutes les 4 semaines. On conserve divers états des gages payés à Raymond de Montaut et à Raymond de Montferrand (*IE*, nn. 300, 307, 311 et 318, *passim*, cité par *Hayez*, p. 44). Exemple : le 11 janvier 1364, à la demande du camérier, "Raymond de Montaut, damoiseau du diocèse de Mende, neveu du pape", reçoit 400 florins en 320 francs (*IE*, n. 305, f. 87, cité par *Schäffer*, p. 70).

50) P. Lecacheux et G. Mollat, *Lettres secrètes et curiales d'Urbain V*, Paris, 1902, nn. 109-110 (désormais : *LS Urbain V*), ainsi que Cl. Faure, *Etude sur l'administration et l'histoire du Comtat-Venaissin du XIIIe au XVe siècles (1229 - 1417)*, Paris-Avignon, 1909, p. 177 (désormais : *Faure*).

51) *GCN*, t. VII, n. 1335 (cc. 361-362), ainsi que nn. 1341-1342 (19 déc. 1362). Bernard de Sinzelles sera un de ses successeurs audit prieuré de Die (cf. la note 30).

52) *GCN*, t. VII, n. 1347 (cc. 366-367).

53) Le 22 janvier 1364 (n. st.), Urbain V autorise son frère Anglic à occuper une demeure dans la ville d'Avignon (*GCN*, t. VII, n. 1373, cc. 376-377). Cf. les notes 68 et 94.

54) L'hôtel en ville est mentionné dès décembre 1362 et, au moins, jusqu'en avril 1363, tandis que la chambre l'est en 1363 (*Hayez*, pp. 40-42). **Hugues de Montferrand** (env. 1320 - 1370, Rome) - cf. la note 27 - épouse, vers 1345, **Fleur d'Aigrefeuil** (*Hayez*, p. 34)* et succède à son père dans la seigneurie de Montferrand. "Ecuyer (et cosgr de Prévinquières)" en 1353 (*Bousquet*, t. I, n. 1896), mais chevalier en 1362 - il est alors explicitement indiqué comme parent du pape (*LS Urbain V*, n. 152) -, il est autorisé, les 3 et 7 juillet 1364, pratiquement en même temps que Guillaume Grimoard, père du pape - cf. la note 78 -, par lettres pontificales, à recevoir l'absolution plénière à l'article de la mort, à élire un confesseur, à faire célébrer la messe avant le jour et à disposer d'un autel portatif (*LC Urbain V*, respectivement nn. 8757, 11 679-11 680, 8889, 8886). Nommé **recteur de Romagne** en 1367 - cf. la note 96 - quand Anglic devient vicaire en Italie, il fait partie du voyage d'Italie. Sa femme suit son mari à Rome (*IE*, n. 321, f. 129 v°, d'après *Prou*, p. 68). C'est elle - ou celle de son fils ? - qui se rend d'Avignon à Marseille en mai-juin 1367 (*IE*, n. 323, ff. 20 et 28 v°, d'après *Hayez*, p. 41). Appelée "Fleur d'Aigrefeuil, dame de Montferrand", elle reçoit, elle aussi, peu après, le 5 novembre 1367, les autorisations relatives à l'élection d'un confesseur et à la disposition d'un autel portatif (*LC Urbain V*, nn. 20 000-20 001). Hugues (et Guillaume de Grizac : cf. la note 57), leurs femme et familiers logent, en 1367 et 1368, à Rome, dans un hôtel appartenant aux chanoines de Saint-Pierre de Rome (voir le paiement fait le 9 mai 1368 pour 7 mois de

loyer, concernant la période d'octobre 1367 à avril 1368 : *IE*, n. 325, f. 82 v°, cité par *Schäffer*, p. 217, et *Hayez*, p. 41). Hugues mourra à Rome en 1370, et un service funèbre sera fait en sa mémoire à Avignon (*IE*, n. 332, f. 50 v°, cité par *Hayez*, pp. 34 et 43).

* **Fleur d'Aigrefeuil** est, sans nul doute, la fille d'**Aymar d'Aigrefeuil** (env. 1310 - apr. 1375) (*Adhemarius* . Chevalier du diocèse de Limoges, sgr de Tudeils et de La Fon, il est créé **maréchal de la cour romaine** - cf. la note 45 - le 17 septembre 1362, est renouvelé dans ses fonctions le 3 janvier 1371 et abandonne ces dernières en 1375. Il est aussi **recteur de la province de la marche d'Ancône**, à partir du 24 septembre 1367 : *LC Urbain V*, n. 2493, et *Guillemain*, p. 437), la sœur de **Guillaume d'Aigrefeuil** (1339 - 1401) (notaire du pape, créé par Urbain V, le 12 mai 1367, cardinal du titre de Saint-Etienne-le-Rond-au-Caelius . On a conservé son buste), et la nièce de **cing ecclésiastiques** (dont deux cardinaux), au nombre desquels est le fameux **Pierre d'Aigrefeuil** (env. 1315 - 1371), si bien étudié par l'abbé Albanès : moine bénédictin de l'église Saint-Martin de Tulle (abbatiale jusqu'en 1317, puis cathédrale) et prévôt de Marc-la-Tour qui en dépend (1339), puis, tour à tour, cellérier de l'église de Tulle, doyen du décanat conventuel de Rieupeyroux (dioc. de Rodez) (1343 à 1345), abbé de La Chaise-Dieu (1346-1347), évêque de Tulle (1347), de Vabres (1347 à 1349), de Clermont (1349 à 1357), d'Uzès (1357 à 1366), de Mende (1366 à 1368) - l'évêché restera vacant après son départ - et d'Avignon (1368 à 1371) (*Albanès*, 2 et 3, *passim*).



Hugues laissera, d'une part, probablement Raymond de Montferrand (cf. la note 48) et, d'autre part, sûrement **Elise de Montferrand** (env. 1350 - apr. 1397) qui sera placée, à la mort de son père, sous la tutelle du cardinal Anglic, état dans lequel elle sera en 1372 (*Lescure*, pp. 574-576). Mariée, vers 1370, à **Bernard, baron de Cénaret**, elle portera plus tard, probablement après la mort, sans postérité, de son frère Raymond, le "comptor de Montferrand" (et la part Montferrand de la seigneurie de Prévinquières) à la famille de son mari. C'est ainsi qu'en 1397 Bernard de Cénaret s'intitulera : "sgr de Cénaret, comptor de Montferrand, cosgr de Prévinquières" (*Bousquet*, I, n. 1950). Voir *Hayez*, p. 34. A propos des **Cénaret**, voir *Lescure*, pp. 108-116.

55) Mentions allant de décembre 1362 à 1366. En 1363 Raymond de Montaut partage une chambre au palais papal, sans doute la sienne, avec (Pierre) Senhoret : "en 1363, un *Senhoret*, sans autre précision, loge au palais dans une chambre qu'il partage avec Montaut" (*IE*, n. 300, f. 132 v°, cité par *Hayez*, p. 33. Sur Pierre Senhoret, voir la note 61). A partir de 1365, sans doute à cause de son mariage récent et parce que les femmes ne peuvent demeurer au palais, Raymond de Montaut disposera d'un hôtel en ville pour lequel il touchera une indemnité de logement (*Hayez*, pp. 40-41).

56) *RA*, n. 198 / *Collect.*, n. 456, f. 421, cité par *Schäffer*, p. 27, et *Hayez*, p. 34.

57) *Albanès*, 2, p. 36, note 7. **Guillaume Grimoard / Guillaume de Grizac** (env. 1334 - env. 1371), donc sergent d'armes du pape à partir de 1363, fera le voyage d'Italie en 1367. Logeant à Rome fin 1367 et début 1368 - cf. la note 54 -, il sera bientôt



nommé, sous le nom de “Guillaume de Grizac, damoiseau du diocèse de Mende”, **régent de Todi** (Ombrie, entre Viterbe et Pérouse, à une cinquantaine de km de cette dernière ville), cité qu’il gouvernera au nom d’Anglic, vicaire général au temporel en Italie (*LS Urbain V*, n. 2781, pour une lettre du 25 juin 1368, mentionnant le *castrum* de *Sancti-Gemini*, actuell. San Gimignano, Toscane). Il devient bientôt chevalier, vers 1369, puis, sous l’appellation “Guillaume de Grizac, chevalier du diocèse de Mende”, il lui est demandé, comme “régent de la cité de Todi”, dans une lettre du 28 janvier 1370, de s’opposer à des transports qui permettraient à des vivres de passer du territoire de Sienne à celui de Pérouse (*ibid.*, n. 3028). Il mourra sans doute peu après, peut-être en 1371, puisqu’il ne sera plus alors question de lui nulle part, pas même dans le testament de Raymond de Montaut. Voir *Hayez*, p. 35. Cf. la note 84.

58) **Delphine Grimoard** (env. 1340 - apr. 1388), dite jeune fille (*puella*) et fille du feu seigneur de Grizac, est pensionnaire au **monastère conventuel bénédictin de Saint-Laurent d’Avignon** (S. et V. Clap, 1984), le 2 juin 1368, lorsque l’abbesse reçoit une certaine somme pour sa nourriture, par ordre du cardinal Anglic (*IE*, n. 327, f. 95, cité par *Schäffer*, p. 341), et, en 1369, lorsque la Chambre apostolique paie sa pension et ses vêtements (*IE*, n. 327, f. 105 v°, cité par *Schäffer*, p. 264, et *Hayez*, pp. 34-35). Le 19 janvier 1370, 70 s. avignonnais sont encore versés à son endroit (*IE*, n. 332, f. 36, cité par *Schäffer*, p. 289). Quelques mois plus tard, le 10 octobre 1370, la bâtarde de Grizac recevra, pour ses vêtements, par don spécial du pape, 12 fl. nouveaux “à la reine” et 8 s. (*IE*, n. 332, f. 70, cité par *Schäffer*, p. 343). Finalement, Delphine deviendra moniale puisque c’est en cet état qu’elle sera couchée dans le testament du cardinal Anglic de 1388, pour une pension annuelle de 15 fl. d’or (à 24 s. par fl., monnaie d’Avignon) (cf. la note 157).

59) Par exemple, le 25 novembre 1363, Guillaume de Grizac est cité lors du paiement des gages de 33 sergents d’armes pour 38 jours (*IE*, n. 307, cité par *Schäffer*, p. 73). Voici quelques exemples de missions qu’il accomplit : en 1364-1365, par le biais d’aumônes, sous le nom de “Guillaume de Grizac, bâtard” ou de “Guillaume, bâtard de Grizac”, il dote diverses filles à marier, comme celles de **Pierre Bérenger**, chevalier, de **Folquet de Montbrun**, de Terrisse, cuisinier du seigneur de Grizac, ou comme **Pontoisse**, fille de feu **Pierre de Montesquieu**, sgr de Charbonnières (et reçoit alors, à cet effet, respectivement 300, 10, 15 et 200 florins : *IE*, n. 308, pour 1364, ff. 79, 138, 149 et, pour 1365, 89, cité par *Schäffer*, pp. 326, 331, 332 et 108). Le 30 avril 1365, il conduit des ambassadeurs du roi d’Angleterre à la cour romaine (et reçoit alors, pour ses dépenses, 33 fl. “de la Chambre” : *IE*, n. 308, f. 120, cité par *Schäffer*, p. 97. Voir aussi *IE*, n. 311, f. 107 v°, cité par *Hayez*, p. 34). Au cours de la même année 1365, il place la bannière pontificale sur le *castrum* de Montélimar, en compagnie d’Artaud de Melan, prévôt de l’église de Forcalquier (*GCN*, t. I, p. 735, d’après AD Vaucluse, B 7, f. 32 v°). Voir aussi, pour d’autres dons d’aumônes au nom du pape, *IE*, n. 311, f. 139, cité par *Hayez*, p. 34. Il est encore une mention concernant “Guillaume de Grizac, damoiseau”, dans un livre de comptes de l’évêque Anglic Grimoard, à la date du 12 janvier 1365 (*GCN*, t. VII, n. 1396, cc. 388-389).

60) *RA*, n. 198, f. 444, cité par *Schäffer*, p. 31 - qui indique, pour sa part, l’année 1364 -, *Guillemain*, p. 423, et *Hayez*, p. 33. Cette double affectation rappelle celle de Raymond de Montaut en 1362 (cf. les notes 46-47). **Pons Villate** (env. 1344 - apr. 1376) - cf. la note 29 - fera aussi le voyage d’Italie. Il sera à Viterbe en septembre 1367 (*IE*, n. 323, f. 68 v°, cité par *Hayez*, p. 33), mais reviendra à Avignon avec le pape, dès la fin 1370, puisque, le 21 septembre de

cette année, à Marseille, toujours damoiseau, il retrouvera ses fonctions anciennes (*RA*, n. 198, f. 462, cité par *Schäffer*, p. 37, et par *Hayez*, p. 33). Le 24 octobre suivant, en tant qu’écuyer du pape, il reçoit pour sa robe, par don spécial, 6 fl. “de la Chambre” 1 fl. “à la reine” (*IE*, n. 333, f. 78 v°, cité par *Schäffer*, p. 281) et, le 31 décembre, il est mentionné avec Raymond de Montaut (*RA*, n. 173, f. 52, cité par *Schäffer*, p. 366). Marié vers 1370, indiqué alors comme “sgr de *Lozato*”, il est nommé, le 8 mai 1371, par Grégoire XI, **capitaine de la cité italienne de Forli**, en Romagne (*LC Grégoire XI*, t. I, n. 10 314). Il apparaît de façon conséquente dans le testament de Raymond de Montaut de 1373 puisque son premier né est alors substitué aux Senhoret, pour ce qui concerne l’héritage Grimoard. Il conserve ses charges à la cour pontificale à l’époque de Grégoire XI et, en décembre 1375, est inscrit au nombre de 43 écuyers (du pape) (*IE*, n. 343, cité par *Schäffer*, p. 601). Pons, (co)sgr de Pradelles et de Jonchères, hommage en 1376 le baron de Solignac pour les cens qu’il a à Jagonas (*Jacotin*, t. IV, p. 56). Son fils Gilles, cosgr de Pradelles et de Jonchères, hommagera le vicomte de Polignac en 1394 (*ibid.*, t. II, n. 284, p. 174).

61) Les **Senhoret** sont apparentés aux Grimoard depuis près d’un siècle, à la suite du mariage conclu vers 1285 entre une certaine Grimoarde (env. 1265 - apr. 1311), probablement grande-tante du pape Urbain V, et Guy Senhoret, d’où descend ledit **Pierre Senhoret** (env. 1340 - 1374). A propos de cette branche des Senhoret, coseigneurs de La Roque-Sainte-Marguerite (pour 2 / 3), installés à Millau où ils tiennent des charges consulaires et, à l’époque du Traité de Brétigny (1360), le parti anglais, soit à l’époque dudit Pierre, voir *Bousquet*, en particulier t. II, pp. 229-431 (“La Roque-Sainte-Marguerite”), *passim*, ainsi que, pour une synthèse, l’abbé. J.-L. Delpal, *Les gorges de la Dourbie*, Université populaire de Millau Sud-Rouergue, 1987-1988, pp. 132-136 (“Les premiers seigneurs de La Roque”) et pp. 137-145 (“Les Senhoret-Grimoard”) (désormais : *Delpal*). Sur Pierre Senhoret, plus précisément et pour 1365, voir AD Vaucluse, 1 G 9, f. 53, et *IE*, n. 311, f. 73, cités par *Hayez*, p. 33, ainsi qu’un livre de comptes de l’évêque Anglic dans lequel ce personnage est mentionné explicitement, comme damoiseau et neveu dudit Anglic (*GCN*, t. VII, n. 1396, cc. 388-389). Cf. la note 55.

62) Le mariage date au moins de cette époque puisque un livre de recettes (f. 108) indique, à la date du 31 mai 1365, que “[blanc : Raymond] de Montaut, neveu de Notre Seigneur (le Pape), et sa femme” reçoivent alors 19 l. 9 s. 4 d., du mandement d’Anglic, évêque d’Avignon (*GCN*, t. VII, n. 1417, c. 398). Cf. aussi la note 55. Erreur, à ce sujet, d’*Albanès*, 1, p. 49, *Chaillan*, pp. 70-71, *Catal. Urbain V*, J. Baumel, *La fin d’une seigneurie du Midi de la France. Montpellier, ville royale, 1349-1505*, Montpellier, 1973, p. 72 (désormais : *Baumel*), *Amargier*, pp. 75 et 143, etc., qui situent les épousailles lors du voyage du pape à Montpellier, en 1367.

63) On savait, depuis longtemps, que cette épouse était la **fille d’un marchand de Montpellier** et devait se nommer **Jacquette** (*Jacoba*), à la suite de données fiables contenues, d’une part, dans la **première “Vie” d’Urbain V rédigée vers 1395** (*Prima vita*, en BN, Cab. des Man., mss latins 14 617 et 15 011, ainsi que BM Toulouse, ms. 474, cité par *Baluze*, t. I, pp. 349-382, ici p. 381 : *suscepit namque sibi in uxorem filiam cujusdam mercatoris*



Montispessulani satis simplicis sui generis respectu. Voir E. Hocedez, 1907) et, d'autre part, dans le **testament du cardinal Anglic de 1388** (*Albanès, I*, p. 95, *Hayez*, p. 33, etc.). Dès 1891, Albanès informa Louise Guiraud que cette femme devait appartenir à la famille des **Joverie**, fait qui est confirmé par le testament de son époux, Raymond de Montaut, fait en 1373 (du moins, à une lettre près, qui doit résulter d'une erreur de copiste : *Jovezie*). Louise Guiraud ajouta sa pierre à cette identification en découvrant, dans le notariat de Montpellier, un acte de 1374 concernant ladite Jacqueline, alors veuve, qui confortait donc son appartenance à la **mouvance montpelliéraine** et ajoutait quelques données utiles (noblesse, naissance vers 1350, etc. : cf. la note 149).

Il restait à trouver la famille d'origine de l'épouse de Raymond de Montaut. Des recherches entreprises au sein de l'abondante documentation dont on dispose aujourd'hui sur Montpellier au Moyen Âge, ajoutées à quelques considérations extérieures, permettent de supposer que le patronyme *Joverie* correspond à celui de **Jouéry, voire Jory**, porté par quelques personnalités montpelliéraines, entre 1290 et 1360, dates rondes, à l'instar de **consuls de Montpellier** (par exemple, en 1291 et 1298, **Pierre Jory** - AM Montpellier, respectivement EE 23 et 280 -, voire **Jean Gori et Jean Gauzi**, sans doute le même homme, respectivement en 1368 et 1369 : A. Germain, *Histoire de la commune de Montpellier*, t. I, Montpellier, 1851, pp. 376-448, "Liste chronologiques des consuls et des officiers de la baylie de Montpellier durant la période communale", d'après AM Montpellier, "Petit Thalamus", f. 71 r° et suiv.), et d'un certain **Charles Jory**, noble, agent du roi de France, lié semble-t-il au Rouergue et en poste à Montpellier vers 1350, qui pourrait bien être, à notre sens, le père de Jacqueline (env. 1350 - apr. 1374).

L'appartenance de Charles Jory, voire du ou des consul(s) de ce nom, à une branche des importants Jouéry / Juéry / Jory, omniprésents en Rouergue et Haute-Auvergne pendant le Bas Moyen Âge et servant à la fois le roi de France et l'Église, est possible, sinon probable (voir, par exemple, la série E des AD Aveyron, H. de Barrau, *Documents historiques et généalogiques ... du Rouergue*, 4 vol., Rodez, 1853-1860, t. III, Rodez, 1857, pp. 227-229, "De Jouéry, anciennement Jory", etc.). A ces familles, il faut sans doute rattacher des personnages comme **Pierre Jory**, du *castrum* de Prévinquières, mentionné en 1327 (*Bousquet*, t. I, n. 1874), **Guillaume Jory / Juéri**, "chevalier, lieutenant du bailli d'Auvergne dans les montagnes" (1335) et "commissaire du sénéchal du Rouergue" (1343) (respectivement *Actes du Parlement de Paris*, Jugés, 1328-1350, 2 vol. et un index, Paris, 1920-1975, t. I, 1920, n. 1633, et *Trésor Chartes*, n. 5335), **Guillaume Juéri**, bénédictin originaire du diocèse de Saint-Flour (1363) (*LC Urbain V*, n. 8292), **Pierre Jory**, prêtre du diocèse du Puy (1363) (*Suppl. Urbain V*, reg. 38, f. 17 v°), **Aymar Juéry**, "bailli des montagnes d'Auvergne", qui tient pour le roi à l'époque où Carlat est occupé par les routiers (1376, Saint-Flour) (*Saige / Dienne*, t. II, 1900, p. 223), **Pierre Jurye**, sergent royal (Le Puy, 1423) (AD Haute-Loire, G 523), etc.

64) Sur **Charles Jory**, voir : G. Dupont-Ferrier, *Gallia Regia*, t. IV, 1954, pp. 202-228, nn. 15 836-16 079 ("gouvernement de Montpellier"), ici n. 15 881 (Charles Jory, sergent d'armes, châtelain de Buzet sur le Tarn, jusqu'à la **fin de 1352 / 1353***, nommé recteur de la Part-Antique de Montpellier le 5 novembre 1352**); J. Berthelé, *Inventaire du "Grand Chartrier" rédigé par Pierre Louvet en 1662-1663*, 2 vol., Montpellier, 1896-1899 (*Inv. Montpellier*, t. I), n. 659, p. 62 ("noble Charles Jori, damoiseau, sergent d'armes du pape et du roi, recteur de la Part-Antique", en 1352); *HL*, t. IV (1742), p. 242, ou *HL*, édit. Privat, t. IX

(1886), p. 648 (Charles Jori, recteur de Montpellier, le 20 février 1355, n. st.); M. Oudot de Dainville, *Documents omis dans l'inventaire du "Grand Chartrier"*, Montpellier, 1955 (*Inv. Montpellier*, t. II), n. 794, pp. 101-102 ("Karl Jori, damoiseau, cosgr de Balaguier***, sergent d'armes du roi et son recteur à Montpellier", en 1356); AM Montpellier, EE 388 ("Charles Jory, damoiseau, cosgr de Balaguier, huissier d'armes du roi et son recteur à Montpellier, commissaire député par le sénéchal de Beaucaire", en 1357); EE 1067 ("Charles Jory, recteur de Montpellier", en 1358, n. st.), et *HL*, t. IV (1742), "Preuves", n. 124, c. 268 ("Charles Jory, sergent d'armes du roi et recteur de Montpellier", en 1360).

* **Buzet(-sur-Tarn)**, près de Toulouse (canton de Montastruc-la-Conseillère) (Haute-Garonne).

** La "**Part-Antique de Montpellier**" est l'ancienne partie épiscopale de la ville que les évêques de Maguelone ont échangée, en 1293, au roi de France contre la seigneurie de Sauve.

*** **Balaguier-d'Olt**, vers Villefranche-de-Rouergue (canton de Capdenac-Gare) - où il y a des coseigneurs (AD Aveyron, E 1895, pour un acte de 1681) - plutôt que **Balaguier-sur-Rance**, vers Millau (canton de Saint-Sernin-sur-Rance).

65) *Hayez*, p. 33, d'après un document comptable (*Instr. Miscell.*, 2494, n. 11).

66) Cf. la note 149.

67) A l'évêché de Mende, Pierre d'Aigrefeuil (1366 à 1368) succède à **Guillaume Lordet** (1362 au 11 juillet 1366), qui avait lui-même succédé à son oncle, **Albert Lordet**, évêque de 1331 à 1361, l'un et l'autre étant apparentés à Lordet de Chirac, seconde épouse d'Amphélie Grimoard (cf. la note 31). Sur les constructions entreprises par Urbain V dans ce diocèse, voir, en première approche, *Amargier*, p. 70.

68) *GCN*, t. VII, nn. 1437-1438 (cc. 413-414). Cf. les notes 53 et 94.

69) *Chartr. Portes*, n. 238.

70) Cf. la note 35.

71) La **paroisse de Saint-Pierre de Cassagnas** - cf. la note 145 (1373 : 10 feux) -, diocèse de Mende, correspond à la communauté d'habitants de "Cassagnas", comptée pour 10 feux en 1364 (*BL 1364*), mais pour 2 en 1384 (*Ménard 1384*).

72) La **paroisse de Saint-Etienne de Valfrancesque**, diocèse de Mende, est une communauté d'habitants, comptée pour 38 feux en 1364 (*BL 1364*), mais pour 13 en 1384 (*Ménard 1384*). Actuell. Saint-Etienne-Vallée-Française.

73) La **paroisse de Saint-Hilaire de Lavit**, diocèse de Mende, est une communauté d'habitants, comptée pour 20 feux en 1364 (*BL 1364*), mais pour 3 en 1384 (*Ménard 1384*).

74) La **paroisse de Saint-Michel de Dèzes** - cf. la note 135 (1373 : 18 feux) -, diocèse de Mende, est une communauté d'habitants, comptée pour 18 feux en 1364 (*BL 1364*), mais pour 3 en 1384 (*Ménard 1384*).

75) Cf. la note 40.

76) Parvenu "quasiment à l'âge de cent ans" (*quasi ætatis suæ anno centenario* : Terrier de l'église d'Avignon, en AD Vaucluse, 1 G 10, f. 12 v°, cité par *Hayez*, p. 31, et *Amargier*, p. 141).

77) C'est ainsi qu'il est dénommé, en 1364-1366, dans plusieurs lettres papales précisant qu'une grande partie de sa terre de Grizac est tenue du seigneur de Randon / vicomte de Polignac (*LS Urbain V*, nn. 1363, 2091 et 2254), ce qui est confirmé par un hommage de 1369 (*Jacotin*, t. IV, n. 698, pp. 245-248). Il est à noter que "Guillaume de Grizac" sera aussi le nom donné au bâtard (d'Etienne ? : cf. la note 57).

78) Le 19 juillet 1364, pratiquement en même temps qu'Hugues de Montferrand - cf. la note 54 -, "**Guillaume Grimoard, sgr de Grizac et de Bellegarde, chevalier du diocèse de Mende**", est autorisé par le pape Urbain V, son fils, à recevoir l'absolution plénière à l'article de la mort, à élire un confesseur, à faire célébrer la messe avant le jour et à disposer d'un autel portatif (*LC Urbain V*, nn. 8774, 8890-8891 et 11 719-11721, et *LS Urbain V*, nn. 1105-1109). Le 20 janvier 1366, le même personnage, "**Guillaume Grimoard, chevalier, sgr de Grizac et de Bellegarde**", sera cité dans un livre de comptes de son fils Anglic Grimoard (*GCN*, t. VII, n. 1432, c. 412).

79) *Hayez*, pp. 42-43.

80) L'église paroissiale (ou prieuré séculier de) **Saint-Saturnin de Bédouès**, située sur la **paroisse** du même nom, avait été érigée en collégiale par Urbain V, en 1363, avec un collège de six (chanoines prêtres) séculiers (*LC Urbain V*, n. 11 219, 7 décembre 1363), d'où les mentions postérieures relatives au doyen et au chapitre de l'église de Bédouès (par exemple, en *ibid.*, n. 19 716). Laissant sans doute de côté l'ancienne église paroissiale Saint-Saturnin, on construit alors, sur de nouveaux fondements et avec force fortifications, l'église et la maison des six chanoines prêtres (outre un diacre et un sous-diacre), non seulement pour l'utilité de ces derniers, mais aussi pour celle des habitants de toutes les terres voisines afin qu'en temps de guerre ils puissent s'y mettre à l'abri avec leurs biens. Pour qualifier désormais cette église fortifiée, on parlera, dans les textes, du "*castrum* et de l'église de Bédouès". De Rome, en 1369, le pape ordonnera encore des versements au profit de l'église / *castrum* (*ecclesia et castrum de Bedoesco* : *LS Urbain V*, n. 2918). Lieu de sépulture des laïcs de la famille Grimoard - le père d'Urbain V y est enterré en 1366 -, elle sera aussi choisie par Raymond de Montaut, dans son testament de 1373, pour être sa dernière demeure, où il sera effectivement enseveli. Par sondit testament, il fondera d'ailleurs là une chapellenie, tandis que son oncle, le cardinal Anglic - qui a conféré à ladite collégiale des statuts en 1375 -, lèguera, pour sa part, dans son testament de 1388, au collège de l'église Notre-Dame de Bédouès, 170 florins d'or, pour la célébration perpétuelle d'une messe pour l'âme de son neveu (avec mention, entre autres choses, d'un coffre comportant trois clés réparties entre le doyen, un chanoine dudit collège et le prieur de Florac). Le doyen de Bédouès jouera souvent un rôle de premier plan dans les affaires relatives aux Grimoard (comme exécuteur testamentaire de Raymond de Montaut en 1374, du cardinal Anglic en 1388, etc.). Ajoutons à cela que la communauté d'habitants de "Bédouès" - cf. la note 145 (1373 : 13 feux) - est comptée pour 13 feux en 1364 (*BL 1364*), mais pour 2 en 1384 (*Ménard 1384*). Sur tout cela, voir Abb. Solanet, "La collégiale de Bédouès", dans *Archives Gévaudanaises*, t. III (1915-1922), Mende, 1922, pp. 108-120, et M. Chaillan, "Quelques documents sur la collégiale de Bédouès", en *ibid.*, pp. 118-120.

A la même époque, l'église paroissiale **Notre-Dame de Quézac** sera aussi érigée en collégiale. Anglic lèguera, pour sa part, dans son testament de 1388, au collège de cette église, divers objets (un calice d'argent et un ensemble

sacerdotal complet, le tout pour 50 florins d'or), etc. Raymond de Montaut, dans son testament de 1373, fondera et dotera, tout près de cette église, un **hôpital pour les pauvres**, dont il sera encore question, en 1388, dans le testament de son oncle Anglic, à propos de l'union, à ces fins, dudit prieuré de Notre-Dame avec celui de **Saint-Flour (du Pompidou)**, diocèse de Mende (ce qui pourrait expliquer, par ailleurs, la présence des armes des Grimoard sur une clef de voûte de cette dernière église). Voir *LC Urbain V*, nn. 5977, pour **1363**, 14 453, pour **1365**, 16 732 et 17 260, pour **1366**, ainsi que 19 717, pour 1367. Comme il n'y a pas trace d'une éventuelle communauté d'habitants à Quézac dans les dénombremens du diocèse de Mende de 1364 et 1384, on peut conjecturer que ce lieu était alors rattaché à **Saint-Pierre d'Ispagnac**, paroisse tant religieuse que civile, comptée pour 90 feux en 1364 (*BL 1364*), mais pour 25 en 1384 (*Ménard 1384*). Sur **Notre-Dame de Quézac**, voir Abb. A. Solanet, *Histoire de Notre-Dame de Quézac au diocèse de Mende*, Mende, 1906.

81) Les acquisitions de ces manses - en Languedoc, on peut dire tout simplement : mas - avaient été faites de Guillaume de Randon en 1319 (*Jacotin*, t. III, pp. 356-359). **Grosviala (Grasso-Villari)** était alors situé sur la **paroisse de Notre-Dame de Chasseradès**, diocèse de Mende - actuelle commune de la Lozère -, sur laquelle se trouvait aussi le *castrum* de **Beauvoir / Belvezer** (actuell. Belvezet). La communauté d'habitants de Belvezet - cf. la note 145 (1373 : 50 feux) - était comptée pour 50 feux en 1364 (*BL 1364*), mais pour 12 en 1384 (*Ménard 1384*). Par ailleurs, le mas de **Montbel** - maintenant commune à part entière - se trouvait sur la **paroisse (de Saint-Pierre) d'Allenc**, comptée pour 40 feux en 1364 (*castro de Largiliers, cum parrochia sua de Arzenco* : *BL 1364* . *Arzenco* est une forme erronée. Le *castrum* cité correspond maintenant au hameau de Larzalier), mais pour 14 en 1384 ("Blazillier" : *Ménard 1384*).

82) En **mai 1363**, à Villeneuve, près d'Avignon, le roi Jean le Bon avait octroyé à "**Guillaume Grimoard, chevalier, seigneur du lieu de Grizac**", père du pape Urbain V, des privilèges et franchises que nous qualifierons plus simplement d' "exemptions" (AN, JJ 93, f. 103 v°-104, avec transcription en *Albanès*, I, pp. 127-129, et essai de traduction en F. de Ramel, *Les vallées des papes d'Avignon*, Dijon, 1954, pp. 154-156. Voir aussi *Baluze*, t. II, p. 122 et suiv.).

83) Cf. la note 6. En fait, ces "exemptions" seront confirmées par tous les rois de France ses successeurs jusqu'à Louis XIII, à l'exception - serait-ce une carence de notre documentation ? - de **François Ier** (1515 à 1547) : **Charles VI** (1380 à 1422) / Pontoise / août 1399 et Paris / 15 mai 1405, **Charles VII** (1422 à 1461) / Bourges / 30 mars 1422 (n. st.) et Issoudun / 25 février 1426 (n. st.), **Louis XI** (1461 à 1483) / Bordeaux / avant Pâques d'avril 1462 (n. st.) (Chambre des Comptes / 17 juillet 1464), **Charles VIII** (1483 à 1498) / Paris / mai 1484, **Louis XII** (1498 à 1515) / Blois / mars 1499 (n. st.) (Chambre des Comptes / 28 avril 1503), **Henri II** (1547 à 1559) / Saint-Germain en Laye / juillet 1547, **François II** (1559 à 1560) / Amboise / mars 1560 (n. st.), **Charles IX** (1560 / 1561 à 1574) / juin 1561, **Henri III** (1574 à 1589) / Paris / novembre 1579, **Henri IV** (1589 à 1610) / Lyon / septembre 1595 et **Louis XIII** (1610 à 1643) / Paris / 1er juillet 1611 (Cour des Aides de Montpellier / 28 mai 1612). Voir *Albanès*, I (erreur de la source qui indique mai 1485 et 1549 au lieu, respectivement, de mai 1484 et 1559, a. st.), ainsi que, pour Charles VI / **1405** (AD Hérault, A 8, ff. 11 v°-13 v°), Charles VII / **1421** (*ibid.*, A 8, ff. 265 v°-268 v°, et A 9, ff. 3 v°-7 r°), Charles IX / 1561 et Henri IV / **1595** (*ibid.*, B 30). On trouvera aussi des copies / analyses de ces exemptions en *Ordonnances*

des rois de France, t. XV, Paris, 1811, p. 436 (Louis XI / 1462), et t. XIX, Paris, 1835, p. 349 (Charles VIII / 1484), en AD Hérault, A 8 (ff. 13 v°-17 v° : 1399), A 9 (ff. 233 r°-237 v° : 1426), B 20 (mai 1484, etc.), B 30 (1547, mars 1560, n. st., 1561, 1579, 1595, 1611), et en Y. Dossat, A.-M. Lemasson et Ph. Wolff, *Le Languedoc et le Rouergue dans le Trésor des Chartes*, Paris, CTHS, 1983, n. 4231, d'après reg. 211, n. 457, f. 100 (1484) (désormais : *Trésor Chartes Lang.*).



(Saints-Benoit-et-Germain de Montpellier)

Ces exemptions sont à l'origine de nombreuses actions (lettres, procès, démarches, etc.) : le **riche dénombrement fait en juin 1373**, qui donne le détail de la seigneurie de Grizac (cf. la note 145); le **mandement du duc de Berry**, daté de Villeneuve, **6 mai 1384**, qui demande aux "généraux des aides" de suspendre la levée des aides de 12 d. par livre sur les terres du feu seigneur de Grizac, Bellegarde, Verfeuil, Les Ponchets et Bédouès, dont le cardinal d'Albano est héritier (ce mandement sera "vidimé", à Uzès le **25 mai suivant**, pour ce qui regarde les élus et receivers du diocèse d'Uzès, concernés par les seuls mandements de Verfeuil et des Ponchets); l'**enquête faite à Alès, le 30 mai 1384**, en laquelle témoignent de nombreux chefs de maison appartenant aux paroisses concernées par les exemptions (AD Hérault, B 30); un **autre acte du duc de Berry / Paris / 29 mai 1415** (mentionné à plusieurs reprises dans les textes cités en référence); des **contestations opposant les habitants des communautés de Portes et de Sainte-Cécile d'Andorge à ceux de la "terre de Grizac", en 1447** (*ibid.*, A 12, ff. 102 v°-104 v°), etc.

Enfin, ces exemptions auront une réalité au fil des siècles, aussi bien au **plan diocésain** (la "terre de Grizac" trouvera une place à part dans la liste des communautés d'habitants du diocèse de Mende, en toute fin, juste avant la "terre épiscopale", comme c'est le cas en 1660 : AD Lozère, C 899) qu'**au plan, plus local, des communautés d'habitants**, qui sauront faire la part, dans leur compoix, entre les biens francs, les biens ruraux et, souvent, les biens nobles : par exemple, à Saint-Andéol de Clerguemort, en 1684, le "franc" totalisera 75 % du compoix, contre 25 % pour le "rural". A la même époque, à Saint-Frézal de Ventalon, communauté voisine, il y aura quelque 63 % pour le "rural", 34 % pour le "franc" et 3 % pour le "noble".

84) La correspondance de Pierre Ameilh, archevêque de Naples (1363 à 1365), montre qu'en juin 1363, Jeanne, reine de Naples, désire attribuer au père du pape des *excadentia* (échéances), en Pouille (*Apuli*), pour environ 2000 florins de revenus (n. 13, pp. 35-37). Fin août-début septembre de la même année, il sera question d'un *castrum* valant 1000 florins (n. 26, pp. 71-72, n. 34, p. 79, et n. 41, pp. 88-91). Urbain V devra donner des instructions à ce sujet (n. 47, pp. 102-103) (H. Bresc, *La correspondance de Pierre Ameilh, archevêque de Naples, puis d'Embrun, 1363 - 1369*, CNRS, 1972).

"**Guillaume, sgr de Grizac**", reçoit par ailleurs, semble-t-il à cette époque, ou peu après, par concession impériale, le *castrum* italien de **Bourg-Saint-Sépulcre** (actuell. Sansepolcro, Toscane), diocèse de *Civitatis Castellii* (actuell. Città di Castello, entre Pérouse et ledit Sansepolcro). L'ordre de vente dudit *castrum* sera donné par le pape Grégoire XI, le 21 mai 1371, à Anglic Grimoard, cardinal d'Albano, au profit de quelque serviteur (*servitori*) et homme de confiance (*confidato*) de l'Eglise romaine (L. Mirot, H. Jassemin, etc., *Lettres secrètes et curiales relatives à la France de Grégoire XI, 1370 à 1378*, 5 fasc., Paris, 1935-1957, n. 2202). Il reste dans le domaine du possible que le Guillaume susvisé soit le bâtard dont il a déjà été question (cf. la note 57).

85) Sur l'**action bénéfique d'Urbain V à Montpellier**, voir la série d'ouvrages de L. Guiraud, intitulée *Les fondations du pape Urbain V à Montpellier*, 1889-1891, et comprenant : *Le collège des Douze-Médecins à Montpellier ou Collège de Mende (1369-1561)* (Montpellier, 1889); *Le collège Saint-Benoît, le collège Saint-Pierre, le collège du Pape (collège de Mende) (2e période)* (Montpellier, 1890), et *Le monastère Saint-Benoît et ses diverses transformations depuis son érection en cathédrale en 1536* (Montpellier, 1891) (désormais : *Guiraud*). Voir aussi, à propos, d'une part, du **collège papal Saints-Benoît et Germain de Montpellier**, M. Chaillan (1916) et, d'autre part, du **collège des Douze-Médecins / collège de Mende / collège Saint-Mathieu**, fondé à Montpellier par Urbain V en 1369, Th. Roussel (*BL*, 1855-1856, pp. 68-82), ainsi que, pour des statuts (texte et traduction), Abb. Baldit (*BL*, 1861, pp. 42-73) et M. Chaillan. On pourra aussi consulter *Aigrefeuille, Baumel et Catal. Urbain V*. On se doit de préciser que le cardinal Anglic, frère du pape, fit aussi beaucoup pour Montpellier (fondation en 1368 du **collège Saint-Ruf de Montpellier** - voir son testament de 1388 -, etc. : voir *HL*, édit. Privat, t. IX, 1886, pp. 745-746). Concernant d'autres fondations d'Urbain V, on peut mentionner, pour mémoire, de nombreux articles écrits à propos des *studia*, ou collèges créés par ce pape : Abbé M. Chaillan (pour **Trets transféré à Manosque**, 1896, 1898, 1904 et 1908, pour **Aignon**, 1918, pour **Saint-Roman**, 1919, pour **Saint-Germain de Calberte**, 1922, pour **Gigean**, 1920 et 1922), L. Stouff (pour **Trets**, 1966. 1970), M. Hayez (pour **Meynes**, 1974), etc.

86) *Conceditur pars hereditatis et bonorum omnium (...) ad personam dicti pape ratione legitime jure nature ei debite, avec titulo et nomine et armis et insigniis dicti genitoris (LC Urbain V, n. 19 739, GCN, t. I, n. 1435, c. 412, et H. Grange, Sommaires des lettres pontificales concernant le Gard, 1 t. en 2 vol., Nîmes, 1911-1922, n. 2871. Désormais : Grange)*. La lettre porte la mention : **nepotem suum unicum**.

87) *Conceditur facultas perpetuo transferendi partem hereditatis et bonorum omnium qd. Guillermi Grimoardi, militis, domini de Grisaco, (...) ad personam suam ratione legitime jure nature sibi debite sive successionis (...), non obst. quod ipse OSA professor existat (LC Urbain V, n. 19 738, et GCN, t. VII, n. 1435, c. 412)*.

88) AD Hérault, A 6, ff. 118 v°-119 v°, *HL*, t. IV (1742), p. 335, ou *HL*, édit. Privat, t. IX (1886), p. 790. Cette lettre devait faire suite à la demande de régularisation des exemptions exprimée le 23 avril précédent par Raymond de Montaut auprès du sénéchal de Beaucaire (*Albanès, I*, p. 117).

89) Par exemple en son testament de 1373.

90) Voir, par exemple, la note 98 et un document de 1369 (AD Lozère, G 116, f. 26 et suiv., cité par *Jacotin*, t. IV, n. 698, pp. 245-247). Dans son testament de 1388, le cardinal Anglic nommera génériquement son feu neveu : “sgr du *castrum* et de la terre de Grizac”.

91) *Faure*, p. 177. Philippe Cabassole quittera cette charge quand il sera créé cardinal, le 22 septembre 1368. Alors sera, de nouveau, nommé un véritable évêque d’Avignon

en la personne de Pierre d’Aigrefeuil, transféré de Mende le 11 octobre 1368, qui décèdera, à ce poste, en 1371. Cf. la note 67.



(Anglic Grimoard)

92) *DHGE*. Précisons qu’il y a diverses catégories de cardinaux : les **cardinaux-diacres**, les **cardinaux-prêtres** - qui sont, en fait, les curés de certaines paroisses de Rome - et les **cardinaux-évêques** qui tiennent un des six évêchés “suburbicaires” situés dans les environs immédiats de la Ville Eternelle, à savoir : **Albano** (Albano Laziale, Latium. Béraud de Got, frère du pape Clément V, fut cardinal-évêque d’Albano), **Tusculum** (Latium. Evêché transféré à Frascati en 1205), **Palestrina** (Préneste, Latium, près de Tivoli. Guillaume de Mandagout fut cardinal-évêque de Palestrina), **Ostie** (Latium. Evêché uni à Velletri en 1150. Audoin Aubert,

neveu d’Innocent VI, et Guillaume Sudre, dominicain, furent cardinaux-évêques d’Ostie.), **Porto** et **Sabine** (la Sabine est en fait une région. Philippe Cabassole fut cardinal-évêque de Sabine). Ajoutons à cela qu’Urbain V a procédé à quatre séries de promotions cardinalices, les 18 sept. 1366, 12 mai 1367, 22 sept. 1368 et 7 juin 1370 (*Amargier*, pp. 145-146). Sur les cardinaux, voir *Mollat*, pp. 341-348 (“Les cardinaux”), et *Guillemain*, pp. 181-276 (“Les cardinaux et leurs suites”).

93) Voir, par exemple, une lettre que lui adressera Charles V le 23 novembre 1379 (*HL*, t. IV, 1742, “Preuves”, n. 155, c. 358).

94) *DHGE*. Le 8 juin 1369, Anglic, évêque d’Albano, sera intitulé : “vicaire général pour le pape dans toutes les terres d’Italie et immédiatement sujettes à la Sainte Eglise Romaine” (*LC Urbain V*, n. 24 647). Anglic ne reviendra à Avignon qu’en 1372. Il résidera alors dans une “livrée”, dite actuellement “livrée d’Albano” (secteur de l’actuelle mairie d’Avignon / Place de l’Horloge). Cf. les notes 53 et 68.

95) Le 28 juin 1367, Androuin de La Roche, cardinal-prêtre du titre de Saint-Marcel, était encore en fonction comme “vicaire général de toutes les terres sujettes à l’Eglise Romaine dans la cité de Bologne et la province de Romagne” (*LC Urbain V*, n. 19 803, dans laquelle il est déjà question d’Hugues de Montferrand).

96) Cf. les notes 48 et 54. C’est cette charge qui vaudra sans doute à “Hugues de Montferrand, chevalier du diocèse de Mende”, familier du pape, une rente annuelle de 300

florins, mentionnée dans une lettre du 8 novembre 1367, pour “ses gages et son service” (*LC Urbain V*, n. 21 596, d’après *Hayez*, p. 41). A partir de là, Hugues (de Montferrand), sgr du *castrum* de Montferrand, chevalier du diocèse de Mende, sera souvent mentionné comme “recteur, pour nous et l’Eglise Romaine, de la province de Romagne (*Romandiole*), immédiatement sujette à la Sainte Eglise Romaine”. Il aura sous sa juridiction de nombreux *castra*, villages et lieux (*castra, ville aliaque loca*) (28 juin 1367 / Viterbe, *ibid.*, n. 19 803). Voir aussi, pour 1367, *LS Urbain V*, n. 2528, et *LC Urbain V*, n. 20 002, ou, pour le 8 juin 1369, *ibid.*, n. 24 647. La Romagne, capitale Ravenne, est, de nos jours, jointe à l’Emilie, capitale Bologne, pour former l’Emilie-Romagne.

97) Cf. la note 57.

98) La femme du seigneur de Grizac suit son mari à Rome (*IE*, n. 321, f. 129 v°, cité par *Prou*, p. 68). Ayant voyagé de **Gènes** à **Viterbe** (en juillet 1367, on paie ses dépenses : *IE*, n. 434, f. 43 v°, cité par *Hayez*, p. 41), Raymond de Montaut séjourne dans cette dernière ville (en octobre 1367, on paiera le loyer des maisons où il a logé : *IE*, n. 323, f. 79 v°, cité par *Hayez*, p. 41), puis va à **Rome** où il est présent en janvier 1368 (*IE*, n. 325, f. 76, cité par *Hayez*, p. 42). Les dépenses de sa maison (*hospitii*) seront réglées par dons spéciaux du pape (Rome, Montefiascone, etc.) : en 1368, 100 fl. pour “Raymond de Montaut, sgr de Grizac” (*IE*, n. 325, f. 81, cité par *Schäffer*, p. 216); en **juillet 1368**, 100 fl. pour “Raymond de Montaut, sgr de Grizac, neveu du pape” (*IE*, n. 330, cité par *Schäffer*, p. 253); le **30 septembre 1368**, 100 fl. pour Raymond de Montaut (*IE*, n. 325, f. 91 v°, cité par *Schäffer*, p. 221). Voir aussi le paiement de froment effectué le **31 mai 1368**, pour le compte de “Raymond de Montaut, sgr de Grizac, neveu du pape” (*IE*, n. 325, f. 47, cité par *Schäffer*, p. 227), ainsi qu’un don spécial fait en 1370 (*IE*, 332, f. 69, cité par *Schäffer*, p. 276).

99) Présence attestée de Pons Villate à Viterbe en septembre 1367 et études de Guillaume Villate à Bologne. Cf. les notes 29 et 60.

100) On doit au cardinal Anglic une “Description de la Romagne” récemment publiée par L. Mascanzoni, *La Descriptio Romandiole del cardinal Anglic. Introduzione e testo*, Bologne, 1985 (*Hayez*, p. 32).

101) Cf. la note 60. Raymond de Montaut est cité avec Pons Villate le 31 décembre 1370 (*RA*, n. 173, f. 52, cité par *Schäffer*, p. 366).

102) A propos des dernières volontés d’Urbain V, voir *Amargier*, p. 129. Anglic se chargera de faire exécuter les volontés testamentaires de son frère. Cf. la note 143.

103) Première sépulture à Avignon, à Notre-Dame des Doms, puis, en juin 1372, transfert de la dépouille à l’abbaye de Saint-Victor de Marseille. Dans l’église bénédictine Saint-Martial d’Avignon, on élèvera un cénotaphe à la mémoire d’Urbain V, comprenant un gisant dont on a gardé à la fois la représentation et quelques beaux vestiges (actuell. au musée du Petit-Palais, à Avignon).

104) En 1372, le bâtard de Norwich - s’agit-il de la ville de ce nom située au comté de Norfolk, en Grande-Bretagne ? - est mentionné, pour 25 lances, avec un certain Raymond de Montaut, qui ne s’identifie pas forcément avec le seigneur de Grizac (*IE*, n. 396, cité par *Schäffer*, p. 398. Cf. la note 19). Pour ce qui concerne la guerre dont il est ici question, à l’époque de laquelle doit mourir le bâtard de Grizac (cf. la note 57), il y a tout lieu de penser qu’il s’agit de celle qui

oppose alors l'Église à **Florence** et à ses alliés : "à partir de 1371, les rapports de la République (de Florence) avec la papauté s'aigrissent graduellement. Florence convoitait la Toscane. Les moindres mouvements des troupes papales aux environs des frontières de cette province lui causaient une vive appréhension. L'occupation de **Pérouse**, en 1371, par le cardinal Pierre d'Estaing, lui parut l'indice certain de la volonté du pape d'agrandir ses domaines aux dépens de la Toscane. Les victoires des armées de l'Église au Pesaro et à Chiesa (1373) sur les troupes de Bernarbo Visconti avec lequel la guerre avait recommencé en 1371, la soumission de Verceil, Ossola, Planella, Plaisance et Pavie accrurent ses alarmes ..." (*Mollat*, pp. 159-165, "La guerre des Florentins avec Grégoire XI", ici p. 160). Sur tout cela, voir aussi, pour un autre éclairage, L. Salvatorelli, *Histoire de l'Italie*, édit. Horvath, 1972, p. 260 et suiv., qui indique bien qu'en 1371, Pérouse s'est soulevée et placée entre les mains du Pontife, que les légats pontificaux établis dans cette dernière ville et à Bologne visent alors à étendre la domination pontificale en Toscane, au détriment de **Sienne**, **Arezzo** et **Florence**, d'où réaction générale de ces villes, qui s'allient à **Lucques**, à **Pise**, à Bernarbo Visconti et à la reine Jeanne de Naples "contre la soif du pouvoir temporel des clercs".

105) Cf. la note 60.

106) L'acquisition de la seigneurie et du *castrum* de Verfeuil se déduit des indications fournies par Raymond de Montaut lors de son testament de 1373 : *in castro, mandamento, districtu seu jurisdictione de Viridifolio, Mimatensis diocesis et Uticensis, et novo jure per me dudum adquisito a domino de Calvissonne et domina Maria de Belloforti (...) et castro et mandamento prædicti castri de Viridifolio*. Le seigneur de Calvisson, dont il s'agit ici, est **Raymond de Nogaret** qui a épousé, vers 1371, **Marie de Beaufort**, sœur du pape Grégoire XI, et fille de Guillaume († 1380), comte de Beaufort et d'Alès (cf. la note 107). En outre, le cardinal Anglic, lors de son propre testament de 1388, précisera qu'il remet alors au seigneur de Grizac le *castrum* de Verfeuil avec juridiction et mandement, ainsi que tout ce qu'il a acquis dans les diocèses de Mende et d'Uzès (cf. la note 157). Il faut sans doute mettre en rapport ces acquisitions avec la donation faite par le susdit comte d'Alès (et beau-père de Raymond de Nogaret) à Raymond de Montaut de droits de haute et de basse justice sur les seigneuries qu'il possède dans la région d'Alès et de Portes et dans la baylie de Saint-Etienne, attestée par une confirmation faite le 22 octobre 1375 à Senlis (*Trésor Chartes Lang.*, n. 2248, d'après reg. 108, n. 359, f. 204).

107) Raymond de Nogaret, damoiseau, doit servir avec deux lances lors de la guerre de 1372 dont il a été question en note 104 (*IE*, n. 396, cité par *Schäffer*, p. 398). Disons quelques mots sur la **lignée des Nogaret**, du moins pour ce qui concerne sa filiation au XIV^e siècle et ses rapports avec la seigneurie de Verfeuil (où était implantée - rappelons-le -, à la fin du XIII^e siècle, la femme de Guiraud Adhémar de Monteil, sgr de Grignan, Blonde des Deux-Chiens, "dame du *castel* de Verfeuil" : cf. la note 20).

En fait, **Guillaume de Nogaret** (env. 1260 - 1313) - le fameux légiste de Philippe IV le Bel, originaire de Saint-Félix de Caraman (Toulousain), cité comme juriste (*jurisperitus*) en 1282 et comme docteur ès-lois en 1287, époux (vers 1285) d'une certaine Béatrice, fait chevalier (ès-lois) et bénéficiaire d'une rente annuelle de quelque 800 l., de la part du roi de France, assignée sur la seigneurie de Calvisson - est seigneur de Verfeuil dès les premières années du XIV^e siècle, puisque c'est lui qui reçoit, en tant que tel, en 1312, une reconnaissance de Jean de Montclar, en présence de Raymond de Montaut, damoiseau (dépouill.

J. Pellet). Ayant fait son testament en février 1310 (n. st.), dans lequel il cite sa femme **Béatrice**, les fils de son frère, **Thomas et Bertrand**, marque, pour héritier universel, son fils aîné Raymond (Ier), etc. (*HL*, t. IV, 1742, pp. 117-118, et, "Preuves", n. 67, c. 145), il meurt en 1313. Ses biens passent alors entre les mains de ses fils, en l'occurrence son fils aîné, Raymond - qui suit -, et son second fils, **Guillaume de Nogaret** (env. 1290 - 1337), intitulé "sgr de Verfeuil et de Manduel" lors de son mariage conclu le 14 mai 1318 avec Mabile de Montpezat, fille de Bérenger, chevalier, sgr de Saint-Geniès (de Malgoirès) et de Sérignac (AM Nîmes, ms. 253, n. 13 901, p. 153). **Raymond (Ier) de Nogaret** (env. 1290 - 1348), fait chevalier en 1332 (A. Germain, 1871 : acte passé dans la maison du seigneur du *castrum* de Montclar, sans doute Jean de Montclar, env. 1270 - apr. 1335. Cf. la note 20), hérite, en 1337, des biens de son frère mort sans postérité, ce qui explique pourquoi il tient désormais, parallèlement aux seigneuries de Calvisson et de Marsillargues, celle de Verfeuil : cf. la note 109, une reconnaissance de Jean de Montclar se plaçant en continuité avec celle de 1312 (dépouill. J. Pellet) et une lettre pontificale de 1338 relative au paiement du cens du *castrum* de Verfeuil (*Grange*, n. 2180). Raymond est père d'un autre **Raymond (II) de Nogaret** (env. 1325 - env. 1399) qui, en tant que "sgr de Calvisson, Marsillargues, Saint-Julien - près dudit Marsillargues -, Tamarlet, Verfeuil, etc.", épouse, le 9 juillet 1354, Blonde de Grignan, fille de feu Guiraud Adhémar, sgr de Grignan (et d'Aps), et veuve de Raymond des Baux, sgr de Puyricard, qu'elle avait épousé le 25 janvier 1343, n. st. (AM Nîmes, ms. 253, n. 13 901, respectivement pp. 154 et 153). Ce dernier Raymond doit participer à la bataille de Poitiers, en 1356 (*Ménard*, t. II, p. 162), est "chevalier, sgr de Calvisson, Manduel, Verfeuil", vers 1357-1361 (AD Gard, 1 E 659 / ex-E 1509), "lieutenant du sénéchal et capitaine de la sénéchaussée", en 1359 (*Ménard*, t. II, p. 208), "chevalier, sgr de Calvisson", en 1363 (*Ménard*, t. II, "Preuves", p. 281). Il convole en secondes noces, vers 1371, avec Marie (Roger) de Beaufort, sœur de Pierre Roger (Grégoire XI, 1370 à 1378), et doit guerroyer en Italie, comme il a été dit, en 1372. Sans enfants, il cède, vers 1372, tous ses droits sur Verfeuil aux Grimoard, puis donne, le 10 avril 1377, par acte passé à Saint-Julien, près de Marsillargues, à **Raymond d'Apcher** tous ses autres biens, en se réservant des rentes, ainsi que l'usufruit de l'ensemble, sa vie durant, avec transmission de ses droits à son épouse tant que celle-là ne se remariera pas (acte du même type que celui que fera, le 24 avril de la même année, le cardinal Anglic Grimoard en faveur de son neveu Raymond de Montaut, avec souci des intérêts de sa nièce Amphélize : cf. la note 155). Raymond de Nogaret sera encore "lieutenant de sénéchal et gouverneur" en 1381 (AM Montpellier, BB 19, f. 4 v°). Sur les **Nogaret**, voir, AM Nîmes, ms. 253, n. 13 901, pp. 153-154, L. Thomas (1904, 1924, 1928), Y. Dossat (1941), *Strayer*, p. 56, Abb. R. André (s. d.), M. Aliger (1983), etc.

108) Voir le dénombrement de 1373 qui liste avec précision les feux dépendant du *castrum* de Verfeuil (cf. la note 145).

109) Raymond de Montaut tenait cour commune à Verfeuil avec Raymond de Nogaret (voir les "assises" du 16 décembre 1361, en AD Gard, 1 E 659 / ex-E 1509). A ce sujet, voir aussi un acte de 1332, dans lequel, à Chausse-le-Haut, il est question de Guillaume de Montaut, damoiseau, du *castrum* de Verfeuil, et de Raymond de Nogaret, sgr de Calvisson (AD Gard, 1 E 330).

110) Voir, par exemple, les titres que porte Raymond de Montaut lors d'un acte du 31 mai 1373 ("Raymond de Montaut, sgr de Grizac et de Verfeuil" : AD Hérault, B 30, f. 510 v°-574 v°), ainsi que ceux que prend le cardinal Anglic lors d'un acte passé le 15 janvier 1378 (cf. la note

154), ou les successeurs de l'un et / ou de l'autre (cf. la note 163).

111) Le **castrum de Verfeuil** est situé non loin de celui de Portes-Bertrand, aux confins des diocèses d'Uzès et de Mende, sur la **paroisse de Notre-Dame de Chaussé**, diocèse d'Uzès - cf. la note 145 (1373 : 23 feux) -, laquelle correspond à la communauté de "Chaussé", comptée pour un feu en 1384 (*Ménard 1384*). Ce **castrum** avait été détruit par le sénéchal de Beaucaire durant la première moitié du XIII^e siècle, en même temps d'ailleurs que celui de Montclar (cf. la note 20) : *destruxit et diruit duo castra qua tunc erant dicti Bermundi, scilicet castra de Viridifolio et Monteclaro*, avec dommage de 2001. t. (L. Delisle, "Alestum querimoniarum", dans *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, Paris, 1904, t. XXIV, sec. partie, p. 396 - il s'agit là des enquêtes administratives du règne de saint Louis -, ainsi que R. Michel, *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis*, Paris, 1910).

Divers membres de la **famille féodale de Verfeuil** sont connus : **vers 1190**, *Galferis* de Verfeuil et sa sœur *Galferina*, qui vendent à l'hôpital de Gap-Francès le fief de Laubaret; Verfeuil, fille de Pierre, en 1249; Guillaume de Verfeuil, chevalier, surnommé *Sarrazin*, père de Bérenger; Blavette de Verfeuil, en 1381, etc. Pour ce qui regarde les **seigneurs (du castrum) de Verfeuil**, en tant que tels, on a la succession suivante : **Jean de Verfeuil** (env. 1190 - env. 1260), chevalier (1249, 1257), qui aurait épousé (selon Pithon-Curt, ayant disposé, à son époque, de titres à jamais perdus) une certaine **Valpurge**, fille d'Adhémar de Monteil. Une fille de Jean, voire de ce couple, née peut-être vers 1220, aurait épousé, vers 1245, un membre de la famille gévaudanaise des **Deux-Chiens / Doschas / Douchanés** (secteur de Saugues / Thoras / Chanaleilles / Monistrol d'Allier. Autrefois en Gévaudan, mais actuellement en Haute-Loire), **Pons**, sgr d'Aps (en Vivarais), d'où transmission, plus tard, de ses biens à **Blonde des Deux-Chiens** (env. 1250 - env. 1318), sa nièce (?), laquelle, dame d'Aps et de Verfeuil, épouse, vers 1275, **Guiraud Adhémar**, sgr de Grignan et cosgr de Monteil. Blonde, intitulée, **en 1295**, "dame du *castel* de Verfeuil" (cf. la note 20), met au monde, vers 1280, un fils, dénommé **Guiraud Adhémar** (env. 1280 - env. 1341), qui sera émancipé en 1297, avec donation, par sa mère, du **castrum** de Verfeuil, sous réserve d'usufruit. C'est probablement ce dernier qui sera indiqué en 1298 comme "sgr du **castrum** de Verfeuil" dans une quittance faite par les archidiacre et prêtre de l'église d'Uzès. Par la suite, la seigneurie de Verfeuil passera entre les mains de Guillaume de Nogaret, peut-être à la suite d'un engagement intervenu, sans doute, vers 1300 / 1310. A noter, par ailleurs, qu'une petite-fille du couple Guiraud Adhémar / Blonde des Deux-Chiens, appelée Blonde, comme sa grand-mère, épousera, en 1354, Raymond de Nogaret, sgr de Calvisson. Quoi qu'il en soit, pendant la plus grande partie du XIV^e siècle, jusque vers 1372, la seigneurie de Verfeuil sera possédée par les Nogaret. Cf. la note 107.

Sur les **Verfeuil** et **seigneurs de Verfeuil de ce nom**, entre 1200 et 1300, dates rondes, voir, par exemple, *Brunel*, t. I, n. 254, pp. 248-249 (pour l'acte des années 1190), AD Gard, 1 E 658 / ex-E 1508, et E. Berger, *Les registres d'Innocent IV*, 3 vol. et un index, Paris, 1884-1921, nn. 4464 et 4586. Sur les **Deux-Chiens** et les **Adhémar**, voir, par exemple, des documents originaux conservés, au sein d'archives dauphinoises, dans le Fonds H. Morin-Pons (nn. 8, 12, etc.), à la BM Lyon; J.-A. Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin, d'Avignon et de la principauté d'Orange*, 4 vol., Paris, 1743-1750, t. IV, pp. 14-35; l'inventaire des titres du château d'Aps (AD

Ardèche); le *Regeste Dauphinois* (n. 12578, en AD Drôme); le *Regeste Vivarois* (n. 189, en AD Ardèche); Mis de Boisgelin, *Esquisses généalogiques sur les familles de Provence*, t. I, prem. partie, Draguignan-Aix-en-Provence, 1900, pp. 87-110 ("Branche des comtes de Grignan"); Abb. Fillet (1881 et 1893); F. Delarbre (1959), et Abb. P. Arnaud (1974).

Une **chapelle castrale** existait à Verfeuil, **dédiée à Saint-Pierre** : cf. la note 128. Le **castrum de Verfeuil** est **inventorié** autour des années 1400 (E. Bondurand, "Inventaire des meubles du château de Verfeuil, XIV^e siècle", dans *Bulletin Archéologique du CTHS*, Paris, 1888, p. 243, d'après AD Gard, 1 E 357) et, sous le nom de Coudoulous, sans doute **démantelé** à la fin du XVI^e siècle, en 1586 exactement, par Jean Despeysse, dit le "capitaine Méjanes" (*Charrier Français*, 3^e année, 1869, pp. 129-183, ici p. 132). Sur ce **castrum**, voir la monographie rédigée par M. André (dont copie en AD Gard, 1 F 25, n. 7 : désormais *André*), *Pantel / Servièrre*, pp. 40-47 ("Le château de Verfeuil"), et P. Deleuze (1970).

112) **Moussac** est actuellement une commune du canton de Saint-Chaptes (Gard), située à proximité de **Brignon** (cf. note 31), lequel dernier village est, au Moyen Age, une seigneurie appartenant aux **Raymond. Pons Raymond** (env. 1300 - env. 1365), chevalier (de Gignac), (co)sgr de Brignon, est cité en 1344 (AD Gard, 2 E 1 / 1367. Dépouill. Y. du Guerny), et se tient, en 1363, vieux et infirme, aux côtés de son fils, **Bernard Raymond** (env. 1330 - av. 1401), lequel ne peut se rendre au siège de Peyriac conduit par le maréchal d'Audrehem, à cause de l'état de son père (*Ménard*, t. II, 1752, p. 265, et "Preuves", n. 152, pp. 281-282). C'était, sans doute, ce même Bernard Raymond, alors damoiseau de Gignac, sgr de Brignon, qui avait participé, en 1356, à la bataille de Poitiers (*ibid.*, t. II, 1752, p. 162). Il épousera, vers 1364, **Alasacie Foule** (env. 1350 - apr. 1401), fille de feu **Guillaume Foule** (env. 1320 - av. 1364), de Posquières, nièce de **Bernard Foule**, damoiseau de Posquières, et sœur de **Bérenger Foule**, damoiseau, sgr de Sauzet. A cette même époque, vers 1364, Bernard Raymond dispose de revenus à Sauzet, à Saint-Chaptes et à Domessargues. De l'alliance Raymond / Foule viendront **Bernard Raymond** et **Pons Raymond**, nés vers 1370 (AD Gard, 1 E 404 / ex-E 1254), etc. Cf. la note 31.

113) Cf. la note 2.

114) On notera l'intitulé de Raymond de Montaut. Le cardinal Anglic, dans son testament de 1388, l'appellera autrement : "Raymond de Montaut, chevalier, sgr du **castrum** et de la terre de Grizac".

115) Cf. la note 20.

116) Cf. la note 80.

117) Le **couvent cartusien de Valbonne** (Chartreuse de Valbonne, Notre-Dame de Valbonne, voire Mont-Valbonne), situé à Saint-Paulet de Caisson (Gard), dispose, semble-t-il, à "Laval" (-Saint-Roman ?), d'une maison (*hospitio*) "appelée de Saint-Martin", comme on le voit dans l'acte du 7 août 1389 placé à la suite de la copie du testament de Raymond de Montaut, par lequel le prieur dudit monastère de Valbonne, ordre des Chartreux, diocèse d'Uzès, alors Pierre de *Vivo*, agit pour que soient observées les volontés du testateur. Sur ce couvent, voir L. Bruguier-Roure (1876 et 1877), H.-P. Eydoux (1978), D. Le Blévec (1984-1986), *Chartreuses de Provence*, Edisud, 1988, pp. 28-30 (désormais : *Chartreuses Provence*), et, pour une bibliographie, A. Gruis qui a travaillé sur l'ensemble des "maisons" cartusiennes (*Cartusiana*, IRHT / CNRS, t. II,

- 1977, p. 373. Désormais : *Gruis*).
- 118) C'est là qu'avait été enseveli, en 1366, Guillaume Grimoard, grand-père de Raymond de Montaut et père du pape Urbain V (cf. la note 80).
- 119) La **paroisse de Saint-Privat de Prunet**, diocèse de Mende, est une communauté d'habitants correspondant à celle du "*castrum* d'Escamousson et de Peyrefort, avec leur paroisse", comptée pour 12 feux en 1364 (*BL 1364*) et à celle de "Escamousson et Montvaillant, avec la paroisse de Prunet", comptée pour 3 feux en 1384 (*Ménard 1384*).
- 120) Ce passage relatif à la fondation d'une chapellenie perpétuelle dans l'église de Bédouès sera reproduit in-extenso dans le testament de 1388 du cardinal et mis en relief par l'utilisation de caractères gras dans la transcription du testament de Raymond de Montaut insérée à la fin de cet article.
- 121) L'**église paroissiale Notre-Dame de Grizac**, avec fonts baptismaux, cimetière à "libre" sépulture et recteur jouissant des droits paroissiaux et percevant les dîmes sur les habitants, est en fait toute récente. Elle a été construite sous le pontificat d'Urbain V. La création de la paroisse de Notre-Dame de Grizac, à partir d'un démembrement de celle de Notre-Dame de Fraissinet de Lozère, a eu pour but d'honorer le lieu de naissance du pontife. Elle date exactement de 1367 (*LS Urbain V*, n. 2464 : érection de l'église Notre-Dame dans le *castrum* de Grizac). Dans son testament de 1388, le cardinal Anglic lèguera à Notre-Dame de Grizac 750 florins d'or à affecter à l'achat de livres, d'objets sacerdotaux et de revenus perpétuels (que le prieur ou recteur devra maintenir), ainsi qu'à la réparation de l'église et de son clocher; un prêtre capable, qui sera à la présentation du seigneur de Grizac, à l'institution du "prieur ou recteur" de Grizac et à la confirmation de l'évêque de Mende, devra dire quatre messes par semaine. La somme totale sera consignée à Bédouès, dans un coffre à trois clés, l'une étant placée entre les mains du prieur / recteur de Grizac, les deux autres entre celles des doyens des collèges de Quézac et de Bédouès : cf. la note 80. L'église du lieu de Grizac, ainsi qu'Etienne Roquier, prêtre et recteur du prieuré de Notre-Dame de ladite église, seront cités dans l'acte du 7 août 1389 placé à la suite de la copie du testament de Raymond de Montaut (cf. les notes 2 et 117). Sur tout cela, voir la note 26 (*castrum*, etc.), ainsi que de très nombreuses mentions figurant dans les lettres et comptes pontificaux, comme : *ibid.*, nn. 2411 (**1366** : "pour construire l'église dans le *castrum* de Grizac"), *IE*, n. 321, f. 24 v°, cité par Schäffer, p. 175 (**24 mars 1367** : *pro ecclesia castris de Grisaco*, 500 fl.), *LC Urbain V*, n. 24 534 (Rome, **28 février 1369** : "pour les travaux de l'église de Grizac") et *LS Urbain V*, 2918 (**1369** : travaux à l'église de Grizac).
- 122) Guillaume de Villeneuve, de ladite paroisse, sera cité dans le dénombrement de 1373 (cf. les notes 124 et 145).
- 123) Cf. la note 80.
- 124) La paroisse de **Saint-Privat de Frutgières** - cf. la note 145 (1373 : 30 feux) -, diocèse de Mende, correspond à la communauté d'habitants de "Frutgières", comptée pour 30 feux en 1364 (*BL 1364*), mais pour 7 en 1384 (*Ménard 1384*). Le mas de Villeneuve, Gap-Francès, ainsi que **Le Pont de Montvert** - qui donnera ultérieurement son nom à la commune - sont situés sur cette paroisse.
- 125) L'**hôpital des pauvres du Saint-Esprit**, en la paroisse de Saint-Saturnin du Port, diocèse d'Uzès, fonctionnait de pair avec l'Œuvre du "pont" (financée par la taxe du "petit-blanc" sur le sel) et la chapelle Saint-Esprit, dans une logique qui ne convenait point aux prieurs du lieu, d'où de nombreux procès entre ces derniers et les "recteurs et frères" de cet hôpital. C'est actuellement (Le) **Pont Saint-Esprit** (Gard). Voir *Grange*, n. 2898, L. Bruguier-Roure, "Chronique et cartulaire de l'Œuvre des église, maison, pont et hôpitaux de Pont-Saint-Esprit (1265-1791)", dans *MAN*, 1889-1895, M. Gouron (1934), A. Girard (1977), H.-P. Eydoux (1978) et G. Dupré (1988).
- 126) Cf. la note 39.
- 127) Le **couvent cartusien de Villeneuve** (Chartreuse de Villeneuve, Notre-Dame du Val de Bénédiction, Val de Bénédiction), situé à Villeneuve-lès-Avignon (Gard), en face d'Avignon, est en fait un prieuré conventuel fondé en 1356 par Innocent VI. Sur ce couvent, voir A. Coulondres (1875-1876), Abb. Goiffon (1884), J. Formigé (1909), J. Saunier (1963), J.-P. Aniel (1982), H. Aliquot (1983), ainsi que, pour des bibliographies, *Gruis*, pp. 386-390, et *Chartreuses Provence*, pp. 308-309.
- 128) **Saint-Pierre de Verfeuil**, dans la paroisse de Notre-Dame de Chausse, diocèse d'Uzès - cf. la note 111 -, est la chapelle castrale (non paroissiale) du *castrum* de Verfeuil. C'est un prieuré dépendant de l'ordre de Saint-Ruf de Valence (*Liste Saint-Ruf*). Il est souvent question de cette chapelle et / ou de ce prieuré : en **1362** (*ecclesia de Viridifolio supra Chaussium : Grange*, n. 2763); en **1388** (dans le testament du cardinal Anglic pour un legs de 25 florins); en **1454** (puisque c'est là qu'Algaye de Cayres, veuve du seigneur de Grizac, agit comme tutrice de ses enfants : Y. du Guerny, *Fonds de Roche*, Nîmes, 1977, n. 278); le 31 décembre **1465** (lorsque Jean de Pierrefort, sgr de Grizac, et Isabelle Grimoard, sa femme, patrons du prieuré de Saint-Pierre de Verfeuil et de la chapelle Saint-Nicolas en l'église Saint-Michel de Dèzes, nomment un chapelain en la personne de Jean Doladilhe, prêtre, du lieu de Chabottes, paroisse de Pontails, pour succéder à Raymond Guin, décédé : AD Hérault, 2 E 36 / 148. Dépouill. Y. du Guerny), ou, encore, le 26 mai **1577** (lorsque les prieurés de Notre-Dame de Chausse et de Saint-Pierre de Verfeuil sont arrentés à Jean Filhol pour 120 l. t. : AD Hérault, B 22 562).
- 129) L'église paroissiale **Saint-Martin de Florac** est celle de la **paroisse** de même nom, diocèse de Mende, correspondant à la communauté d'habitants de "Florac", comptée pour 28 feux en 1364 (*BL 1364*), mais pour 13 en 1384 (*Ménard 1384*).
- 130) L'église paroissiale **Saint-Pierre de Génolhac** est celle de la **paroisse** de même nom - cf. la note 145 (1373 : 11 feux) -, diocèse d'Uzès, correspondant à la communauté d'habitants de "Génolhac", comptée pour 5 feux en 1384 (*Ménard 1384*).
- 131) L'église paroissiale **Notre-Dame de Castagnols** est celle de la **paroisse** de même nom, diocèse d'Uzès. Cf. la note 20.
- 132) L'église paroissiale **Notre-Dame de Sénéchas** est celle de la **paroisse** de même nom, diocèse d'Uzès, qui doit dépendre de la communauté d'habitants de "Peyremale et Robiac", comptée pour 3, 5 feux en 1384 (*Ménard 1384*). Démembrée de Robiac, elle apparaîtra, plus tard, par exemple en 1627, 1653 et 1660, sous la forme de : "Peyremale, Sénéchas, Le Mas-Herm et Malenches" (AD Gard, respectivement 1 J 690, 1 J 801, C 1222).
- 133) L'église paroissiale **Saint-Gilles de Portes** est celle de la **paroisse** de même nom, diocèse d'Uzès, correspondant

à la communauté d'habitants de "Portes", comptée pour 2 feux en 1384 (*Ménard 1384*).

134) L'église paroissiale Saint-Julien des Points est celle de la paroisse de même nom, diocèse de Mende. Cf. la note 38.

135) Cf. la note 22.

136) Cf. les notes 106 et 107.

137) Cf. la note 61.

138) Cf. la note 60.

139) Cf. les notes 62-64.



(florin d'or, "à la reine")

140) **Guillaume de Peyremale**, prêtre, et ses sœurs Isabelle et Philippa, probablement parents de Raymond de Montaut du côté de son père, appartiennent sans doute à la maison féodale des Peyremale, cosgrs des *castra* du Viala(s) (paroisse de Saint-Andéol de Robiac, diocèse d'Uzès) et de Rochesadoule. Cette dernière possède des biens dans la paroisse de Saint-Jean de Malbosc (cf. la note 22), et est représentée, au XIV^e siècle, par : **Bertrand de P.** (env. 1290 - env. 1340), damoiseau (1313) (sa fille Hélis, env. 1310 - apr. 1358, épouse, vers 1330, Guillaume Bérard, sgr de Montalet); **Pons de P.** (env. 1320 - env. 1370), cité en 1342, 1358 et 1360 (damoiseau en 1358, il a alors pour épouse une certaine Garlande, ainsi que de nombreux enfants : Miramar, Aigline, Hélis, et Bertrand), et son fils, **Bertrand de P.** (env. 1350 - env. 1400), cité en 1382 et 1386-1388 (*Chartr. Portes*, nn. 5, 201 et 211, *Vidal*, p. 151, AD Gard, 2 E 1 / 119 / ex-E 478, etc.). Un Guillaume de Peyremale, religieux et décédé récemment - a priori celui cité dans le testament de Raymond de Montaut (1373) - est remplacé à l'église paroissiale Saint-Julien de Valgague le 7 novembre 1375 (*Grange*, n. 3032).

141) AD Hérault, B 30, ff. 510 v° - 574 v°, ici ff. 535 r° - 537 r°.

142) Cf. les notes 82-83 et 88.

143) "L'an 1373, le 12 d'avril, lettres d'Anglic Grimoard de Grizac, cardinal-évêque d'Albano, adressées à Guillaume de La Fare, prieur claustral, et à Pierre Bérenguier, camérier du monastère de Saint-Gilles, par lesquelles, en qualité d'exécuteur du testament d'**Etienne de Grizac**, son frère, il confirme le légat fait à leurdit monastère par ledit Etienne de tous les biens qu'il possédait à Saint-Gilles, au port ou dans le terroir dudit lieu. Et, outre ce, en qualité d'exécuteur du testament de **feu pape Urbain V**, son autre frère, il leur donne commission, par les mêmes lettres, de mettre en possession le procureur des moines du monastère de Saint-Germain d'Auxerre des biens que ledit pape leur avait laissés en mémoire de ce qu'il avait été leur abbé. Lesdites lettres données à Avignon, l'an et jour que dessus" (d'après *l'Inventaire ou répertoire général des titres et documents du chapitre abbatial de l'église de Saint-Gilles fait en 1726 par frère Gaspard Louis, de l'ordre des frères mineurs conventuels de Saint-François*, en AD Gard, G 1588).

144) AD Hérault, B 30, ff. 510 v°-574 v°, et BM Aix-en-Provence, ms. 916 (cf. la note 6).

145) Ce dénombrement a été publié par Albanès, d'après un document conservé à la Bibliothèque Municipale d'Aix-en-Provence (voir la note 6, ainsi qu'*Albanès, I*, pp. 146-157). Il est truffé de notes qu'il est impossible, faute de place, de détailler en ces lignes. Notons, enfin, que le terme de paroisse, employé à profusion, doit être compris au sens civil du terme, à savoir au sens de communauté d'habitants, même s'il y a une très forte corrélation, ici, entre les

acceptations ecclésiastique et laïque. Voici la substance dudit dénombrement, paroisse par paroisse :

• **paroisse de Notre-Dame de Chausse**, mandement de Verfeuil : 23 feux réparés, dont 21 habitants dépendant du seigneur de Grizac, pour Verfeuil, sous son entière juridiction, haute et basse, "mère et mixte impère", etc. Parmi les noms cités : Astorg du Puech et Jean du Puech. 2 feux sont à Bernard Pelet, sgr d'Alès. Cf. la note 111.

• **paroisse de Notre-Dame de Castagnols** : 41 feux réparés, dont 7 dépendant du seigneur de Grizac, sous sa haute et basse juridiction, pour Verfeuil. Les 3 témoins sont des hommes du comte de Beaufort. Cf. la note 20.

• **paroisse de Saint-Maurice de Ventalon** : 12 feux réparés dont 3 dépendant du seigneur de Grizac, sous sa haute et basse juridiction, pour Verfeuil. Il y a 3 témoins qui sont hommes du comte de Beaufort, etc. Cf. la note 20.

• **paroisse de (Saint-Pierre de) Génolhac** : 11 feux réparés, dont 3 dépendant du seigneur de Grizac, pour Verfeuil, sous sa haute et basse juridiction, "mère et mixte impère". Les 3 témoins sont des hommes de l'évêque d'Uzès et du vicomte de Polignac. Cf. la note 112.

• **paroisse de Sainte-Cécile d'Andorge** : 15 feux réparés, dont 7 dépendant du seigneur de Grizac, pour Verfeuil. Les 2 témoins sont des hommes du comte de Beaufort. Cf. la note 39.

• **paroisse de Saint-Julien des Points** : 10 feux réparés, dont 2 dépendant du seigneur de Grizac, sous sa haute et basse juridiction, "mère et mixte impère", et immédiatement justiciables. Les 2 témoins sont des hommes du comte de Beaufort. Cf. la note 38.

• **paroisse de Saint-Jean du Chambon (de Dèzes)** : 35 feux réparés, dont 7 dépendant du seigneur de Grizac, pour Verfeuil. Coudoulous (*Codolis*) est cité. Les 2 témoins sont des hommes de Bernard de Cadoine et du chapitre de l'église de Mende. Cf. la note 40.

• **paroisse de Saint-Michel de Dèzes** : 18 feux réparés, dont 3 dépendant du seigneur de Grizac, pour Verfeuil, ses hommes propres dans sa "propre terre". Les 3 témoins sont tous des hommes du comte de Beaufort. Cf. la note 74.

• **paroisse de Saint-Andéol de Clerguemort** : 5 feux réparés, dont 4 dépendant du seigneur de Grizac, pour Verfeuil. Les 3 témoins sont des hommes du seigneur de Montclar. Cette paroisse est une communauté d'habitants du diocèse de Mende, comptée pour 5 feux en 1364 (*BL 1364*), mais pour 1 en 1384 (*Ménard 1384*).

• **paroisse de Saint-Frézal de Ventalon** : 13 feux réparés, dont 7 dépendant du seigneur de Grizac, "tant pour Verfeuil que pour Bellegarde". Les 4 témoins sont de la terre du comte de Beaufort. Cf. la note 36.

• **paroisse de Saint-Privat de Frutgières** : 30 feux réparés, dont 3 au seigneur de Grizac, de sa "terre propre". Présence d'un Guillaume de "Villeneuve". 3 témoins. Cf. la note 124.

• **paroisse de Saint-Privat de Vallongue**, "où sont Bellegarde et Randon" : 22 feux réparés, dont 21 dépendant du seigneur de Grizac. Les 3 témoins sont des hommes du comte de Beaufort. Cf. la note 26.

• **paroisse de Saint-André de Lancize**, avec une partie du mandement de Bellegarde : 20 feux réparés, dont 5 dépendant du seigneur de Grizac, de sa "propre juridiction". 4 témoins. Cette paroisse est une communauté d'habitants du diocèse de Mende, comptée pour 20 feux en 1364 (*BL 1364*),

mais pour 3 en 1384 (*Ménard 1384*).

- . **paroisse de Saint-Pierre de Cassagnas** : 10 feux réparés, dont 3 dépendant du seigneur de Grizac, de sa "terre propre". Les 2 témoins sont des hommes du comte de Beaufort. Cf. la note 71.
- . **paroisse de (Notre-Dame de) Grizac et de (Notre-Dame de) Fraissinet de Lozère** : 30 feux réparés, dont 7 dépendant du seigneur de Grizac, ses "propres hommes" habitant dans sa terre et juridiction. Les 2 témoins sont des hommes du seigneur de Florac. Cf. la note 26.
- . **paroisse de (Saint-Saturnin / Notre-Dame de) Bédouès** : 13 feux réparés, dont 6 dépendant du seigneur de Grizac, de sa "terre propre". 3 témoins. Cf. la note 80.
- . **paroisse (de Saint-Pierre) d'Allenc** : 60 feux réparés, dont 6 dépendant du seigneur de Grizac, de sa "terre propre" et ses justiciables. 2 témoins. Cf. la note 81.
- . **paroisse de Beauvoir** : 50 feux réparés, dont 4 au seigneur de Grizac, au mas de Grosviala. 2 témoins. Cf. la note 81.

146) Raymond de Montaut est chevalier le **17 novembre 1374** (cf. la note 149), lors du testament de **1388** du cardinal Anglic, ainsi que dans un acte du **17 août 1389** (cf. la note 117). A en croire les textes, c'est, semble-t-il, vers 35 / 40 ans qu'on devient chevalier.

147) "Au fol. 133 v°, [il] est écrit qu'en l'année 1374 il y eut à Montpellier grande mortalité de gens et en plusieurs autres lieux, et cela dura à Montpellier depuis le carnaval jusqu'à la fête de Saint-Jean (24 juin)" (*Inv. Montpellier*, t. III, p. 217, n. 1269). Voir aussi "La chronique romane", dans le *Le Petit Thalamus de Montpellier*, édit. Société Archéologique de Montpellier, Montpellier, 1840, pp. 391-393 (années 1374 / 1375).

148) Ce codicille est signalé dans le testament du cardinal Anglic (1388).

149) Le 17 novembre 1374, par acte passé devant Pons Emeric, notaire de Montpellier, Jacqueline, "noble", âgée de 20 à 25 ans, résidant à Montpellier et veuve de "Raymond de Montaut, chevalier, vivant sgr de Grizac", citée pour 2000 florins d'or dans le testament de son époux, donne quittance à Pons Loubière, prévôt de Toulon et procureur du cardinal Anglic, exécuteur testamentaire dudit feu Raymond, pour 1000 livres, en diminution du legs fait par son feu mari (*nobilis Jacoba, relictæ domini*



(Montpellier, 1379)

Raymundi Montaudi, quondam militis, domini de Grisaco : AD Hérault, 2 E 95 / 378, f. 113, cité par *Guiraud*, t. III, p. 9, et analysé en "Dépouill. Y. du Guerny"). Pons Loubière est le maître d'hôtel d'Anglic (voir le testament du cardinal fait en 1388, ainsi qu'*Hayez*, p. 39). *Baumel*, t. III, p. 72, se référant à A. Germain, avait bien noté que Jacqueline était déjà veuve en 1374, âgée de vingt à vingt-cinq ans, etc.

152) Le "livre des comptes" du chapitre de Mende (*Liber comptorum*, f. 163) - cité par *Albanès*, I, p. 96, et a priori, non conservé aux AD Lozère : peut-être se trouve-t-il dans les archives / documents que semble posséder l'ancien Grand-Séminaire - indique que, le 6 décembre 1375, ledit chapitre de Mende paie les dépenses de ceux qu'il a envoyés à Bédouès pour assister aux obsèques de Raymond de Montaut.

153) Voir un acte du 14 décembre 1374 (*Bousquet*, n. 844, et *Delpal*, p. 141).

154) Voir, par exemple, la **nomination** qu'il fait, le **31 mai 1374**, à la Bastide de Montfavet, près d'Avignon, d'un "bayle et receveur de toute la terre de Grizac, Verfeuil et des Ponchets", en la personne d'Astorg du Puech (qui est de la paroisse de Chausse : cf. la note 145) (AD Gard, 2 E 1 / 122 / ex-E 481, not. Jean Dupasseur. Dépouill. Y. du Guerny), l'**échange** fait le **14 janvier 1376** (n. st.) entre le comte d'Alès (Guillaume Roger) et le cardinal d'Albano (Anglic Grimoard) au sujet de la terre de Grizac (AD Gard, 1 F 157, acte de Jean Chalvet, notaire d'Alès. Notes d'A. Bardon), la **reconnaissance** faite le **7 avril 1376** à Raymond de Laulanhet, procureur du cardinal Anglic, par Jean Ponsard, de Valmale, paroisse de Chausse (*André*), la **procuration** que le cardinal fait au même Raymond de Laulanhet le **25 juin 1377**, à Avignon, pour rendre hommage aux seigneurs de Randon, du Tournel, etc. (qui servira, par exemple, pour l'hommage fait au seigneur du Tournel le 23 juillet suivant pour un mas sis au **Mazel, paroisse de Saint-Julien du Tournel** : AD Lozère, E 200 et 201, analysé par *Jacotin*, t. IV, pp. 252-253, n. 701), etc.

Astorg du Puech sera pendant longtemps l'homme d'affaires du cardinal pour ses seigneuries cévenoles puisque le 15 janvier 1378, en tant que receveur des terres de Grizac et de Verfeuil, il agira encore pour "Anglic, cardinal d'Albano, sgr des *castra* de Grizac et Verfeuil" (AD Gard, 2 E 28 / 85, not. Jean Dupasseur. Dépouill. Y. du Guerny). En 1384, il sera encore bayle de Grizac (AD Hérault, B 30), non plus en 1386 ("autrefois rentier et receveur des émoluments du *castrum* de Verfeuil et bayle du cardinal d'Albano" : AD Hérault, 2 E 95 / 35. Dépouill. Y. du Guerny), mais de nouveau en 1389, cette fois comme bayle de Verfeuil pour "Grimoard, sgr de Grizac et de Verfeuil" (AD Gard, 1 E 659 / ex-E 1509).

Voici quelques mentions relatives à ses successeurs, du moins pour ce qui concerne la **seigneurie de Grizac** : en 1446, **Guillaume du Puech**, bayle du seigneur de Grizac en la cour du *castrum* de Verfeuil (*André*) ; en 1443 et 1452, **Bernin de Cordes**, bayle du seigneur (ou de la terre) de Grizac (AD Gard, 1 E 330-331) ; en 1539, **Jacques Larguier**, bachelier en droit, "bayle de la terre et juridiction de Grizac, Verfeuil et mandement de Bellegarde" (pour Claude Grimoard, écuyer, sgr d'iceux) (*André*), etc. Côté **Verfeuil**, après les années 1500, on a : en 1508, "**Pierre de Solatge, sgr de Mas-Rogier**, diocèse de Vabres, écuyer et capitaine du château de Verfeuil et régent de ladite baronnie" (*ibid.*, 1 E 3319. Dépouill. Y. du Guerny), à identifier avec *Monssenhor lo Capitani de Verfuelh*, auquel écrit le seigneur de Verfeuil, de Saint-Rome, en 1507 (*ibid.*, 2 E 1 / 472 / ex-E 830) ; en 1575, **Jean de Leyris**, du Rieu, paroisse de Chausse, qui régit alors la baronnie de Verfeuil et prend le titre de capitaine de ladite baronnie, etc. A partir de cette époque, la baronnie de Verfeuil sera démembrée (inféodation faite, en 1607, des Ponchets et de Cruzas à Pierre de Leyris, etc.) (*André*). Cf. la note 111.

150) Cf. la note 154 (acte du 31 mai 1374).

151) *Delpal*, p. 139. Cf. la note 61.

155) On n'a pas conservé l'acte de donation, rappelé dans le testament de 1388 du cardinal Anglic, qui a dû être passé

le 24 avril 1377 devant le notaire Bertrand de Cazes et qui doit être du même type que celui fait par Raymond de Nogaret, une quinzaine de jours plus tôt, le 10 avril - cf. la note 107 -, mais il est fortement question de celui-là dans un dossier Tubière conservé à la Bibliothèque Mazarine (ms. 3171 : cf. la note 164). Cet acte aurait contenu une substitution (relative aux seules seigneuries de Verfeuil et des Ponchets) devant s'exercer entre les frères et sœurs de Grimoard Grimoard en cas d'absence d'héritier mâle; si tel était le cas, cela permettrait de comprendre pourquoi, plus tard, à la fin du XVe siècle, lesdites seigneuries ont pu passer, à la suite d'un procès,



(Montpellier, 1379)

d'une branche de la famille Grimoard à une autre, en l'occurrence de la branche aînée (continué par Urbaine) à celle des héritiers de Marguerite, fille de Grimoard Grimoard (cf. les notes 163-164).

Quoi qu'il en soit, l'administration des biens Grimoard (et autres : Verfeuil et Les Ponchets) par le cardinal Anglic est patente. Un nouvel exemple est donné, s'il le fallait, par le refus fait, en 1386, par Grimoard Grimoard de donner suite à une demande du bayle du chapitre de Mende concernant des propriétés que tenait Raymond de Montaut, chevalier, tant qu'il n'en aura pas conféré avec le cardinal Anglic (André, d'après AD Lozère, G 1372). Jusqu'à son décès, le cardinal continuera à s'intituler : "Anglic Grimoard, évêque d'Albano, cardinal, sgr des terres de Grizac, des Ponchets, de Bellegarde et de Verfeuil et de leurs mandements".

156) Voir *Baumel*, p. 122 et suiv.

157) Publication intégrale de ce testament en *Baluze*, t. IV, pp. 327-348 (dont analyse succincte en *Delpal*, p. 141), sans doute d'après BM Avignon, mss 2399 (ff. 331-339) et 2466 (f. 132. Archives de Saint-Martial d'Avignon). Dans ce long testament, le cardinal Anglic nomme, parmi ses exécuteurs, Guillaume Villate, abbé du monastère bénédictin de Saint-André (de Villeneuve, diocèse d'Avignon), et donne "pleine force" - et pour toujours - à la donation du *castrum* et la terre de Grizac qui avait été faite devant le notaire Bertrand de Cazes. Il remet, en outre, au seigneur de Grizac, en fait "Grimoard Grimoard alias Senhoret", le *castrum* de Verfeuil et tout ce qu'il a acquis dans les diocèses de Mende et d'Uzès, et lègue à Urbain et Jean Senhoret alias Grimoard, ses petits-neveux et parents, frères dudit Grimoard, 50 florins pour qu'ils puissent acheter des livres de droit canon ou civil pour leurs études. Amphélize Grimoard ou "de Grizac", sa nièce, est inscrite pour une pension annuelle de 100 florins d'or, à prendre sur la "terre de Grizac", voire, si le seigneur de Grizac venait à faire obstacle, sur la "terre des Ponchets et de Verfeuil", etc.

158) Verfeuil n'est peut-être pas le véritable patronyme de l'épouse. Cette alliance est, par exemple, indiquée dans un acte du 26 avril 1434 (*Pantel / Servièrre*, p. 44).

159) Par exemple, dans un acte de 1431 (*Bousquet*, n. 864).

160) Cf. la note 83.

161) *Bousquet*, n. 864.

162) Voir l'acte de partage daté du 17 juin 1493 et passé à Alès, dans le chapitre du couvent des frères mineurs, devant Bernard Odilon, notaire de Vézenobre (AD Gard, 2 E 1 / 788 / ex-E 1197, transcrit et analysé par A. Bardou, "Acte de partage de la succession du frère d'Urbain V", dans *Bulletin du Comité de l'Art Chrétien*, Nîmes, t. V, 1891, n. 34, pp. 353-370). Il est intéressant de constater que Bardou, pourtant fin connaisseur de la région, comme historien d'Alès et auteur de nombreux travaux d'érudition, a identifié le *castrum* de La Roque, diocèse de Mende, rencontré dans l'acte, avec celui de La Roque-Sainte-Marguerite, diocèse de Vabres, non sans s'être interrogé sur l'erreur de localisation commise, dans ce cas, par le notaire. La réaction de l'historien est bien compréhensible, mais elle montre qu'on ne connaissait point, à son époque, l'existence du *castrum* de La Roque, situé à proximité de Gasques, paroisse de Saint-Martin de Boubaux, ou, du moins, que ce dernier appartenait aux Grimoard (cf. la note 31). On ne savait point, non plus, que la seigneurie de La Roque(-Sainte-Marguerite) n'appartenait plus aux Grimoard depuis 1431 (cf. la note 161).

Ce partage permet de faire un point intéressant sur les filiations Grimoard, puisque l'on évoque, pêle-mêle, le cardinal **Anglic** (qui succéda à son père), **Etienne** et sa fille **Amphélize** ("Anfelisia"), les frères **Grimoard Grimoard**, **Urbain Grimoard** et **Jean Grimoard** - impasse est faite à propos de l'aîné, Anglic, mort jeune -, le testament de 1388, les seigneuries de Verfeuil et des Ponchets, **Antoine Grimoard** et sa femme **Algaye de Cayres** (*de Cadris*), leurs enfants (**Antoine**, **Isabelle** et **Urbaine**), ainsi que **Louis Pierre**, sgr des baronnies de Ganges, Hierle et Pierrefort, et son fils, **Jean Pierre**, sgr de Ganges et de Peyrefort, etc. On y apprend aussi, au dire d'Urbaine, que la plus grande partie des revenus tirés des seigneuries des *castra* de Grizac et de Bellegarde a été acquise grâce aux achats faits par le cardinal Anglic. Il est aussi question, dans cet acte, du *castrum* de La Roque (dioc. de Mende), de la saline de La Donzelle située à Peccais (qui provient sans aucun doute de la dot de Jacqueline Foulc, femme d'Etienne de Grizac), etc. Pour ce qui est de la transaction / accord, on convient que, d'une part, Verfeuil et les Ponchets et, d'autre part, Grizac, Grosviala, Montbel, Bédouès et Bellegarde iront à Urbaine Grimoard, tandis que le seigneur de Ganges aura la *dominatio* et le mandement de La Roque, 10 / 12 de la saline, les 2 / 12 restant allant à Urbaine. Sont évoqués aussi 5 livres de rentes annuelles que le seigneur de Ganges assigne à l'église de Bédouès.



163) A la mort de Grimoard Grimoard, survenue vers 1440, la **seigneurie de Grizac** passe successivement à **Antoine** (env. 1400 - env. 1452), qui la tient d'environ 1440 à environ 1452 - est cité, en cette dernière année, "Antoine Grimoard alias Senhoret, sgr de Grizac, diocèse de Mende, et baron de Verfeuil, diocèse d'Uzès", mais, en 1454, c'est Algaye de Cayres qui agit comme tutrice de ses enfants (cf. la note 128) -, puis à son fils, **Antoine** (env. 1430 - env. 1460), puis à la sœur de ce dernier, **Isabelle** (env. 1430 - env. 1466). De là, la seigneurie va à sa fille, **Louise de Peyrefort** (env. 1460 - env. 1475), puis, à la mort de cette dernière, en l'absence d'héritier mâle (d'où un procès à partir de 1485, et un partage en 1493), à **Urbaine** (env. 1430 - apr. 1528), tante de cette dernière et sœur d'Isabelle. Après "Urbaine Grimoard, demoiselle, dame des *castra*, lieux et terres de Grizac, Verfeuil et Bellegarde" - par exemple, en 1499, dans la confirmation des exemptions -, dépossédée de la seigneurie de Verfeuil, au début du XVI^e siècle (procès avec les Tubière), et auteur du dénombrement de 1503 (AD Gard, A 4, p. 3906), vient son fils, **Claude Grimoard** (env. 1470 - 1557, Lorraine), sgr et baron de Grizac, Bellegarde, Montbel, Bédouès ... et Verfeuil (par exemple, dans la confirmation royale des exemptions de 1547 : cf. la note 83), lequel dénombre ses biens au roi en 1539 (AD Gard, A 4, p. 3806) et est enseveli en l'église de Valhey (canton de Lunéville-Nord, Meurthe-et-Moselle), où se trouve sa pierre tombale ("baron du Roure et de Grizac"). Lui succède son fils, **Antoine Grimoard** (env. 1500 - env. 1584), sgr et baron du Roure, Grizac, Bellegarde, Montbel, Bédouès ... et Verfeuil (confirmation royale des exemptions de 1559 : cf. la note 83), etc. Après ce dernier, vient son fils, **Jacques Grimoard** (env. 1565 - env. 1640), (baron puis) comte du Roure, sgr et baron de Grizac, Bellegarde, etc. - en faveur duquel Henri IV érigea en 1608 la terre du Roure en comté -, puis son fils, **(Pierre-)Scipion (de) Grimoard de Beauvoir** (1609 - 1669), comte du Roure, baron de Grizac, Verfeuil, Bellegarde, etc., qui tient lesdites seigneuries d'environ 1640 à 1669, est "lieutenant général, pour Sa Majesté, au gouvernement de Languedoc", fait "chevalier du Saint-Esprit" en 1661, etc. On notera qu'à partir du XVII^e siècle, une particule est ajoutée devant le patronyme Grimoard. A (Pierre-)Scipion succède son fils, **Louis-Pierre-Scipion de Grimoard de Beauvoir** (1647 - 1733), comte du Roure, sgr et baron de Grizac, Bellegarde, etc., aussi "lieutenant général en Languedoc" (en particulier pendant la "guerre des Cévennes"). D'où **Louis-Scipion** (env. 1670 - 1690, bataille de Fleurus), qui a un fils posthume, **Louis-Claude-Scipion de Grimoard de Beauvoir** (1690 - 1752), chevalier, comte du Roure, ..., sgr baron des villes de Barjac, Florac, Le Roure et Banne, Saint-Brès, Courry, Verfeuil, Bellegarde de Randon et autres lieux. Ce dernier tient l'ensemble des biens de 1733 à 1752. Lui succède son fils, **Denis-Auguste de Grimoard de Beauvoir**, né en 1735, marquis du Roure et de Grizac. Sur les **Grimoard de Beauvoir du Roure**, voir *Moreri* (pour le XVII^e siècle), H. de Faget de Casteljaou (1982, avec une reproduction de la pierre tombale citée ci-dessus), AD Gard, 1 E 55 et 73, etc.

164) La **seigneurie de Verfeuil** - dont le sort est lié à celle des Ponchets - passe successivement, à partir des années 1500, entre les mains de **Pierre Tubière** (env. 1470 - env. 1530), fils de Delphine de Gozon, née vers 1430, qui a épousé, vers 1455, Amalric Tubière; Delphine est la fille de Jean de Gozon, époux de Marguerite Grimoard (env. 1400 - 1449), elle-même fille de Grimoard Grimoard. "Pierre Tubière dit Grimoard, baron de Verfeuil, des Ponchets, etc." dénombre sa baronnie au roi en 1504 (AD Gard, A 4, p. 3882). Succède à ce dernier, son fils, **Jean (Ier) Tubière** dit Grimoard (env. 1510 - env. 1575), baron de Verfeuil - il dénombre sa baronnie au roi en 1540 (AD Gard, A 4, p. 3175) -, suivi, d'abord, par son premier fils, **Louis Tubière**

(env. 1540 - env. 1585), puis par son second fils, **Jean (II) Tubière** (env. 1540 - env. 1600). Appelé en 1595, lors de la confirmation royale des exemptions, "Jean Grimoard de Tubière, sgr et baron de Verfeuil", ce dernier est seigneur de Verfeuil d'environ 1585 à environ 1600. Après Jean (II) Tubière, vient son fils, **Jean (III) de Tubière** (de Grimoard) (env. 1570 - env. 1640), baron de Verfeuil, etc. On remarque que, vers les années 1600, est ajoutée une particule devant le nom Tubière. Au dernier Jean mentionné, succède son fils, **Jean (IV) de Tubière**, né vers 1610, qui reprend les nom (et armes ?) des Pestels de Lévy-Caylus et est appelé : "Jean de Tubière de Grimoard de Pestels de Lévy-Caylus, comte de Caylus, baron de Salmiech". Les membres de cette maison ont désormais pour patronyme : "Tubièrre de Grimoard de Pestel de Lévy de Caylus". On trouvera de nombreuses données sur les **Tubièrre** dans un dossier de la Bibliothèque Mazarine (ms. 3171), manuscrit in-folio, intitulé : *Table généalogique de la maison de Tubière de Grimoard de Pestels de Lévy-Caylus, originaire de la province de Rouergue*. Sur les **Gozon**, voir J. Lartigaut, "Une famille du Rouergue : les Gozon aux XIV^e et XV^e siècles", dans *Revue du Rouergue*, 1969, pp. 113 et suiv.

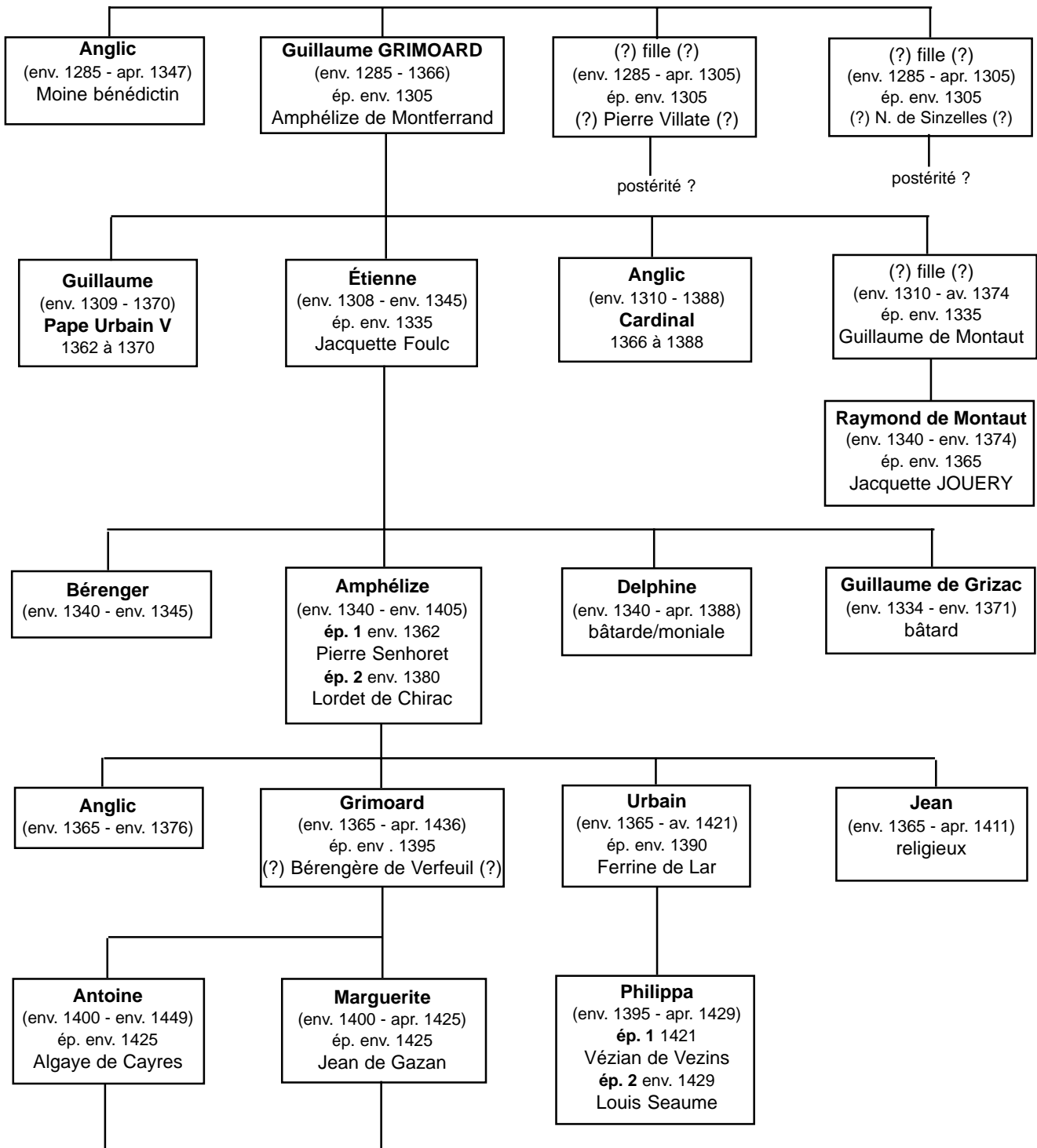
165) Il est cependant possible (présence attestée de membres de la famille Sabran en Gévaudan, au moins aux XV^e et XVI^e siècles, apparente tradition de liens familiaux, etc.) qu'il y ait eu une alliance entre un membre de la maison des **Grimoard** (un oncle du pape - on pense de suite à Grimoard, s'il a existé : cf. la note 25 -, ou un grand oncle, inconnu) et une **Sabran**. Ainsi, pourraient, peut-être, s'expliquer les origines d'**Elzéar Grimoard** (1314 - 1367), prieur de la chartreuse de Bonpas, diocèse de Cavailhon, avant d'être le 26^e général de la Grande-Chartreuse, de 1360 à 1367, comme successeur de Jean Birelle (1344 à 1360), lequel Elzéar paraît être considéré par tous les auteurs cartusiens comme ayant été un membre de la famille du pape Urbain V (à la génération duquel il appartient) (*Albanès*, I, p. 98, etc.). La liste des prieurs de la chartreuse de Notre-Dame de Bonpas indique bien, pour la période allant de 1356 à 1360, "**Elisaire**" de Grimoard - lire : Elzéar, qui se dit, en latin, *Helisarius* -, à la suite de **Jean (du) Poirier**, profès de Cahors (1354 à 1356), et avant **Pierre Monier** (1360 à 1367) (M. Dubois, *Chartreuse de Bonpas, Vaucluse, 1320 - 1791*, extrait de *Revue Mabillon*, Ligugé, 1931, pp. 42-52, ici p. 43, et *DHGE*, 1937, article *Bonpas*). La première de ces sources ajoute quelques précisions sur Elzéar : "neveu du pape Urbain V. Elu général de l'ordre en 1360, après avoir été prieur de Bonpas. Mort le 15 juin 1367, à 53 ans. Chanoine de Saint-Augustin, il avait pris la robe de chartreux à 25 ans. A un plein monachat et un anniversaire dans tout l'ordre". L'appartenance d'Elzéar Grimoard à la famille d'Urbain V pose problème et mériterait d'être vérifiée, à partir de données archivistiques précises à retrouver tant dans les fonds cartusiens qu'autres (Ch. Le Couteulx, 1887-1891, etc.).

166) Voir, par exemple, *GC*, t. VI (1739), cc. 637-638, ainsi que le "catalogue des évêques d'Uzès" dressé par Gratien Charvet et inséré à la fin de *La première maison d'Uzès*, Alès, 1870, pp. 101-131, ici p. 118. Pierre d'Aigrefeuil a été évêque d'Uzès de 1357 à 1366, avant d'être transféré au siège de Mende (cf. les notes 54 et 67). Eubel ne s'est pas trompé pour ce qui concerne la liste d'Uzès, mais cautionne le doute pour celle de Mende : "Pierre (Gérard du Roure, alias d'Aigrefeuil)" (C. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. I, 1898, respectivement pp. 539-540 et 357-358. Désormais : *Eubel*).

167) *GC*, t. VI (1739), cc. 559-560, et *HL*, édit. Privat, t. IV, n. 60 ("Eglise de Lodève"), pp. 286-297, ici p. 293. Erreur d'*Eubel*, pp. 322-323, mais clairvoyance de *Favier*, p. 73.

Famille GRIMOARD

Approche généalogique simplifiée
De geules au chef émanché de quatre pièces d'or



D'où la continuation des seigneurs de Grizac et de Verfeuil pendant le XVe siècle, puis de Grizac seulement (après les années 1500)

D'où la continuation des seigneurs de Verfeuil (à partir des années 1500)

Texte du testament de Raymond de Montaut (1373)

Le texte présenté ci-dessous (testament de Raymond de Montaut, 7 avril 1373) provient d'un document conservé aux Archives Départementales de la Lozère, 3 J 632 (Chartrier du Champ). C'est une copie réalisée, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, par François Rampon, notaire de Florac, d'un parchemin de 1389 rédigé par le notaire royal Pons Carrière et mis à la disposition dudit Rampon par François de Maurin, sieur de L'Herm, doyen du chapitre et collègue de Notre-Dame de Bédouès. Rampon, auquel est dévolu le rôle de copiste, transcrit bien ledit parchemin, pourtant probablement difficile à lire (différence entre certaines lettres non véritablement marquée - dualité des *c* et des *t*, ainsi que des *n* et *v* -, etc.). Il apparaît qu'il maîtrise fort bien le latin, même s'il prend, une fois, un *voluerit* pour un *noluerit*, et s'il a du mal, parfois, à lire le *r*, qu'il transcrit par un *z* (f. 3 v^o : Jovezie, pour Joverie). Méridional, il prend la liberté de transposer les *s* classiques, quand ils correspondent au son *ze*, par des *z*, ce qui conduit à des formes cocasses (*eclezia*, *diocezis*, *millezimo*, etc.). Dans le même esprit, il simplifie aussi certaines graphies, par exemple en évitant le doublement des consonnes (*eclezia* pour *ecclesia*). Il ne peut comprendre certains noms propres, qui lui sont peut-être étrangers, ou qui sont, plus simplement, situés dans une partie abîmée du parchemin (f. 9 v^o : *Nichinensis*, *Leconensis*, etc.). Le travail de Rampon est d'une qualité, qui est attestée, par exemple, par la conformité existant entre la partie du testament de 1373 reproduite dans le testament de 1388 du cardinal Anglic (publié, en son temps, par Etienne Baluze) et celle que donne Rampon; cette portion de texte a été mise en évidence, dans la version présentée ci-dessous, par des caractères gras, et accompagnée de diverses notes. Aucune différence sensible n'est à noter si ce n'est, en un lieu (f. 2 v^o), une confusion portant sur deux toponymes, Grizac et Cocurès, qu'il faudrait pouvoir expliquer.

In nomine Domini amen Anno incarnationis eiusdem
Millesimo trescentesimo septuagesimo tertio die sextimo
Mensis Aprilis domini karole dei gratia francorum
Illustissimo ac Reverendissimo Principi Regi Francie
Nostri tunc modernorum gratia quam prospera
francorum gratia habili Est hominum Memoria &
Ideo sancte Instrumentum ad hunc modum factum
Introduit & Ne lapsa temporis de un bestavit
Veritas possit collatione deparari Deo testimonio
& aut feritatis hinc deis p. pulchri Instrumenti Ligneat
Unica fuit de p. hinc quam futuris quod cum
Palatos & Palatos bene ventum ab salute humani
beneis pro operato gratentum hinc ventum quidela
Mortis pœnam sustinet sit Regis dignissimum ut
Homo quicquid Christi pœnam sustinet

(1 r°) In nomine Domini, amen. Anno incarnationis ejusdem / millezimo trescentesimo septuagezimo tertio et die septima / mensis aprilis, domino Karolo, Dei gratia Francorum / illustrissimo ac serenissimo principe rege regnante, / noscat tam modernorum presentia quam posteritas / futurorum quia habilis est hominum memoria et / ideo cautela instrumentorum a viris prudentibus fuit / introducta et ne lapsu temporis rerum gestarum / veritas possit ullatenus deperiri, idcirco testimonio / et auctoritate hujus veri et publici instrumenti liqueat / universis tam presentibus quam futuris quod, cum / Salvator et salus vera gentium ob salutem humani / generis pro peccato parentum veterum crudelis / mortis pœnæ subierit, sit ergo dignissimum ut / homo pro quo Christus crucis patibulum sustinuit / mortem subeat qualemcumque et sic nihil morte certius / nihilque incertius hora mortis, sit etiam valde expediem¹ / unicuique futura pericula obviare et saluti suæ animæ / providere, idcirco ego Raymundus Grimoardi, / domicellus de Grizaco, Mimatensis dioecesis, dominus / per Jesu Christi gratiam, sana mente, corpore et / dispositione et in mea bona et valida memoria existens, / volens et cupiens, considerans et intendens antiquam / solvam debitam naturale saluti animæ meæ providere / et de bonis meis rebus et juribus et actionibus quibuscumque // (1 v°) mihi competentibus et competituris disponere / et etiam ordinare in tua notarii presentia et testium infrascriptorum, / facio, ordino seu condo meum ultimum testamentum / nuncupativum seu meam ultimam voluntatem per / modum qui sequitur infrascriptum :

in primis, reddo / et comendo animam meam et corpus meum altissimo / creatori et toti curiæ superiorum, corpori vero meo / sepulturam eligo, dum anima mea a carnis nexibus / fuerit liberata, infra ecclesiam Beatæ Mariæ de Bedoesco, / dictæ dioecesis Mimatensis, et ibidem in loco in quo / dominis meis executore seu executoribus infrascriptis / videbitur expedire, et volo et ordino, jubeo atque mando / quod quatuor intortitia², quodlibet ponderi trium / librarum ceræ sive pluri, incendantur et incensæ / portentur dum funus meum ecclesiasticæ tradetur / sepulturæ, et volo nihilominus et percipio quod / pannus seu panni auri vel serici supra dictum / funus meum minimo reponatur per quencumque, / quicumque et ubicumque fuisset infra quancumque / ecclesiam vel extra, dum placuerit altissimo creatori. /

Item, volo, lego et ordino quod, per dominos meos / executores seu executores præ et infrascriptos, mille / floreni aurei, boni ponderis atque, legis dentur et offerentur / per eum vel eos vel deputatum seu deputatos ab eo / vel eis et eorum quemlibet juxta formam eis inferius / attributam, videlicet dominis capellanis pro missis // (2 r°) celebrandis sive dicendis et aliis divinis officiis infra / annum obitus mei in redemptionem animæ meæ, / parentum et benefactorum meorum, et volo et jubeo quod / ipsi domini executor seu executores possint et ad eorum / voluntatem dare et offerre jux[ta] formam superius / expressatam dictos mille florenos auri ubicumque / voluerint infra dictam diocesis³ Mimatensis vel extra, / licencia cujuscumque minime requizita seu etiam / expectata.

Item, volo, lego et ordino quod pro⁴ prædictos / dominos meos executores secundum formam per me / ipsi vel eorum cuilibet⁵ inferius concessam una / capellania perpetua in ecclesia⁶ Beatæ Mariæ de Bedoesco / instituat, in qua seu pro qua unus capellanus in / eadem legitime instituat perpetuis temporibus / in sepe dicta ecclesia missas et alia divina officia celebret / in redemptionem animæ meæ, parentum et benefactorum / meorum, et lego pro ipsa capellania fundanda omnes / census, servitia, devezia, uzatica, domos, cazalia, viridaria, / terras cultas vel incultas, heremas et vestitas, patus⁷, / pascua et obediamenta, exitus et introitus quoscumque / aquarum decursus derivationes earumdem et bedalia / quæcumque directa dominia, lodimia, trezena, avantagia / prelationis et quoscumque usatica sive usus et alia quæcumque jura quæ, quam, quod, quos, quas et que habeo // (2 v°) seu visus sum habere quoquomodo in locis et parrochiis / de Bedoesco, de Floriaco, de Grizaco⁸ et de Pruneto, dictæ dioecesis Mimatensis, jurisdictione omnimoda alta, media et / bassa, mero⁹ mixto imperio hæridi meo universali infrascripto / in terra de Grizaco per me instituto rezevatis et retentis / in eisdem, et volo et ordino, jubeo atque mando quod / patronatus et collatio, provisio et presentatio et spectatio / seu quævis alia dispositio capellaniæ supradictæ pleno / jure ad decanum ecclesiæ prædictæ Beatæ Mariæ de Bedoesco / qui nunc est et qui pro tempore fuerit pertineat et / spectet, absque retentione quacumque, dum locus juridice / advenerit seu fuerit conveniens quoquomodo.

Item, / volo, lego et ordino quod anno quolibet tali die qua / funus meum tradetur ecclesiasticæ sepulturæ fiat in / ecclesia Beatæ Mariæ de Grizaco, dictæ dioecesis Mimatensis, / unum anniversarium decem dominorum capellanorum / qui in eadem ecclesia missas et alia divina officia / celebrent in redemptionem animæ meæ, parentum / et benefactorum meorum, et volo quod cuilibet / ipsorum dominorum capellanorum unus grossus turonensis argenti per rectorem prædictæ ecclesiæ de / Grizaco qui nunc est vel qui pro tempore fuerit / detur seu offeratur pro quo anniversario quolibet / anno modo præmisso faciendo lego prædicto rectori // (3 r°) prædictæ ecclesiæ de Grizaco tres eminas bladi quæ anno / quolibet percipio censualis¹⁰ in manso de Villa Nova, / parrochiæ de Frutgeriis, prædictæ dioecesis Mimatensis. /

Item, lego operi ipsius ecclesiæ de Frutgeriis centum florenos auri, boni ponderis atque legis, semel tantum, / et quod de legato per quondam Guillermum de Monte Alto, dominum, genitorem meum, facto prædictæ ecclesiæ / de Fru[t]geriis quispiam aliquid minimo valent exigere / neque posset petere quoquomodo et, in eo casu quo aliquid vellet petere seu exigere prædictum legatum / per quondam dominum genitorem meum, ut preffertur, / præffatæ ecclesiæ de Fru[t]geriis factum, volo quod, eo casu eveniente, legatum prædictum per me, ut predictum / est, sæpedictæ ecclesiæ de Frutgeriis factum sit nullius / efficaciam seu valoris.

1 - Mis pour "expeditum".

2 - Torches.

3 - Mis pour "diocesim".

4 - Mis pour "per".

5 - En 1388, "alteri" au lieu de "cuilibet".

6 - En 1388, "predicta" derrière "ecclesia".

7 - En 1388, "prata" au lieu de "patus".

8 - En 1388, "Cucuresio" - soit Cocurès - au lieu de "Grizaco". Pourquoi ?

9 - En 1388, "meroque et", ce qui est plus normal (mère et mixte impère).

10 - Mis pour "censuales".

Item, lego operi Beatæ Cecilie de / Andorgia, Uticensis dioecesis, quinquaginta florenos auri, / boni ponderis atque legis, semel tantum.

Item, lego operi / de hospitali Sancti Spiritus, Uticensis dioecesis, centum / florenos auri, boni ponderis atque legis.

Item, lego / hospitali pauperum Beatæ Mariæ de Anicio sive de Podio / quinquaginta florenos auri, boni ponderis atque legis, / semel tantum.

Item, lego singulis conventibus ordinum / fratrum prædicatorum, minorum, augustinorum et / carmelitarum diocezium Aniciensis, Mimatensis, Nemausensis, // (3 v°) Magdalonensis¹¹ et Uticensis decem florenos auri, / boni ponderis atque legis, semel tantum, qui missas et / alia divina officia celebrent in redemptionem animæ / meæ, parentum et benefactorum meorum.

Item, lego / mille florenos auri, boni ponderis atque legis, / pro pauperibus puellis maritantis distribuendos, / dandos sive erogandos¹² ipsis pauperibus puellis per / dominos meos executores infrascriptos juxta per me / ipsis inferius concessam.

Item, lego quinquaginta / florenos auri pro pauperibus et miserabilibus / personis induendos, distribuendos, dandos et erogandos / ut dominis meis executoribus infrascriptis juxta / potestatem per me eis atributam visum fuerit / faciendum.

Item, lego domino Guillermo de Petra Mala, / presbitero, Izabelli et Philippæ, ipsius presbiteri / sororibus, consanguineis meis, cuilibet earum centum / florenos auri, boni ponderis atque legis, semel tantum. /

Item, lego singulis conventibus monialium dioecesis / Uticensis et Nemausensis et loci *Monspeli* decem / florenos auri, semel tantum.

Item, lego Jacobo / Jovezie, uxori meæ, duo milia florenos auri, boni ponderis / atque legis, et quæcumque jocalia quæ penis se habet / quæcumque ea habuerit.

Item, volo, ordino atque mando / quod, in redemptionem animæ meæ, parentum et // (4 r°) benefactorum meorum, de bonis meis ematur unum / affare sive stare in utiliori sive propinquiori loco / quo utiliter sive comode poterit reperiri ad vendendum / prope ecclesiam Beatæ Mariæ de Quezaco, dictæ dioecesis / Mimatensis, pretio quingentorum florenorum auri, / boni ponderis atque legis, et quod in ipso affari / sive prædio una domus honesta et condecens pro / hospitando et recipiendo pauperes Christi edifficetur / et construat usque ad summam mille florenos / auri boni ponderis atque legis, quos mille florenos / auri ad hoc faciendum lego et volo expendi de / bonis meis per dominos meos executores infrascriptos / et juxta modum eis per me inferius attributum.

Item, lego quingentos florenos, boni ponderis atque / legis, pro emendo pro lectis, superlectilibus, / utencilibus atque *froyre* domus pauperum / prædictæ et, ut premititur, fiendæ et construendæ / utilibus et necessariis per dominos meos executores / infrascriptos, servato¹³ posse, inferius per me eis / concessos atque dato¹⁴.

Item, lego duo millia florenos / auri, boni ponderis atque legis, de quibus per / dominos meos executores infrascriptos, secundum posse, / per me eis concessum redditus, census, servitia, prædia, / usatica et devesia emantur ad opus prædictæ domus // (4 v°) fiendæ et construendæ pro substentatione pauperum / declinantium in eadem domo; et volo nihilominus / et ordino quod de eisdem redditibus, censibus, / serviciis, uzaticis, prædis et deveziis providentur / uni capellano in dicta domo perpetuo instituendo / per sepe dictos dominos executores et infrascriptos / juxta potestatem per me eis datam in victu et vestitu, cui capellano, ut premititur, instituendo et pro servitio dictæ domus et pauperum in eadem / declinantium de servitiis et redditibus supradictis / de prædictis duobus milibus florenis auri ut / supradictum est emendis, lego quinque cestaria / bladi ad mensuram de Quezaco necnon et centum / solidos turonenses anno quolibet in festo dedicationis / Beati Michælis archangeli sibi exsolvenda absque / subterfugio, difficultate et delatione quibuscumque / et per ipsum capellanum recipientem, et volo et / ordino quod ipse capellanus sicut præmittitur / instituendus in dicta domo celebret et celebrare / teneatur missas et alia divina officia assidue et / decenter in prædicta ecclesia de Quezaco in redemptionem / animæ meæ, parentum et benefactorum meorum; // (5 r°) et volo, jubeo, ordino atque mando quod prædictus / capellanus, ut sæpe dictum est, in dicta domo instituendus / census et servitia et quecumque alia devezia de predicta / summa duorum milium florenorum auri, ut superius / dictum est, emenda et acquirenda levet, exhigat / et percipiat ac spendat idonee et honeste et / ponat in administratione et necessitate dictæ domus / et pauperum declinantium in eadem secundum / quod conveniens fuerit ac etiam oportunam et de / rectis gestis et administratis per eum in eisdem / anno quolibet in dicto festo Beati Michælis / computum et bonam rationem reddere teneatur / preffato decano de Bedoesco, qui tunc erit et qui / pro tempore fuerit, qui de malo regimine sic / quod esset, haberet et habeat cognoscere prout / conveniens fuerit et ratio suadebit et eo casu quo / sibi prædicto decano legitime constaret de malo / regimine impenso per sepe dictum capellanum in et / pro premissis censibus, servitiis, domo et pauperibus / supradictis ipse idem dominus decanus possit et / valeat et sibi licitum sit alteri comittere et / (et) regimen hujusdem capellano auferre juxta suam / bonam conscientiam et discretionem cujus capellani // (5 v°) perpetui in dicta domo, ut præmittitur, instituendi / patronatus, collatio, spectatio, provisio seu quævis alia / dispositio ad ipsum decanum de Bedoesco pertineat dum locus legitime advenerit et de jure fuerit opportunum.

11 - Mis pour "Magalonensis".

12 - Faire une sortie d'argent pour payer, faire l'aumône.

13 - "Servato" doit être remplacé, semble-t-il, par "secundum". Voir, quelques lignes plus bas, l'expression "secundum posse", qui signifie, sans doute : "dans la mesure du possible".

14 - Pour "datos".

Item, lego conventui Vallisbone Caturicensis¹⁵, Uticensis / dioecesis, centum florenos auri, boni ponderis atque legis, semel tantum, pro quibus fratres in eodem / conventu existentes missas et alia divina officia celebrent / in redemptionem animæ meæ parentum et benefactorum / meorum.

Item, lego conventui fratrum Caturicensium¹⁶ / Villæ Novæ prope Avenionem viginti quinque / florenos auri, boni ponderis atque legis, pro quibus fratres in eodem conventu existenses / missas et alia divina officia celebrent in redemptionem / animæ meæ parentum et benefactorum meorum. /

Item, lego operi ecclesiæ Beatæ Mariæ de Quesaco / supradictæ decem florenos auri, boni ponderis atque legis, semel tantum.

Item, lego operi capellæ Beati Petri de Viridifolio, Uticensis dioecesis, decem / florenos auri, boni ponderis atque legis, semel tantum. /

Item, lego operi ecclesiarum de Floriaco, de Genolhaco, / de Castanholio, de Cheneschaco, de Portis et de Punctis // (6 r^o) cuilibet unum florenum auri, boni ponderis atque / legis, semel tantum.

Item, lego, jure institutionis / hereditariæ, Guilhermo de Malobosco, domicello, / carissimo consanguineo meo, omnia bona, jura et / res quæ quondam fuerunt Guilhermi de Monte Alto, / domicelli, domini genitoris mei prædicti, videlicet / quæ nunc teneo et possideo quæcumque sint, qualiæcumque / et quantacumque et in quocumque loco concistantur / dici, exprimi seu nuncupari possint, quoquomodo / sub conditioni lego et forma quod ipse Guilhermus, / meus consanguineus et sui in posterum successores / hæredes, in eisdem nuncupentur et nominentur / nominentur¹⁷, nuncupentur et appellentur in eorum / seu ejus cognominibus *de Montaut* et portent arma / dum locus in diversorio e venerit per quondam dictum / genitorem meum et prædecessores suos in genere / portare consueverunt et ut per nobiles est fieri / usitatum et consuetum, et teneatur nihilominus / ipse Guilhermus, meus consanguineus, ut præmittitur, / per me hæres, ut dictum est, de bonis meis paternis / institutus solvere et emendare integraliter et sine / diminutione quacumque omnia debita et legata facta // (6 v^o) per quondam dominum Raymundum de Monte Alto, / militem, avum meum, Raymundi ejusdem quondam / domini Raymundi filium et dominum quondam / genitorem meum quibuscumque locis et personis / et cum hoc in his ipsum Guilhermum, consanguineum / meum, hæredem in dictis bonis meis prædictis paternis / facio et instituo universalem ore meo proprio / nominando in omnibus autem bonis quæ fuerunt felicis recordationis domini Guilhermi Grimoardi / militis domini, avi mei materni, quæ nunc teneo / et possideo de presenti quecumque sint qualiæcumque / et quantacumque nuncupari dici, nominari seu a / quocumque possint appellari necnon et in castro, / mandamento, districtu seu jurisdictione de Viridifolio, / Mimatensis dioecesis et Uticensis, et novo jure per me / dudum acquisito a domino de Calvissonne et domina / Maria de Belloforti in prædictis castro et mandamento, / districtu seu jurisdictione seu alibi ubicumque / quoquomodo hæredem meum universalem facio / et instituo ore meo nominando videlicet Anglicum, / filium domini Petri Senhoreti, militis dioecesis / Ruthenensis, sub hac conditione, lege et forma, // (7 r^o) videlicet quod ipse Anglicus hæres meus universalis / prædictus et sui successores in prædictis nominentur / in cognomine et appellentur Grimoardi, et teneatur / et teneantur portare arma, loco decenti et admonenti / per dictum quondam dominum Guilhermum, avum / meum maternum, portare dum locus adveniebat / usitata et consueta et, si dictus Anglicus, hæres meus / prædictus, deccederet in pupillari ætate vel alias / quandocumque absque prole legitima ex se et ex / legali matrimonio procreata eidem sic decedenti / substituo in dicti bonis quæ quondam fuerunt / preffati quondam domini avi materni et castro / et mandamento prædicti castri de Viridifolio, / germanum dicti Anglici heredis mei et alii fratribus / et sororibus suis ipsius Anglici et post ipsum / Anglicum natum et sic per ordinem si casus / adveniebat quod deccederet in pupillari ætate / vel alias quandocumque sine prole legitima ex / se ex legali matrimonio procreata alium seu / alios fratres dicti Anglici unum alteri substituo / sub et cum conditione et lege predictis et si ipse / Anglicus et sui omnes fratres nati sive procreati / nascendi seu procreandi a predicto domino // (7 v^o) Petro Senhoreti, milite, et ab Ampheliza Grimoarde, / uxore sua, carissima consanguinea mea, deccederent, / quod Deus advertat, in pupillari ætate vel alias / quandocumque modo ut premittitur expressato / eisdem sic deccedentibus filium primogenitum / nobilis Poncii Vilate, carissimi consanguinei mei, / et suos substituo ad quem seu ad quos volo prædicta / bona devolui libere et reverti sub et cum conditione / et lege prædictis cum omni onere et honore in / omnibus autem aliis bonis meis mobilibus et / immobilibus presentibus et futuris ac per se moventibus quecumque sint qualiæcumque et quantacumque / dici, nominari, appellari sive exprimi possint per / quemcumque heredis mei universalis, facio et instituo / ore meo proprio nominando pauperis Christi quibus / ipsa bona mea et in quibus heredes meos ipsos instituos / et facio per dominos meos executores infrascriptos / et secundum quod eis videbitur distribuendum et / erog[u]andum qui pauperis Deum pro anima mea, / parentum et benefactorum meorum teneantur et debeant / deprecari et supplicare humiliter et devote, ego dictus / Raymundus, testator hujus instrumenti, tenore // (8 r^o) reverendissimo in Christo patre et domino domino / Anglico, digna dei providentia sacro santæ romanæ / ecclesiæ cardinali Albanensi precarissimo et / precipuo avunculo meo, quatenus sui gratia / et benignitate dignetur executionem hujus / testamenti mei ultimi nuncupativi seu meæ / ultimæ voluntatis in se suscipere et acceptare / et eo casu quo sua reverendissima paternitas hanc / executionem hujus presentis testamenti mei ultimi / nuncupativi in se suscipere noluerit¹⁸ et acceptare / executionem meam testamentariam hujus presentis / mei testamenti ultimi nuncupativi seu meæ / voluntatis ipsum precipuum et precarissimum / ac reverendissimum dominum cardinalem supradictum facio et ordino potestatem / plenariam et liberam ad premissa omnia / exequendi ipsi prelibate reverendissimo / paternitati dando, tribuendo et concedendo, / licentia cujuscumque curiæ seu personæ minime expectata / seu requisita, per eundem et si hujusmodi executio // (8v^o) locum non haberet quatenus ipsa reverendissima / paternitas existeret in humanis et disponente / altissimo ipsa revendissima paternitas ad executionem prædictam minime vacare seu intendere / possit, ipso casu adveniente et non alias, executores

15 - Pour "Cartusiensis".

16 - Pour "Cartusiensium".

17 - Répété dans le texte.

18 - "Noluerit" doit être remplacé, semble-t-il, par "voluerit".

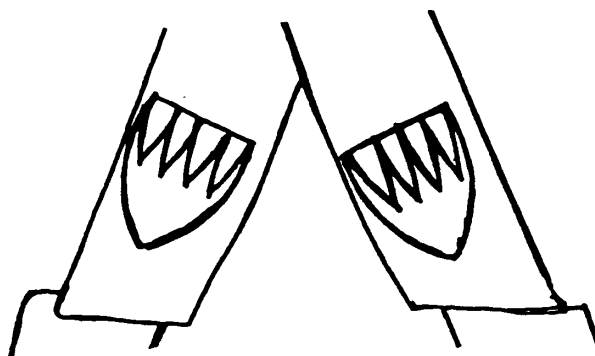
/ hujus mei ultimi testamenti nuncupativi seu meæ / ultimæ voluntatis facio, constituo et ordino, videlicet / venerabiles et religiosos viros decanum dictæ / ecclesiæ de Bedoesco et priorem conventus Vallisbone / Caturicensis¹⁹, Mimatensis et Uticensis diocezium, qui nunc sunt et pro tempore fuerint, quibus dono et / concedo plenam et liberam potestatem ut de bonis / meis omnia legata et per me ordinata quo ad / pias causas faciant et adimpleant celeriter cum / effectu, licentia cujuscumque curiæ seu personæ / minime requisita seu expectata, et hoc volo esse / meum ultimum testamentum nuncupativum seu / mea ultima voluntas, quod seu quam valere / volo jure testamenti ultimi nuncupativi seu / jure ultimæ voluntatis et si non valet jure // (9 r^o) ultimi testamenti nuncupativi seu jure ultimæ / voluntatis, volo quod valent jure codicillorum / et si non valet jure codicillorum, volo quod / valeat jure donationis factæ causa mortis / vel omni eo jure quo ultimum testamentum / seu ultima voluntas melius consistere poterit / et valere, cassans, irritans, infirmans et annullans / si quod aliud testamentum vel si quæ alia testamenta olim condiderim vel si quam aliam / aliter ordinaverim voluntatem et istud meum / presens testamentum volo quod habeat plenam / ac inviolabilem perpetuam roboris firmitatem / et rogo testes infrascriptos quod de predictis cum / locus affuerit prohibeant testimonium veritatis / et de quibus omnibus volo per te notarium / infrascriptum unum vel plura publicum seu publica fieri instrumenta et quod ipsum vel / ipsa possis dictare, scribere et efficere non / solum semel, imo pluries producta in judicio / vel non producta mutando, addendo // (9 v^o) et corrigendo facti tamen substance in aliquo / non mutato consilio illius sapienti quem tu / notarius infrascriptus duxeris eligendum. /

Actum et factum fuit hoc præsens testamentum, / ut præmittitur, per dictum Raymundum, testatorem, / et per me præ et infrascriptum notarium, recitatum / prope muros de Mossaco, Uticensis diocezes, in / quadam area, ut dicitur, Petri Guigonis, presentibus / testibus vocatis et rogatis : Berengario de Servatio, / domicello, Raymundo et Guilhermo de Servatio, domicellis, / filiis ipsius Berengarii, [Gau]lffredo Bodeti, domicello, / Guilhermo de Banna *seniore*, Bertrando Gregorii, de / Mossaco, domino Deodato Bestoris, presbitero / Nichinensis diocezes²⁰, et magistro Pontio Dominici, / de Monteclaro, Uticensis diocezes, publico auctoritate / regia notario, qui de premissis requisitus ut / præmittitur requisitus notam recepit vice cujus / et mandato ego Imbertus de Grama, clericus / Lecdonensis diocezes²¹, substitutus et juratus dicti / notarii hoc instrumentum de dicta nota ut præmittitur / per dictum notarium recepta sumpsi fideliter et // (10 r^o) grossavi et in hanc formam redegei auctoritate / sua et aliis notariis ad hoc concessa, ego vero / Pontius Dominici, notarius supradictus, facta / diligenti collatione per me de presenti instrumento / cum nota et substituto prædictis hec manu mea / propria subscripsi et signum meum apposui / quo utor dicta auctoritate in testimonium / premissorum, tenor vero potestatis dicti domini / decani sequitur et est talis : (...).

19 - Pour "Cartusiensis".

20 - Mis sans doute pour "Niciensis" (Nice).

21 - Mis sans doute pour "Lectorensis" (Lecture).



ROQUEVAIRE, RESIDENCE DE REPOS ?

par
ARMAND BOYAT

Occupant l'amphithéâtre naturel qui s'étage du Vidourle aux escarpements du plateau de Coutach, le village médiéval de Sauve bénéficiait d'une solide protection. Les anciens remparts, non détruits parce qu'intégrés dans des habitations, couvrent une grande partie du flanc est du village, dominant la rivière et la source vauclusienne : la grande fontaine. Au visiteur arrivant par la vallée, ils témoignent de la puissance passée et constituent le charme de ce «front de Sauve». Côté nord, il reste bien peu de choses de l'ancien «castrum salavense» : quelques soubassements de murs, des citernes et surtout une tour éventrée qui surplombe le village en bordure du plateau. Ce Castellans manifeste lui aussi, à sa façon, le rôle stratégique de ce site qu'il domine. Ces ruines ne sont accessibles que par un chemin muletier, autrefois soigneusement empierré, qui part de la cime du village. Après avoir traversé l'ancien castrum, ce chemin se poursuit vers un autre lieu autrefois fortifié : le clos Saint-Jean où se serait dressée l'ancienne église paroissiale du même nom. Un peu plus loin encore, vers le sud, donc totalement invisible du village, un dernier site fortifié complète cet ensemble. Ce petit château dénommé Roquevaire émerge, trapu, d'une première enceinte qui le clôt totalement, puis d'une haute terrasse plantée de quatre cyprès. Continuant le même chemin devenu plus étroit, le château une fois dépassé, apparaît sous un angle nouveau. Devenu tour très étroite, il se dresse vers le ciel, vestige maintes fois remanié d'un passé mystérieux. Ce gardien de la «Mer des Rochers» toute proche, possède la couleur gris bleutée des calcaires environnants. Ceux-ci lui auraient même donné son nom : le «Roc vaire», le roc de couleur gris bleu, décrivant tout simplement ce que l'on voit, comme une photo d'identité.

1 - Des origines au XVIème siècle

1.1 Le temps des Bermond

Les Bermond illustrent l'aristocratie dominante de l'ancienne Septimanie devenue marquisat de Gothie. A l'apogée de leur puissance dès avant l'an mil, ils dominent un territoire important qui s'étend du Rhône à Narbonne et du Gévaudan à la Méditerranée. Il s'agit bien de la puissance d'une famille, celle de la maison d'Anduze, et non du pouvoir d'un individu isolé. Ce qui est connu des liens étroits et complexes qui ont marqué les rapports entre les Bermond d'Anduze et les Bermond de Sauve doit être élargi aux autres branches et en particulier à l'importante lignée des Bermond d'Uzès. Par le jeu des alliances et des mariages, ils renforcent les liens avec les autres familles : la maison de Toulouse, les Pierre de Ganges, les Roquefeuil, les Gotcelin de Lunel, les Pelet d'Alais, les Guilhem de Montpellier, etc (1).

La présence des Bermond à Sauve suppose l'existence d'un refuge digne de leur puissance et qui ne peut être autre chose que l'ancien castrum, cité dès 959 dans le cartulaire de Nîmes. L'actuel Castellans, le clos Saint-Jean, la tour de Roquevaire et d'autres vestiges comme une très ancienne citerne, sont les restes d'une ville haute fortifiée au haut moyen-âge et établie sur plusieurs sites proches, reliés entre eux par des systèmes de défense aujourd'hui disparus. Sans doute faut-il imaginer que cet ensemble commandait l'accès de la ville qui se faisait «par le haut», là où arrivaient le grand chemin de Corconne en provenance de Castelnaud-Montpellier et le chemin de Tarrieu en provenance de la plaine de Conqueyrac et de Pompignan. Roquevaire placé à l'aplomb de celui de Tarrieu pouvait avoir une double fonction : celle de contrôler cette voie de passage et celle de surveiller une zone largement ouverte de Bragassargues à Pompignan, avec vue directe sur au moins cinq autres citadelles. Elle pouvait aussi participer au système défensif de la ville haute, constituant un ensemble *extra muros* qui anticipait et préparait la défense de l'entrée de la cité. Plus tard, les itinéraires d'accès à la ville s'étant modifiés



Château de Sauve (Gard) – Dessin de J.-B. Laurens

au profit de ceux de la plaine et la ville ayant perdu sa puissance militaire et politique, la tour de Roquevaire a pu se détacher du système défensif et acquérir une histoire autonome. Des modifications profondes apportées à la fin du XIIIème siècle lui ont donné cette allure actuelle de petit château tout en hauteur (1).

1.2 La tradition sauvaine

La tradition orale sauvaine reprise avec force par Jean Germain et par beaucoup d'autres après lui, rapporte que Roquevaire fut la résidence d'été des évêques de Maguelone (2). D'où peut venir une telle affirmation pour laquelle nous n'avons encore jamais trouvé ni confirmation écrite, ni témoignage ? En 1293 s'achèvent de très longs pourparlers entre les émissaires de Philippe le Bel, roi de France, et Béranger de Fré dol, évêque de Maguelone (3). Ce dernier souhaite se dégager de la gestion de Montpellier (partie est de Montpellier) dont il est propriétaire et qui lui procure plus de soucis que de rapport. Philippe le Bel souhaite conforter sa présence à proximité d'une ville riche et grandissante, encore sous domination étrangère. Il s'assure aussi un accès à la mer autre qu'Aigues-Mortes dont le port s'envase. L'accord conclu entre les deux parties stipule qu'en échange de Montpellier, l'évêque accepte les revenus de la baylivie de Sauve et acquiert des droits sur celle-ci et donc sur Roquevaire. Cet échange a-t-il été à l'origine de cette confusion ? Nous ne voyons pour l'instant pas d'autre explication.

1.3 Le premier témoignage

Janvier 1309, «Mabille de Roquevaire veuve de Pierre Barthelemy de Sauve et ensuite femme de feu sieur Guillaume de Roquevaire», rédige son testament auprès de Guillaume de Rouveirargues, notaire en la ville de Sauve (4). Sur la fin de ses jours, désireuse d'assurer la mémoire de son nom et surtout le salut de son âme, elle lègue une pension de deux cartes d'orge à Bernard de Valfons, prêtre et recteur de la Confrérie mage de Sauve. Cette Confrérie ou oeuvre majeure est l'institution chargée de régler les rapports entre l'Eglise et ses paroissiens, tant au matériel qu'au spirituel. Les rentes foncières qui lui sont attribuées, souvent à titre perpétuel, doivent assurer la célébration de messes à l'intention de généreux et fortunés donateurs. Dans notre cas, la pension provient des revenus de Roquevaire

2 - Le XVIIème et le début du XVIIIème siècle

2.1 La Confrérie mage de Sauve

Juillet 1691, près de quatre siècles plus tard, Claude Darvieu, prêtre et prieur de Saint-Jean de Roques - paroisse aujourd'hui disparue, située entre Sauve et Quissac - est recteur de la Confrérie mage Saint-Pierre de Sauve. Et ne voilà-t-il pas qu'il retrouve trace de la donation de Mabille de Roquevaire et constate que la pension n'est plus payée à la Confrérie depuis fort longtemps (4,6). Le mas a d'ailleurs été divisé et se trouve maintenant partagé entre plusieurs propriétaires. Désireux de percevoir son dû, il s'assure de son bon droit auprès de la cour du Sénéchal de Montpellier. Il peut effectivement recouvrer cette pension et même obtenir des arriérés sur les vingt-neuf années précédentes. Dans un premier temps, les sept propriétaires retrouvés rechignent et ne veulent pas reconnaître l'appartenance de leur terre au mas de Roquevaire, de même que la pension qui y est attachée. Puis pressentant la cause perdue, craignant un procès et des frais, ils cèdent et acceptent de s'entendre avec le recteur de la Confrérie. C'est alors que l'on découvre un huitième propriétaire jusque là oublié - volontairement ou involontairement ? - un certain Henry Delmas, abbé commendataire de l'abbaye Saint-Pierre de Sauve. Lequel abbé a fait construire une maison sur une terre qu'il possède en bien propre et qui n'est autre que l'actuel château de Roquevaire. L'affaire se conclut par un acte passé devant Levy Journet, notaire royal à Sauve, le premier août 1691. Les huit propriétaires s'engagent à payer la pension ainsi qu'une somme de cinquante deux livres pour les arriérés et dépens. Pour l'avenir, la pension de deux cartes d'orge est convertie en une somme de vingt-quatre sols, payable chaque année le jour et fête de Saint-Michel Archange.

2.2 Henry Delmas abbé de Sauve

Henry Delmas (ou Dalmas) abbé commendataire de l'abbaye Saint-Pierre de Sauve a été l'un des propriétaires de Roquevaire qui a le plus marqué ce bâtiment, au cours de la deuxième moitié du XVIIème siècle. De nombreux actes notariés font apparaître son nom et nous disposons de multiples informations sur sa vie et ses activités, tant à la tête de l'abbaye que comme notable local ou comme propriétaire de Roquevaire. En effet, il résida une grande partie de sa vie à Sauve près de son abbaye, ce qui était loin d'être la règle pour de nombreux abbés commendataires de l'époque.

a) Ses origines

Originaire de la région d'Agde, nous trouvons citation de sa famille à Nézigian l'Evêque, au tout début du XVIIème siècle (7). Une généalogie encore incertaine nous permet de le relier à Etienne Delmas, intendant de la maison de la duchesse de Ventadour, ce qui aurait facilité sa nomination à l'abbaye de Sauve (8). L'implantation des Delmas dans la région de Béziers est forte puisqu'une métairie de la famille y porte encore le nom de «*La Dalmase*» (9). Les armoiries d'Henry Delmas nous sont connues : «*d'argent à la croix ancrée de gueules*» (10). Elles étaient encore présentes au-dessus de la porte d'entrée du château au milieu du siècle dernier et nous ont

que Mabille tient de son époux Guillaume. Guillaume de Roquevaire est donc le premier propriétaire connu de ce qui était peut-être un mas à la fin du XIIIème siècle.

Une famille puissante portant le nom de Roquevaire avait sa seigneurie sur la commune actuelle de Saint-Pierre de Tripiers, à proximité de la rivière Tarn (5). Les ruines de la forteresse portent le nom de Saint-Pons, et il est probable qu'il s'agit de l'ancien Saint-Pons de Roquevaire. La famille identifiée dès le XIIème siècle (1155) était inféodée à la baronnie de Roquefeuil. Son importance est certaine, mais elle semble s'éteindre deux siècles plus tard, le dernier acte la mentionnant date de 1358. Guillaume de Roquevaire décédé avant 1309, lui est-il apparenté ? Retrouve-t-on par là, les liens unissant les anciennes familles : des Bermond et des Roquefeuil ?

été rapportées par le dessin sommaire d'un géologue célèbre, de passage à Sauve dans les années 1850 : Emilien Dumas (11).

L'abbé de Saint Pierre de Sauve

Henry Delmas a d'abord été chanoine au chapitre d'Agde avant de prendre en charge l'abbaye de Sauve où il succède en 1652 à son oncle probable David Delmas (12). Ce dernier avait été lui-même chanoine au chapitre d'Agde, puis grand vicaire du diocèse d'Agde avant d'obtenir la commande de l'abbaye Saint-Pierre de Sauve de 1638 jusqu'à sa mort en 1652 (8).

Henry Delmas par sa présence à Sauve redonnera une certaine vitalité à l'abbaye puisque l'une de ses premières tâches est de faire reconstruire l'église abbatiale en 1653-1654 (13, 14). En 1660, il aide les pères Capucins et leur prieur Jean Coste de Corconne à acquérir une maison dans la ville de Sauve, à l'emplacement occupé au XIXème siècle par le château «russe» (15). Ces pères Capucins s'étaient constitués une réputation dans leur lutte contre la Réforme, ils étaient donc envoyés en mission dans les lieux où leur présence semblait indispensable pour seconder le clergé séculier. L'importance de l'abbaye en cette fin du XVIIème siècle semble, malgré tout, très relative puisque dans les années 1670, outre l'abbé et le prieur, elle ne compte guère que trois religieux : le sacristain, l'infirmier et le camérier (16, 17).

L'activité d'Henry Delmas s'exerce le plus souvent par l'intermédiaire de son fondé de pouvoir Jacques de Savigny, prêtre et prieur de Saint-Jean de Roques (18, 19, 20). Par ce dernier, il fait renouveler les reconnaissances féodales, rentrer les impôts, taxes et autres censives qui lui sont dues (20, 21, 22). Il loue les moulins bladiers de la grande fontaine, source de revenus pour l'abbaye (19, 23). En 1703, il restitue à l'évêque de Montpellier les droits seigneuriaux et juridictions hautes, moyennes et basses qu'il avait acquis par aliénation, sur les faubourgs, paroisse et territoire de Saint-Hippolyte (24).

Le notable

Henry Delmas abbé n'en est pas moins notable, et nous le voyons intervenir à plusieurs reprises dans la vie publique de Sauve. Entre 1673 et 1675, il apparaît présent dans plusieurs tractations touchant de nombreuses parcelles d'un même lieu-dit : «*Puech Cocut*» et curieusement toujours en compagnie de noble Marc-Antoine Duranc, baron de Vibrac et coseigneur de Sauve (25). Ces liens avec la famille Duranc apparaissent extrêmement forts puisqu'en 1695 nous le retrouvons associé avec le même Marc-Antoine Duranc ainsi que noble Jean Duranc de Vezénobres, seigneur de Valgrand et Valfons, coseigneur de Sauve et Jacques Duranc juge et viguier de Sauve, seigneur de Bragassargues et Bagard, pour acheter en commun la charge de maire de Sauve pour la somme de 10 000 livres (26).

Il est l'auteur d'un ouvrage «*La salade du mois de mai*» paru en 1709, quelques années avant sa mort (8).

Le propriétaire de Roquevaire

Les relations d'Henry Delmas avec le château de Roquevaire sont assez complexes et plutôt curieuses. Tout d'abord nous ne savons pas la date exacte de l'acquisition de ce château, mais seulement le nom des propriétaires antérieurs. Le plus souvent cité est Pierre Journet lui-même ayant droit de Jean Lautard (27). A celui-ci, certains actes associent Louis Cavallier ayant droit des héritiers de Jean Brucelles, ainsi que David Cognac (4). Il se pourrait donc que la propriété de l'abbé résulte de la réunion de plusieurs parcelles issues de trois propriétés différentes.

Qu'elle peut être l'intention de l'abbé lorsqu'il acquiert ce qui semble une partie de l'ancien château médiéval dominant Sauve ? Un acte notarié nous apprend qu'«*il a fait construire une maison appelée de Roquevaire*» (4). Sans doute a-t-il utilisé les soubassements de l'ancien château pour y élever le bâtiment tel que nous le voyons à l'heure actuelle. Des éléments d'architecture assez typiques de cette période en particulier l'orangerie avec ses larges baies bien orientées vers le sud, l'escalier à double révolution et ses niches destinées à recevoir un statuaire, les baies de la façade principale du corps de bâtiment, marquent la rupture entre le rôle purement défensif et la fonction de logis, de même que la présence d'un certain nombre de commodités. Par ailleurs, une plaque surmontant la porte d'entrée à l'enceinte du château et présente jusque vers les années 1950, portait un court texte latin : «*In urbe omni(bus), in deserto mihi*» révélateur des intentions de l'abbé (2, 28). En ville l'abbé se doit à son rôle d'homme d'église ouvert à tous, au «désert» c'est-à-dire à Roquevaire, il se veut à lui seul. C'est donc un lieu de retraite, de repos, que l'abbé a voulu se constituer à l'écart de la ville, sans en être toutefois très éloigné.

Le premier acte connu évoquant Roquevaire et son propriétaire Henry Delmas date du 5 juillet 1673 (29). Il fait état de la donation du château, après sa mort, à dame Marie Duranc de Vibrac épouse de noble Hercule de Montolieu habitant de Sauve. La donation est totale : «*ustancils, vaisselle, meubles et immeubles et généralement tout ce qui se trouvera dans la dite habitation et enclos lors du décès du sieur abbé Delmas*», mais elle est surtout sans aucune justification. Elle a été passée à Montpellier, logis du Cheval Blanc, en présence de témoins. L'abbé Delmas était-il malade pour agir aussi vite et avec autant de précipitation (11) ? Elle est cependant dans le droit fil des relations d'Henry Delmas avec la famille de Vibrac puisque la fille de Marie Duranc, Elisabeth de Montalieu, est l'épouse de Marc-Antoine Duranc baron de Vibrac, avec lequel il a conclu plusieurs affaires. Cette donation est confirmée par un autre acte du 5 septembre 1678 (30).

L'acte en date du 22 août 1698, soit vingt-cinq ans plus tard, est encore plus surprenant (30). En présence de l'abbé, Marie Duranc veuve de Hercule de Montolieu et sa fille Elisabeth épouse de Marc-Antoine Duranc, renoncent à leurs droits sur Roquevaire et «*consentent que le dit seigneur abbé*

en puisse dès à présent tout de nouveau disposer absolument et pleinement comme si la dite donation était non avenue», l'abbé «*acceptant et humblement remerciant*». Ce renoncement est conditionné par le bénéfice de la portion de juridiction de Sauve que l'abbé a acquis de l'évêque de Montpellier et qu'il transmettra au seigneur de Vibrac et à ses successeurs. Moyennant quoi la dame Duranc aura la jouissance de Roquevaire après la mort de l'abbé, et après elle, celui qui bénéficiera de la portion de juridiction de Sauve.

2.3 L'action des Camisards

L'année 1703 en pleine période de révolte des camisards contre le pouvoir royal est une triste année pour Roquevaire. La forêt et le massif de Coutach tout proches sont un des refuges du chef camisard Rolland et de ses troupes. Roquevaire isolé et sans défense active, propriété d'un abbé catholique, est à portée de main. Laissons parler un témoin de l'époque le gentilhomme Dupuy de Montbrun qui tenait un journal des événements, au jour le jour (31, 32). «*Dans la nuit du 31 janvier au 1er février, Rolland accompagné de quelques camisards, alla brûler le petit château de Roquevaire, résidence de l'abbé de Sauve. C'était dit le manuscrit Dupuy, une jolie maison bâtie dans les rochers de Couta, couverte de plomb, ornée d'une orangerie, arbres fruitiers et fleurs, et particulièrement d'une bibliothèque choisie et des tableaux de prix que le feu a consumés*». Ce fait est confirmé par Antoine Court : «*Ils brûlèrent quelques châteaux, outre celui de Saint-Félix, je trouve dans mes mémoires ceux de Mandajors, de Roquevaire, de Cabrières, de Valescure, de Moissac, de Montbezou, de Sainte-Croix, de Pieseron et des Plantiers. Je trouve aussi qu'ils brûlèrent dans le mois de décembre et de janvier environ quarante églises*» (33).

Dans une note complémentaire du manuscrit Dupuy, nous avons la description sommaire des lieux : «*Les restes de l'ancienne maison de l'abbé de Sauve subsistent encore parmi les rochers si pittoresques de Couta, et de loin se confondent avec eux. C'est une bâtisse qui possédait un étage, située au centre d'une haute terrasse pavée ; on y pénètre par un petite porte surmontée d'un écusson gravé dans une cartouche de pierre, cet écusson devait porter autrefois les armes de l'abbé. L'intérieur est sans intérêt. On descend par un étroit escalier à double révolution, au-dessous duquel on avait aménagé de nombreuses citernes encore en bon état. Un système d'irrigation perfectionné et bien conservé alimentait les plantations. Au bout de l'enclos se trouvent les ruines d'une salle anciennement voûtée, éclairée par de nombreuses fenêtres qui était peut-être «l'orangerie» mentionnée dans le manuscrit Dupuy. Le tout quoique bien dégradé, ne manque pas de charme et d'élégance. L'abbé de Sauve, qui aimait les fleurs, la lecture et la solitude, devait être un homme de goût. Du haut de la terrasse, on a une très belle vue sur les Cévennes.*»

En 1712, Henry Delmas dernier de sa branche disparaît, sa résidence est ruinée, une nouvelle période commence.

3. Du XVIII^{ème} siècle à nos jours

L'époque faste de la propriété d'Henry Delmas achevée sur un incendie, Roquevaire va bien mal poursuivre son entrée dans le XVIII^{ème} siècle. Au nom même de Roquevaire sera substitué le terme de Relotge ou Relodge, nom occitan pour horloge, utilisé pour qualifier le lieu-dit. Celui-ci proviendrait d'un grand cadran solaire présent sur une petite tour, bien visible à la fois du château et du chemin longeant celui-ci. On peut imaginer que pour l'agriculteur travaillant ses terres voisines ou passant sur le chemin, ce cadran solaire est plus utile que le bâtiment en ruine.

3.1 Le pillage du château ruiné

Aucun acte ne nous donne les conditions de transmission du château à la famille de Vibrac



qui a eu lieu en avril 1713, d'après le compoix CC2 de Sauve. Le bénéficiaire en est noble Louis Joseph Duranc de Vibrac, seigneur de Saint-Nazaire des Gardies, Saint-Jean de Criulon, Saint-Martin de Sossenac et autres lieux, qui conservera ce château pendant douze ans, jusqu'en 1725. C'est l'acte de vente à David Massip, le 19 mai 1725, qui nous apprend le sort que Louis Joseph Duranc réserva à Roquevaire. «...*déclarant le dit seigneur de Vibrac que la maison du dit Roquevaire était réduite en cazal n'ayant aucune tuile, boyage, ni ferrement, et la plus grande partie des murailles étant éboulées, ayant lui-même vendu et disposé des dits boyages, ferrements et matériaux qui lui manquent, ...*». C'est donc le dépeçage en règle d'un bâtiment en ruine auquel s'est livré Louis Joseph Duranc avant de vendre ce qui restait de Roquevaire (34).

3.2 Le caveau des familles Massip Favantine

L'acquéreur, David Massip, est un menuisier habitant de Sauve. Pourquoi un tel château acheté pour la somme de 120 livres par quelqu'un qui n'est même pas agriculteur, donc ne pourra pas exploiter le peu de terres qui entourent le bâtiment ? La raison est en fait toute autre. La famille Massip comme beaucoup d'autres à Sauve, est protestante, elle a beaucoup de mal pour faire enterrer ses morts, l'accès au cimetière paroissial lui étant refusé. Elle a trouvé la solution en transformant les salles basses du château en caveau familial et les terrasses en lieu de repos éternel. C'est ainsi que pendant les deux cent un ans (de 1725 à 1926) que cette famille puis ses alliés Favantine posséderont Roquevaire, ils l'utiliseront comme lieu de sépulture familiale. Les nombreux cyprès plantés à même la terrasse et dont il reste quatre exemplaires aux quatre coins, confirment le caractère donné à ce lieu. Par ailleurs les conditions régnant dans ces salles basses sont telles que le dernier des Favantine, Jules Paul, lors de l'exhumation des restes de sa famille, reconnaîtra, momifiée, une partie de ses plus proches parents : «*Té, es moun oncle*», «*Té, es moun gran*» ! Ceux-ci reposent actuellement au cimetière communal de Sauve (35).

Outre cette vocation funéraire, les dépendances du château sont utilisées. C'est ainsi que les nombreuses terrasses présentes à l'intérieur de l'enceinte sont l'objet de cultures et de soins. La production de fourches sur les souches de micocoulier est une des spécialités de Sauve. De même la variété locale de cerise dénommée «*durao*» (bigarreau à chair très ferme) greffée sur Sainte-Lucie ou Mahaleb (prunus Mahaleb) est appréciée et même exportée jusqu'en Angleterre avec l'arrivée du chemin de fer. Enfin l'olive est une production traditionnelle ancienne.

3.3 Les propriétaires successifs

a) Massip

Roquevaire sera ainsi la propriété de trois David Massip successifs dont les archives de l'Etat civil de Sauve nous permettent de suivre la filiation. Le premier, l'acquéreur, est menuisier comme nous l'avons déjà dit, il est né en 1681, fils de Scipion Massip mangonnier (épicier) et de Jeanne Bergavon. Le 7 octobre 1706, il épouse Marie Liron dont il aura au moins trois enfants, la date de son décès n'est pas connue.

Le second David Massip, fils du précédent est né le 24 décembre 1718 et décédé le 4 juillet 1800 (14 messidor an VIII). Agriculteur, marié à Elisabeth Greffoulhe, il aura au moins quatre enfants dont trois dénommés David (les deux premiers morts en bas âge vraisemblablement).

C'est le troisième né le 6 avril 1759 qui héritera de Roquevaire et en disposera jusqu'à sa mort le 4 septembre 1835. Marchand droguiste, il se mariera une première fois avec Elisabeth Soubeiran qui lui donnera quatre enfants dont un David mort en bas âge. D'un second mariage avec Marie Deveze, il aura six enfants dont un autre David mort lui aussi en bas âge. Il transmettra Roquevaire à Jacques Eugène l'aîné de ses fils survivants, par l'acte de succession du 19 septembre 1835.

Jacques Eugène Massip, né le 31 mars 1808, marié le 27 novembre 1835 à Octavie Deveze, décédé le 9 avril 1880, est le dernier Massip propriétaire de Roquevaire. Sans postérité, il transmettra le château à son neveu Emile Jules Favantine, fils de Jean Auguste Favantine fabricant de bas et d'Aglae Massip, par un acte de datation en nue-propriété, en date du 11 novembre 1865.

b) Favantine

Emile Jules Favantine, né le 19 février 1834, se marie le 1er mars 1866 avec Lea Cazaly, née le 24 septembre 1840. Ses affaires n'étant pas florissantes, il se trouve en situation de faillite en 1874 et doit transmettre une partie de ses biens à sa femme, pour la préservation de la dot de cette dernière. C'est ainsi que Roquevaire devient la propriété de Lea Cazaly par l'acte de datation en paiement du 18 août 1874. Cette situation précède de peu le décès d'Emile Jules, le 24 décembre 1876. A la mort de son épouse le 6 octobre 1920, c'est leur fils, seul et unique héritier, Jules Paul Favantine qui obtiendra la succession la même année.

Jules Paul Favantine, né le 30 janvier 1868, sera le dernier de cette longue famille intégralement sauvaïne propriétaire de Roquevaire. Célibataire, c'est lui qui vendra les trois pièces de terre de son héritage estimées à deux cent cinquante francs, à Jean Germain, le 8 mai 1926 et pour la somme de mille francs. Roquevaire fait partie du lot, avec pour clause orale le transfert des membres de sa famille inhumés dans le château, au cimetière du village. Le 19 octobre 1942, avec lui disparaît une grande famille sauvaïne autrefois florissante, actuellement ruinée.

c) L'écrivain Jean Germain

Jean Germain originaire de Sauve où il est né le 21 mars 1896, avait une affection toute particulière pour la ville de Sauve dont il écrira l'histoire dans l'ouvrage «*Sauve antique et curieuse cité*» paru en 1952 (2). L'acquisition de ce château est pour lui l'opportunité de disposer de l'un des hauts-lieux de l'histoire sauvaïne et de ses légendes. Une tradition orale tenace, qu'il soutient lui aussi avec force, prétend que Blanche de Castille aurait effectué un séjour à Roquevaire, tout comme elle aurait fait dînette dans les ruines du site de Mus, perdu une bague de grand prix lors d'une partie de chasse près de Durfort ou encore accouché d'un enfant au mas de Paparel, au pied du château de Roquehaulte.

L'achat de Roquevaire par Jean Germain s'est réalisé sans que son épouse Vivika Rougopoulos s'en soit informée. Grecque d'origine et fort superstitieuse, cette dernière n'a donc jamais aimé Roquevaire, ni Sauve d'ailleurs. Plusieurs décès survenant dans leur famille peu après l'achat, elle en verra la cause dans l'intervention qu'elle juge sacrilège, sur les dépouilles des familles Massip Favantine, dérangées dans leur repos, lors de leur transfert au cimetière municipal. Dès lors elle n'aura de cesse que son mari revende Roquevaire, ce qu'il fera avec regret à Georges Lorot le 13 juillet 1934, pour la somme de cinq cent francs. Il garda longtemps la nostalgie de ce château dont il ne parla que très peu dans ses ouvrages sur Sauve. Il décéda le 21 mars 1970.

Louis Mercoiret, figure haute en couleur de la ville de Sauve récemment disparue, racontait qu'un habitant de Sauve lui avait confié sa hache à aiguiser, il s'enquit du pourquoi d'une telle opération. Il apprit que la tâche prévue, à la demande du propriétaire de Roquevaire et moyennant quelques francs, n'était rien d'autre que l'abattage des cyprès de la terrasse du château. N'écouterant que son cœur et son émoi, il donna la même somme à son client pour que ce dernier ne perde pas le fruit de son engagement et Roquevaire ses cyprès ! Ceux-ci sont toujours présents, bien que fort âgés et malades, aux quatre coins de la terrasse, comme les quatre coins cardinaux ou les quatre évangélistes !

d) Roquevaire aujourd'hui

L'achat de Roquevaire par Georges Lorot, fils du docteur Camille Lorot tenant son cabinet à Sauve, a été une source d'interrogations pour beaucoup de Sauvains, tout comme les propriétaires précédents sans doute. Pourquoi acquérir une ruine de si peu d'intérêt, perdue dans la garrigue, mais surtout patrimoine de coeur des habitants du village ? La réponse est facile à comprendre, elle est tout simplement celle de tous ceux qui sont tombés sous le charme de la beauté du site.

La première tâche de Georges Lorot fut de remettre en place la toiture du bâtiment au cours des années 1936-1937. N'habitant plus Sauve, il eut la désagréable surprise de constater la disparition de ce toit au début des années 1960. Avec l'aide de son épouse Jeanne Jauvert, de ses filles Anne-Marie et Jeannine et de quelques adolescents du village, un nouveau toit fut mis en place quelques années plus tard (1967-1968). Les tuiles en provenance de l'usine de la Moulette qui venait d'être démolie, avait été données par la mairie, en guise de dédommagement ! Dans le même temps furent réalisés d'autres travaux d'aménagement tels la dalle de revêtement de la salle principale ou le plancher de la salle intermédiaire.

Les outrages du temps sur la charpente obligèrent à une troisième réfection de la toiture entre 1988 et 1990. L'option

fut prise d'en relever la hauteur pour constituer un toit à trois pentes permettant de bénéficier pleinement de la pièce supérieure jusque là peu utilisable. La couverture de la tour du Relodge a été entreprise de même que la réfection de certains escaliers d'accès, des murs ont été stabilisés. Ces travaux sont rendus difficiles par l'accessibilité au site qui n'est possible que par le chemin piétonnier. Nous avons bénéficié du soutien actif de membres de la famille et d'amis qui se reconnaîtront dans ses lignes. Que Pierre, Philippe, Erwan, Eric, Jean-Claude, Nicole, Pierre, Mathieu, Jean-Yves, Daniel, Catherine, Christine, Jean-François et Pierre en soient ici chaleureusement remerciés. Parallèlement, le débroussaillage et l'entretien systématique des terrasses est devenu permanent pour empêcher l'envahissement total par les espèces arbustives de la garrigue toute proche.

Roquevaire est sans doute très loin d'avoir retrouvé son lustre d'antan. Il n'est pas dans notre intention de reconstituer ce qu'il fut autrefois et que nous ne connaissons d'ailleurs que très partiellement. Nous souhaitons tout simplement préserver ce que le passé nous a légué pour qu'il serve au plaisir d'un grand nombre et de nos successeurs.

Notre recherche sur ce petit château continue. Merci à toutes celles et ceux qui, par leurs critiques ou par leur apport pourront nous aider à progresser dans la connaissance de son histoire et de son environnement.

Avril 1994

Bibliographie

- 1 - **Pierre MINET**, communication personnelle.
- 2 - **Jean GERMAIN**, *Sauve antique et curieuse cité*, Imprimerie de la Presse, Montpellier, 1952.
- 3 - **E. DURAND**, Etude de l'ouvrage «L'échange de Montpelieret contre la ville et la baylivie de Sauve, 1293-1294». Art chrétien n°28, Nîmes, Gervais-Bedot libraire-éditeur, 1890.
- 4 - AD30 2-E-64/888.
- 5 - **Henry DUPONT**, Saint-Pons de Roquevaire, Ermitage ou forteresse ? Revue du Gévaudan, 1958.
- 6 - AD30 2-E-64/909.
- 7 - **Paul FABRIS**, communication personnelle.
- 8 - **Hubert de VERGNETTE**, communication personnelle.
- 9 - AD34, série G, évêché d'Agde, 786.
- 10 - **d'HOGIER**, Généralité de Montpellier, bureau d'Agde, livre II, p135, P.M. Dieudonnat éditeur, 1989.
- 11 - **Yves CHASSIN du GUERNY**, communication personnelle.
- 12 - **Jean Claude RICARD**, communication personnelle.
- 13 - AD30 2-E-64/769.
- 14 - AD30 2-E-64/770.
- 15 - AD30 2-E-64/776.
- 16 - AD30 2-E-64/779.
- 17 - AD30 2-E-64/871.
- 18 - AD30 2-E-64/827.
- 19 - AD30 2-E-64/772.
- 20 - AD30 2-E-64/873.
- 21 - AD30 2-E-64/828.
- 22 - AD30 2-E-64/829.
- 23 - AD30 2-E-64/870.
- 24 - AD34 série G, évêché de Montpellier, 1701.
- 25 - Compoix CC1, archives municipales de Sauve.
- 26 - AD30 2-E-64/842.
- 27 - Compoix CC2, archives municipales de Sauve.
- 28 - **Pierre CLEMENT**, communication personnelle.
- 29 - AD34 2-E-57/179.
- 30 - AD30 2-E-64/913.
- 31 - **Henri BOSCH**. *La guerre de Cévennes 1702-1703*, tome

I, chap XVI, p 410. Les Presses du Languedoc, Max Chaleil éditeur, Montpellier.

- 32 - **Madame MOURGUE d'ALGUE**, communication personnelle.
- 33 - **Antoine COURT**. Histoire des troubles des Cévennes. 1760, réédité à Alais, 1819.
- 34 - AD30 2-E-64/925.
- 35 - **Pierre GERMAIN**, communication personnelle.



Les listes d'absents, "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703

Pour la réalisation de notre "Dictionnaire des camisards" (à paraître aux Presses du Languedoc en décembre 1994), nous avons intégralement dépouillé deux ensembles importants de listes d'habitants des communes cévenoles en 1703 ; la plupart du temps ces "fiches" ne concernent que les personnes suspectées d'être "phanatiques", camisards ou "coureurs" (d'assemblée), ou simplement absentes de leur domicile. Exceptionnellement, la liste indique nominativement tous les habitants (telle celle de Ste-Cécile d'Andorge). Nous avons utilisé pour notre dictionnaire seulement une petite partie (un peu plus de 300) des noms cités : ceux des individus expressément dits camisards. Or l'ensemble de ces listes comprend plusieurs milliers de noms qu'il nous paraît d'autant plus intéressant de publier que cette période de la guerre des camisards est pauvre en documents d'état-civil.

Le premier ensemble de listes est celui conservé aux Archives du ministère des Affaires Etrangères (Mémoires et documents, Languedoc, volume 1640). Cette source a déjà été signalée (Bernard G., *Les familles protestantes*, Archives Nationales 1987) ou utilisées (Maurin I. *Les fugitifs huguenots du diocèse de Mende*, ou plus anciennement Rulhières C. de, *Eclaircissements historiques sur les causes de la Révocation de l'Edit de Nantes... 1788*). Cet ensemble de listes comprend un peu plus de 100 folios, et couvre les Cévennes protestantes du diocèse de Mende, ainsi qu'une petite partie du diocèse d'Uzès. Elles ont été établies au printemps de 1703 dans le cadre de la préparation du brûlement des Cévennes comme le montrent certains indices. Les informateurs sont soit des prêtres tels le curé Malafosse de St-Germain de Calberte, soit des soldats mentionnés sur les couvertures des documents, tels le soldat Tinel ou le soldat Gleyze. Un "Etat des Cévennes de Mende pour la religion" (folios 81 à 87) reprend et parfois complète les fiches par paroisses, ce qui est appréciable quand les fiches paroissiales manquent, comme celle de Moissac. Enfin, un "Etat des habitants et des hameaux" d'une douzaine de paroisses du diocèse de Mende (folios 118 et 119) complètent cet ensemble.

Le 20 mai 1703, le maréchal de camp Julien, accompagné d'une forte troupe, entreprit un long parcours en Hautes-Cévennes, afin de rencontrer les représentants de 45 communautés, de les soumettre, d'obtenir

d'eux un engagement pour de fortes sommes (huit à vingt mille livres) en cas de dommages aux anciens catholiques de ces paroisses, et enfin de se faire remettre la liste des absents et fanatiques de la paroisse. Plusieurs dizaines de ces listes sont encore conservées aux Archives Départementales de l'Hérault (C185). Dans le même carton, un état récapitulatif permet de compenser la perte de quelques états de paroisses. Ces documents ont été peu utilisés et rarement signalés, si ce n'est par Robert Poujol dans son *Vébron, histoire d'un village cévenol*.

Ce sont ces deux ensembles de listes complémentaires que nous entreprenons de publier, en commençant par les 33 communautés des Cévennes du diocèse de Mende, dans l'ordre du document "Etat de Cevenes de Mande pour la religion" reproduit ci-dessous.

Pour chaque paroisse (quand nous employons le terme de paroisse, nous l'entendons au sens de communauté), nous publierons systématiquement :

1. Tirés des Archives des Affaires Etrangères vol. 1640
 - le paragraphe que lui consacre "l'Etat des Cévennes de Mende..."
 - la liste paroissiale complète des suspects, quand elle existe encore.
 - la liste des hameaux de la paroisse (pour 12 paroisses seulement).
2. Tirés du carton C185 des ADHérault :
 - l'état des absents remis par les consuls à Julien
 - la partie de l'Etat récapitulatif concernant la paroisse, seulement quand l'état des consuls manque (l'état récapitulatif reprend l'état des consuls, mais en éliminant souvent de précieux renseignements comme le métier des absents).
3. Une carte de la paroisse montrant la situation des lieux-dits indiqués que nous avons pu retrouver sur la carte au 25000e actuelle. Aux lecteurs de bien vouloir les compléter !

Pierre ROLLAND

20^e Avril 1703.
liste phanatique
Etat de Cevenes de Mende pour la Religion 81

i. Moissac, et S. Roman. Cette paroisse est composée de vingt six villages ou hameaux de 103 familles et servent à six paroissiens.

B. Ceux qui se distinguent en bien. Les Raffinésques et son ainé, Jean Rualbe, François Ruy, Luc Delange, Rouvière, et pierre mathes Dupuis. Benoitquin de la pierre de la pierre, réfugié, et l'abbé de la pierre de la pierre. Le hameau de David pelot et sa famille, un certain catholique et le S. de la Bonhomme, qui ont des appointements et vivent de l'ouvrage.

m. Tout le reste les malvoies qui sont reconnus pour les plus dangereux. et S. Roman village de 32 maisons sur le grand (Nomin, les deux fils de la veuve pelot, un fils de Blot, un certain pierre pelot, le fils de la veuve David, Jacques plantouit de mar delph. Trémoulin femme brigand, et meurtier. — Jean Fern de moissac fils au Nestin. Rabe, et l'ancien Aron fils d'Arrouillet. meynardet, et annibal son fils, négro, — guerec de la pierre, et les deux Belleheut. Le fils de mathes Dupuis le cadet, annibal Burefort, François Rouvière, méjanelle, et Jacques Espagnac ont tenu long temps une petite fille phanatique. Benoit de la méjanelle, Jacques plantouit du laud, almusid, uctis benoit de laudurier, des Rouvières plantouit et son fils, et plantouit des mathes. Jacques, Louis, pierre, Thérèse et François Gabrel. et leur sœur rentière à la dernière retraitte des rebelles, ce quartier est dangereux pour la Religion. Après les autres plantouit du Loubitol, plantouit de la pierre de la pierre, et Benoit de la pierre. Ses enfants et la femme retraitte des rebelles la petite maison trop dangereuse pour la Religion.

R. F.

1. Communauté de MOISSAC et SAINT ROMAN

Reproduction de la première page de "l'Etat des Cévennes de Mende pour la religion" conservé aux archives du ministère des Affaires Etrangères (voir transcription page suivante). Les lettres B. et M. dans la marge signifient "Bien" et "Mal" (vis-à-vis de la religion "catholique, apostolique et romaine" bien sûr).

Arch. Aff. Etrangères, Mémoires et documents, vol. 1640, folio 81 et sq.

20° d'avril 1703
(un)e table est à la fin

Etat de Cevenes de Mandé pour la religion

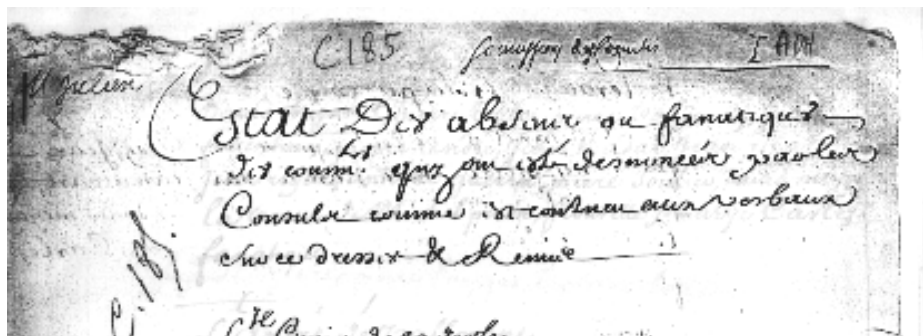
1° Moissac et St Roman. Cette paroisse est composée de vingt huit vilages ou hameaux de 103 familles et d'environ 600 communians. Ceux qui s'y distinguent en bien. Le Sr Rafinesque et son ainé, Jean Rabe, François Says, Luc Deleuze, Rouvière, A....., Pierre Mathes. D'appias. Bousquier. De la Picharlarié. pierre Figuière et Clausel. De la Pebenorgue. le Sr Dugua réfugié, David Pelet et sa famille anciens catholiques et le Sr de la Boissonnade, gardent des apparences et Vincent de St Roman.

Tout le reste en mal. Ceux qui sont reconnus pour les plus dangereux. A St Roman village de 32 maisons sur le grand chemin, les deux fils de la veuve Pelet, un fils de Dilole, autre Pierre Pelet, le fils de la veuve Daudé, Jaques Plantevit Du mas Delfes. Rieumalou fameux brigand et meurtrier. Jean Cestin de Moissac fils au sr Cestin. Rabe, et Lafon et son fils. Darboussets. Meynadier, et Annibal son fils. Negre, Pierre de Lapiere, et ses deux bellesoeurs. Le fils de Mathes. D'Appias le Cadet. Annibal Barefort. François Rouvière, Mejanelle, et Jaques Espagnac ont tenu long temps une petite fille phanatique. Benoit de la Mejanelle, Jaques Plantevit du Sault, Almueis, autre Benoit dit Courdurier, Deshours; Plantier et son fils, et Plantevit des Mathes. Jaques, Louis, Pierre, Isaac et François Fabres et leur soeur rantiers a la Carriere retraitte des rebelles, ce quartier est dangereux par sa scituation et par ses habitants. Plantevit du Soulairol, Plantevit de la Cabanarié et Broussou del mas. Farelle dit Gastuel et sa femme retraitte des rebelles sa petite maison tres dangereuse par sa situation.

Archives départementales de l'Hérault, série C, carton 185

Estat de ceux qui sont absents de la
Communauté de Valfrancesque

Premièrement du cartier de Moissac
Jacques Plantavit et Marguerite Plantavit
sa soeur
Jean Cestin de Moissac absent fanatique
Franson Mates fanatique
Jean Pantoustier de la Tranquière proche
Moissac disant travailler de son métier en
campagne
Louis et Pierre et Isaac Fabres de la
Carriere
Jean Recoulin travaillant à Anduze
Jean Pelet de St Roman
le nommé Saltet maréchal de St Roman se
disant travaillant en campagne
le fils de Pierre Pelet menuizier dud. St Roman
Jean Dupui dud St Roman
Les fils de Antoine Pelet du Bousqueyrol
travaillant à Anduze
Le fils de Jacques Arbouset de Moissac
Antoine Rabes de Moissac
François Espagnac travaillant à Anduze
Estienne Figueire de la Pebenorgue
dizant estre au service avec mr du Gibertain
Nous certifions le présent estat
véritable en foy de quoi nous sommes signés
Meynadier consul
? consul



En-tête de l'état récapitulatif "Estat des absents ou fanatiques des communautés qui ont été desnoncés par les consuls comme il est contenu aux verbaux sur ce dressés et remis" (ADHérault C185). Noter la mention M.Julien en haut à gauche. Nous ne publions pas l'extrait concernant Moissac et St Roman de cet état général, car il reprend les mêmes noms, sans précision de lieu précis d'habitation ou de métier: il est donc moins complet que l'état remis par les consuls ci-contre.

A handwritten note at the bottom of the document: 'Nous certifions ce que dessus en foy de quoi nous sommes signés'. Below this are two signatures in cursive, one of which appears to be 'Meynadier'.

Signatures des consuls de Moissac et St Roman (nous n'avons pu lire le nom du deuxième consul).

Nous avons retrouvé la trace de plusieurs des absents ou suspects des deux listes publiées ici: Jean Dupui et Jean Pelet se rendent avec "la Rose" (Thomas Valmalle du Pompidou) à St Jean de Gardonnenque en octobre 1704; Jean Pantoustié et Pierre Pelet posent les armes à St Hippolyte. Jacques Rieumal avait, d'après le manuscrit Cissalières, tué le consul de Moissac, Mardochee Bousquier, le 5 janvier 1703. Jean Cestin était fils de l'un des plus riches habitants de Moissac (ses soeurs arrêtées par l'abbé du Chaila furent délivrées par ceux que l'on appellera bientôt les camisards). Il fut prédicant de la troupe de Cavalier, puis de celle de Castanet. Il se rend et sort du royaume le 30 décembre 1704. En octobre ou novembre 1705, il tente de revenir en Cévennes, mais se fait prendre à Villeneuve de Berg. Il est pendu à Montpellier en novembre 1705.

2° Moissac et St Roman, cette paroisse a 524 —
 communicants, 80 garçons, et 75 filles en tout 680.
 hameaux,
 La Boissonnade, moissac, la fèsbègon, le moulin de
 camparade, le moulin de moissac, la Roque, le Serre,
 lanchise, le lac, bec de leu, la gouttonniere, le salt,
 les mathes, le mas, la cabanariè, vignières,
 l'ameranèlle, apias, les amalènes, les luminères, la
 pelouquariè, faubios, crouanci, arbousses, —
 la carrière, la rouquette, la gleyzolle, le cambou,
 la trouquière, la pebenorgue, le Reynaldès,
 faugières, les rouland, la lioure, St Roman,
 le souleyrol, le py, faubios, le Bousqueyrol, —
 le fourniquiel, les traverses, langognes.

1703

118

Estat du nombre des habitans et des hameaux
 des paroisses suivantes

1° Le Pempidou (à paraître ultérieurement)
 2° Moissac et St Roman, cette paroisse a 524
 communicants, 80 garçons et 75 filles en tout 680.
 hameaux,

La Boissonnade, Moissac, le Fes Bégon, le Moulin
 de Camparade, le moulin de Moissac, la Roque,
 le Serre, Lanchise, le Lac, Bec de leu, la
 Goutouniere, le Salt, les Mathes, le Mas, la
 Cabanariè, Vignières, la Meianelle, Apias, las
 Amalènes, las Luminères, la Pelouquariè,
 Gassuel (?), Crouanci, Arbousses, la Carrière,
 la Rouquette, la Gleysolle, le Cambou,
 la Trouquière, la Pebenorgues, le Reynaldès,
 Faugières, Fes Rouland, la Lioure, St Roman,
 le Souleyrol, le Py, Faubios, le Bousqueyrol,
 le Fourniquiel, les Traverses, Langognes.

Paroisse de Moissac et St Roman



Localisation des hameaux ou mas cités dans
 les différents états publiés ici. Nous n'avons pu
 tous les retrouver sur la carte IGN au 25000ème:
 il faudrait recourir au cadastre et se rendre sur
 le terrain ; les lecteurs de LCC pourront certain-
 nement compléter cette carte. Nous avons indi-
 qué également le château de Moissac (bien que
 non cité) car il fut brûlé par les camisards, ainsi
 que les chemins royaux construits ou améliorés
 sur l'ordre de Basville.

Prochain article : Sainte Croix de Valfrancesque

Des artistes nîmois méconnus du XVII^{ème} siècle : François et Jean Gommeau

par
CORINNE POTAY

La vie artistique de Nîmes est bien documentée et riche de personnalités variées en ce qui concerne les XIX^{ème} et début XX^{ème} siècles. En revanche, lorsque l'intérêt, dans ce domaine, se tourne vers l'Ancien Régime, les seuls noms d'artistes nîmois qui viennent à l'esprit sont ceux de Charles Natoire, pour le XVIII^{ème} siècle, et de Renaud Le Vieux, au siècle précédent. Mais encore faut-il rappeler que tous deux firent carrière loin de leur ville natale.

On ne peut en conclure pour autant que les Nîmois des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles rejetaient tout effort décoratif. D'ailleurs les rues du centre ancien présentent nombre de décors architecturaux sculptés témoignant des modes esthétiques qui se sont succédées du Moyen-Age à la Révolution. Soucieux de l'aspect extérieurs de leurs demeures, nos ancêtres ne l'étaient pas moins du décor intérieur, comme en témoignent de nombreux prix-faits, notamment ceux passés avec deux *peintres et vitriers* actifs aux XVII^{ème}-début XVIII^{ème} siècles : François et Jean Gommeau, père et fils. Leur activité peut être correctement appréhendée grâce à plusieurs actes communiqués par Y. Chassin du Guerny, ce dont nous le remercions, car il nous a permis de compléter notre propre documentation à cet égard.

La vie familiale

Le maître peintre et vitrier François Gommeau n'est pas Nîmois d'origine. Plusieurs actes notariés indiquent qu'il est né à Beaune, du mariage de Guy et de Simone François¹. Nous ne savons malheureusement rien du métier de Guy, ni des années d'apprentissage de François. Toujours est-il qu'au moment de son installation à Nîmes, vers 1640, il apparaît comme un homme adulte, en pleine possession de son métier, et chargé de famille. De son union avec Claude Sabatière il a déjà un fils, Jean, et une fille, Louise. Nous n'avons trouvé ni trace de ce mariage, ni mention des baptêmes dans les registres paroissiaux nîmois. On peut donc présumer que ces événements se sont déroulés avant l'arrivée de François à Nîmes. Par contre un second fils, Pierre est baptisé en 1649 à la cathédrale Saint-Castor de Nîmes². Cet enfant ne semble pas avoir vécu longtemps car il n'est pas cité dans le testament de François, rédigé le 25 septembre 1673³. Ce triste sort -reflet de la forte mortalité infantile de cette époque- doit être aussi celui d'un autre de ses fils né en 1665, Toussaint. Celui-ci est issu du second mariage de François, avec la Nîmoise Suzanne Lombarde, mariage inscrit dans le registre de la cathédrale de Nîmes en 1664. De cette union naîtront encore Louis, et enfin Madeleine en 1676⁴. François Gommeau poursuivra ses activités jusqu'au début des années 1690, comme le montrent les commandes qu'il honore, ainsi qu'une mention paraissant dans les Registres Consulaires, laquelle indique, en 1694, que le sieur Valier souhaite prendre le *titre de peintre ordinaire de la ville ainsi que le faisait feu sieur Gommeaux*⁵.

Comme il est de règle le plus souvent alors, le fils aîné, Jean, se forme auprès de son père au métier de *peintre-vitrier*, et il prendra ensuite la direction de l'atelier. Quant

à Louis, au moment où François rédige son testament, il est peut-être trop jeune pour exercer une activité professionnelle, mais aucune mention n'est portée dans l'acte à cet égard et on ne trouve pas davantage, par la suite, de prix-faits baillés à un Louis Gommeau, peintre-vitrier. Plusieurs hypothèses s'offrent alors à nous :

- Louis peut avoir choisi un autre métier ;
- il peut, aussi, avoir quitté Nîmes ;
- enfin, s'il s'est engagé dans la même voie que son père et son demi-frère, il peut avoir oeuvré à leurs côtés sans être cité dans les prix-faits, dans la mesure où ceux-ci étaient baillés au maître en titre, lequel était en même temps le chef de famille dans le cas qui nous intéresse ici.

Par ailleurs, si l'activité de Jean est bien documentée jusqu'en 1713, par la suite l'atelier n'est plus cité. Ceci laisse supposer qu'aucun fils né de son mariage avec Lucrèce de Villas (ou Deville, selon les documents) n'étaient parvenu à l'âge adulte, ou n'avait choisi d'exercer cette profession, ou encore que ce mariage était demeuré sans postérité. Cette dernière hypothèse semble la plus plausible dans la mesure où nous n'avons trouvé dans les registres paroissiaux aucune indication concernant le baptême d'enfants issus de l'union de Jean et de Lucrèce.

Quant au décès de Jean, il se produit vraisemblablement peu après 1713. En effet, actif déjà au début des années 1670, on peut penser qu'il avait alors entre 15 et 20 ans. Il serait âgé d'une soixantaine d'années vers 1710, âge honorable pour l'époque, et laissant présumer que l'absence de mention le concernant ensuite est due à sa disparition.

1 - AD30 2E 39/393 procuration des 20/05 et 01/07/1653 et Acte de cession et rémission du 20/05/1653.

2 - ACN (Archives Communales anciennes de Nîmes) UU 4.

3 - AD30 2E 39/405, 25/09/1673.

4 - ACN Paroisse Saint-Castor : UU 5, en 1664, remariage de François Gommeau avec Suzanne Lombarde. UU 3, baptême de Pierre. UU 7, baptême de Madeleine.

5 - ACN LL 29.

En ce qui concerne leur niveau de vie, on constate que les Gommeau semblent se situer parmi les artisans aisés, mais sans plus. Du moins est-ce là ce qui ressort des documents disponibles à cet égard. Cette relative aisance peut être appréciée, d'abord, au travers de deux procurations faites par François Gommeau à Maître Marie, notaire à Beaune, puis d'un acte de cession et rémission au nom de ce même notaire⁶. Ces documents sont datés de 1653, soit une dizaine d'années après l'arrivée du peintre à Nîmes, et paraissent témoigner de sa volonté de régler définitivement ses affaires pendantes dans sa ville natale. Ils nous montrent que, sans atteindre à la richesse, François était suffisamment fortuné pour se permettre de prêter de l'argent : les deux procurations révèlent, en effet, un prêt accordé à une oeuvre caritative, la "Chambre des pauvres" de Beaune, Maître Marie étant chargé d'*estaindre la pantion* que lui versait cette oeuvre et de *passer contrat d'abolition d'icelle... moyennant... 120 livres et retirer ladite somme comptant ensemble tous les areyrages qui se trouveront légitimement deubz à raison de la pantion et du receu du capital*. Quant à l'autre acte, il y est indiqué que F. Gommeau *cède et remet.. à perpétuité à Me Marie... une pantion que Jean de la Tour de Volnet a raison du capital de la somme de 100 livres qu'il luy doit*.

Bien que jouissant d'une certaine aisance, la famille Gommeau, lors de son arrivée à Nîmes, s'installe au Nord de la ville, dans le faubourg des Prêcheurs, suivant en cela l'exemple de la plupart des ouvriers et artisans nouvellement venus ici⁷ : ce faubourg, qui est déjà bien peuplé et en voie d'urbanisation, offre de vastes terrains disponibles à moindre coût, sur lesquels construire une maison d'habitation, et de même, les locations y sont bien moins onéreuses qu'elles ne le seraient intra-muros. Cependant, comme l'attestent d'ailleurs le nombre de prix-faits baillés à François Gommeau et à son fils, l'atelier familial jouit d'une bonne réputation. Ceci lui vaut aussi quantité de commandes officielles, en sorte qu'aux alentours de 1670 la famille quitte le faubourg pour s'installer intra-muros, dans le quartier du Prat qui est alors le plus huppé de Nîmes⁸.

Le testament rédigé à la même époque, confirme cette relative prospérité. Ainsi, les legs consentis aux parents et amis, et aux oeuvres caritatives, sont assez modestes : *5 sols à chacun de ses parents et amis ou prethedant droit*, 6 livres à la congrégation des artisans et 3 livres *aux pauvres catholiques dudit Nismes*. Ces legs doivent être remis par sa fille Louise, en qui il place toute sa confiance, l'instituant son *héritière universelle*. Son fils aîné, Jean, reçoit à ce titre tout le matériel de l'atelier paternel, bien essentiel puisqu'il permettra de poursuivre l'activité de l'entreprise familiale. En outre, François confirme la *donation faite dans le contrat de mariage de Jean avec Lucrèce de Villas* (ou Deville). Nous n'avons,

hélas, pas découvert le contrat en question, mais on peut supposer qu'il consistait, pour une part, en l'un des immeubles que possédait son père, puisque ce dernier avait conservé la maison du faubourg après son installation en ville. Par ailleurs, une certaine somme d'argent avait été également versée puisque, selon les termes du testament, *il reste a payer 200 livres*. Enfin, la donation pouvait inclure certains outils utiles à ses activités professionnelles, tels pinceaux, toiles, gravures et recueils de motifs, etc. Louis, le cadet, se voit octroyer une *terre labourine* de près d'un hectare et une autre parcelle agricole plus petite, mais fort précieuse car elle mêle vigne et oliviers. De surcroît, Jean est chargé de donner sur ses propres biens une somme de 60 livres au filleul de son père, la moitié payable pour ses 25 ans, ou plus



Plafond de l'Ancien Evêché peint par Gommeau

tôt s'il se marie, le reste quand *il sera en estat de prandre un métier*. Aucune mention ne concerne la seconde épouse de François qui lui donnera pourtant, peu après, une autre fille.

A terme, l'examen de ces quelques données nous montre que les Gommeau n'ont pas atteint à une même niveau de fortune que certaines dynasties de maître-maçons dont ils furent souvent les auxiliaires. Ainsi Jacques Cubizol, lequel lègue par testament 10.000 livres à son fils Etienne pour l'aider à s'établir comme architecte et contribue au règlement de ses dettes, s'élevant à la coquette somme de 1.400 livres. Chacune de ses deux filles reçoit une dot d'une valeur de 4.500 livres réparties entre : une somme en argent liquide (2.000 livres), une maison (2.000 livres), des *vignes et olivettes* (500 livres). Il prévoit encore deux pensions trimestrielles et viagères : l'une pour son fils Guillaume, qui est infirme ; l'autre pour aider Etienne, fort mauvais gestionnaire apparemment, à nourrir ses petits-enfants. Enfin, il reconnaît à son épouse une somme de 2.000 livres, en plus de tous les *biens meubles, bijoux, vestemens* offerts durant leur union⁹. Nous n'avons pas la sensation d'une semblable opulence chez les Gommeau, dont le statut paraît plus proche de celui d'artisans aisés que de celui, plus bourgeois, des Cubizol. Cependant, les deux fa-

6 - Cf. note 1.

7 - ACN QQ 29. Compoix entre 1609 et 1670.

8 - ACN QQ 39. Compoix de 1671.

9 - AD30 1 J 276, 16/03/1653.

milles ont un point commun : leur attachement à l'église catholique romaine. Dans une ville à majorité protestante, comme Nîmes l'est alors, leur religion, loin de leur nuire, va plutôt les servir auprès des autorités catholiques, laïques et ecclésiastiques mettant en oeuvre en ce moment une contre-réforme qui sert la politique royale. Ceci est d'autant plus vrai que les Gommeau ne se contentent pas de pratiquer tièdement leur foi. Toute la première partie du

testament de François est un manifeste à cet égard : il fait préciser au clerc de notaire qu'avant de dicter ses volontés, il a fait le *signe de la Sainte Croix en disant le nom du Père du Fils et du Saint-Esprit*. Il déclare ensuite vouloir être enterré aux côtés de sa première épouse et de ses enfants déjà décédés *en son tombeau qu'est dans l'église paroissiale*. Enfin, comme indiqué plus haut, il fait deux legs à des associations caritatives catholiques.

Le travail

Lorsqu'on examine les divers documents -prix-faits, quittances, comptes de la ville et du chapitre- témoignant de l'activité des Gommeau, on découvre la variété de leurs travaux : sous le double titre de peintre et de vitrier se révèlent en fait des compétences larges, unissant le savoir-faire de l'artisan à celui de l'artiste.

Ainsi, en tant que "vitriers", les Gommeau ne posent pas seulement des vitres aux fenêtres, mais réalisent aussi des vitraux historiés. Bien que le terme de "victres" soit le seul employé dans les documents découverts, leur description montre qu'il s'agit bien, parfois, de vitraux. Par exemple, en 1651, François pose chez le tailleur Pierre Dardailhon quatre vitres, dont certaines ornées de *deux ovales de peinture*. Ils consistent, pour l'un, en une représentation d'un *crucifix, de la Vierge et de Saint-Jean*, et, pour l'autre, en *une Vierge portant le petit Jésus*¹⁰. Leur science dans ce domaine est d'ailleurs reconnue puisque l'une des premières mentions concernant François, à Nîmes, est contenue dans les comptes du chapitre, lequel lui verse 25 livres en 1645 pour les *victres* installées à la cathédrale, alors en reconstruction¹¹. On pourrait peut-être même avancer l'hypothèse que ce sont les opportunités nées des nombreuses reconstructions d'églises en Languedoc, à partir du courant du XVII^e siècle, qui ont incité François Gommeau à s'installer ici. Il y sera apparemment fort apprécié du milieu ecclésiastique, obtenant notamment, à partir de 1669, l'entretien permanent des vitraux de la cathédrale¹².

L'Eglise constitue d'ailleurs une clientèle essentielle pour l'autre activité qu'exercent les Gommeau, celle de peintres. Là aussi, il font autant figure d'artistes que d'artisans, comme le résume parfaitement la quittance qu'ils adressent à l'évêque en 1686 et dans laquelle ils reconnaissent avoir reçu 211 livres et 14 sols en paiement *tant de la peinture que du barbouillage par eux fait au nouveau palais épiscopal*¹³. Le "barbouillage" désigne la partie de leur travail qui est celle de "peintre en bâtiment" : il s'agit, en effet, de colorer les boiseries ainsi que le bas des murs, là où les tapisseries ne les couvrent pas. La peinture évoque, par contre, la partie "noble" de leur activité, celles

d'artistes peintres. Nous pouvons encore en juger en observant le plafond du cabinet d'hiver de l'ancien évêché de Nîmes, (aujourd'hui Musée du Vieux Nîmes), peint à fresque par leurs soins. Les quatre vertus cardinales y sont évoquées par leurs symboles, placés chacun dans un médaillon : la Justice par la balance, la Force par le serpent, les mains jointes émergeant d'un nuage pour la foi, seule la Tempérance, endommagée par un repeint, étant illisible. Elles entourent un médaillon central où apparaît un ange soufflant dans la trompette de la Renommée. Aux angles sont figurés des masques à l'antique, accompagnés de guirlandes de feuilles et de corbeilles de fleurs. Divers motifs -oves, losanges, feuilles d'acanthé et de laurier- garnissent les espaces intermédiaires, et les encadrements des médaillons et des registres décoratifs mêlent faux cadres dorés et moulurations imitées de la pierre, témoignant d'un sens aigu du trompe l'oeil. Outre le fait que la fresque constitue une technique exigeante, qui n'est certes pas à la portée d'"amateurs", ce plafond témoigne d'un traitement soigné, d'une qualité du dessin et des couleurs révélatrices d'artistes au fait des décors alors à la mode et sachant s'en inspirer avec talent. En dehors de cette commande qui, bien que suscitée par un ecclésiastique, a un caractère privé, François et Jean vont peindre quantité de tableaux destinés à décorer les églises dépendant du chapitre de Nîmes : en 1679, un "Saint-Martin" pour l'église de Campagne ; en 1688, les comptes du chapitre mentionnent le versement de 200 livres qui leur restaient dues pour onze tableaux¹⁴. Les prêtres qui en ont les moyens leur passent aussi des commandes "indépendantes" : ainsi, le vicaire de l'église de Bernis leur faisant réaliser, en 1680, un "Saint-André"¹⁵.

Estimés par l'Eglise, les Gommeau ne le sont pas moins des consuls de Nîmes. Il semble même que François soit le premier à qui soit confiée la charge de *peintre ordinaire* de la ville, titre qui fait son apparition dans le courant du XVII^e siècle et semble plutôt sanctionner un état de fait que marquer une création officielle. La fonction de peintre ordinaire consiste, pour une bonne part, dans la peinture d'armoiries destinées à honorer des hôtes officiels lors de leurs visites à Nîmes -ainsi, le roi et

10 - AD30 2E 39/393, 22/01/1653.

11 - AD30 G 652.

12 - AD30 G 1349.

13 - AD30 G 53, 04/11/1686.

14 - AD30 G 1349 et G 660.

15 - Renseignement communiqué par M. Bourdelon, de Bernis. Cf A. Blunt, *Guide de la Rome baroque*, Paris, Hazan, 1992, pp. 97-98 : "Parmi les trois oratoires élevés dans les jardins, à l'Est de l'église, celui de San Andrea a été reconstruit en 1608 par F. Ponzio, pour le cardinal Borghèse. Il conserve, sur le mur gauche, une fresque peinte par Guidi Reni en 1608, et représentant *Saint-André conduit au martyre*. L'oeuvre a été très admirée dès le XVII^e siècle par les confrères de Reni, épris d'un certain classicisme, et notamment par Nicolas Pousin."

le comte de Grignan, en 1668-. Quant aux armoiries peintes à l'occasion de la tenue des Etats du Languedoc à Nîmes, en 1690, elles ressortent plus des décors de fête, qui sont une autre facette de la charge de *peintre ordinaire*. D'ailleurs, les comptes de la ville révèlent qu'à cette occasion ont été versées 94 livres pour les armoiries, puis une somme de 222 livres et quelques, à partager avec une équipe de menuisiers, pour *travaux faits... pendant la tenue des Etats*, sans plus de précision¹⁶. On peut cependant penser qu'il devait s'agir d'un décor éphémère, destiné à embellir la salle abritant l'assemblée.

Dans ce domaine festif, il faut aussi évoquer les peintures accompagnant les feux d'artifice : par exemple, en 1701, lors du passage à Nîmes de la reine d'Espagne et de sa suite. Les comptes de la ville indiquent que ce feu d'artifice, tiré sur la place du Chapitre, coûta 1238 livres y compris les peintures faites par le sieur Gommeau et qu'il fut préparé par les sieurs Brez et Germain, artificiers d'Avignon¹⁷.

La dernière facette de cette charge officielle consiste en travaux de rénovation ou d'embellissement, tels ceux effectués, en 1679, à la maison consulaire : François y peint des armoiries au plafond et, plus prosaïquement, *passé en couleurs les portes et fenestres*¹⁸. Parmi les ouvrages de cet ordre on retiendra également, en 1690,

l'ornement des *deux montres au soleil* -ou cadrans solaires- : *l'une aux armes du Roy et entourée d'un grand cartouche contre la muraille de la maison quy est au dessus du marché, l'autre avec un cadre de feuille et les armoiries de la ville quy est contre.... la maison du s^r de Trintignan*¹⁹.

Les travaux de peinture réalisés pour des particuliers peuvent être appréciés à travers quelques prix-faits. Ces documents ont le mérite de montrer que ce type d'ornement n'est pas réservé à une élite aristocratique et/ou particulièrement fortunée aussi restreinte que l'on aurait pu le croire : en effet, en 1654, nous voyons le maître-pâtissier Jean Duplessis, dit le "gros angevin" commander, pour le plafond d'une salle de sa maison une scène de bataille, peinte en grisaille. Cependant la clientèle aristocratique, ou celle des riches marchands-fabricants du textile, offre sûrement aux artistes davantage d'occasions de déployer toute leur science, dans le cadre de réalisations sophistiquées. Nous en trouvons un bel exemple dans la prix-fait passé par Pierre Leblanc, seigneur de la Rouvière, pour la décoration de son château²⁰. Il s'agit, entre autres, d'orner les *deux volières dans le passage par lequel on dessant au jardin a fleur / a la destrempe* et de faire *une perspective a l'autre bout* du passage en question, expression semblant désigner un paysage peint en trompe l'oeil.

Le fonctionnement de l'atelier familial

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'activité de cet atelier familial à Nîmes peut être suivie de 1640 jusqu'en 1713. On peut distinguer une première phase, durant laquelle seul François est mentionné, puis, à partir de 1670, son fils Jean est cité de plus en plus souvent à ses côtés -ou même seul- mais, dans ce cas, surtout pour des décors peints ou des tableaux. Ceci nous incite à penser qu'il a alors parfaitement achevé l'apprentissage des deux métiers de peintre et de vitrier, et qu'il est digne d'être pleinement associé aux chantiers ainsi que "voler de ses propres ailes". François s'est sûrement chargé en personne de la formation professionnelle de son fils. Il l'a peut-être aussi engagé à voyager afin d'élargir son expérience, mais à cet égard, nous en sommes réduits aux conjectures. Certes, le "Saint-André" peint pour l'église de Bernis semble bien être influencé par le "martyre de Saint-André" peint par Guido Reni à San Gregorio al Celio de Rome. Cependant, il n'est pas possible de conclure pour autant à un voyage en Italie : les reproductions de tableaux dans des recueils gravés circulaient suffisamment, au XVII^e siècle, pour que Jean en ait eu connaissance par ce moyen.

La possibilité des recueils gravés amène à envisager l'outil de travail des Gommeau. Il peut être appréhendé à travers le testament de François léguant son atelier, au plan matériel comme au plan de la responsabilité

morale et administrative, à Jean, son fils aîné. Cependant il semble, à la lecture de cet acte, que seul l'atelier de peintre-verrier soit alors transmis, comme si, jusque-là, François s'était réservé cette partie des travaux. Il déclare en effet que Jean recevra, à son décès, ses *machines cage cordage et autres choses servant pour l'entretien des vitres de l'eglize cathedrale dudit Nismes comme aussy la peinture sur le verre (et) le fourneau construit a la chambre qu'est sur la chapelle du St Sacrement de lad. eglise avec toutes les couleurs pour ce subject et toutes les pieces de peintures sur verre quy se trouveront dans ladite chambre...*²¹. Ce document est hélas muet pour les autres outils nécessaires à l'activité de peintre décorateur, mais on peut considérer qu'une part de ceux cités plus haut -cage et machines, cordages- pouvant être constitutifs d'échafaudages et d'une sorte de nacelle élévatrice, sont polyvalents et utiles autant à l'activité de "vitrier" qu'à celle de décorateur. On ne nous dit rien des pinceaux, pigments colorés, châssis et toiles, et éventuels recueils gravés, peut-être parce que ces éléments sont déjà considérés comme la propriété de Jean compris dans la "donation" consentie lors de son mariage. Cela paraît d'autant plus plausible lorsqu'on rappelle que Jean est actif depuis une vingtaine d'années alors. On relève en 1672, la première mention d'honoraires qui lui soient versées en propre, distinctement de ceux de son père,

16 -ACN RR 18, KK 25 et RR 20.

17 - ACN RR 21.

18 - ACN RR 19.

19 - ACN RR 53.

20 - AD30 2E 39/405, 01/06/1673.

21 - Cf. note 3.

22 - ACN RR 18.

pour la peinture d'armoiries pourtant effectuée de concert par les deux hommes. Jean reçoit 16 livres à cette occasion, son père près du double, 30 livres²². La différence pourrait être liée au fait que le premier est considéré comme un débutant, le talent de son père étant, par contre, confirmé, ou encore que Jean, travaillant plus lentement du fait de sa moindre expérience, ait peint une quantité d'armoiries moins considérable.

Quoi qu'il en soit, les sommes évoquées ici sont fort révélatrices, par leur relative modestie, du statut un peu ambigu de ces deux "artistes-peintres". A titre de comparaison, on peut indiquer qu'au début du XVIII^e siècle, un manoeuvre employé dans la région par un potier pour les tâches non spécialisées de son atelier est payé 2 livres par jour²³. La peinture d'armoiries pour la ville se fait à raison de 15 livres la pièce. Pour la même somme, les Gommeau peignent aussi un tableau d'église. Il leur faut l'opportunité de chantiers de décoration d'envergure pour obtenir des honoraires plus conséquents : 211 livres et 14 sols, en 1686, pour l'ornement du palais épiscopal, 200 livres et un *vesseau vin rouge bon et marchand* en 1673, pour les travaux au château de la Rouvière. Encore faut-il préciser que le client avait fait ajouter au prix-fait une clause restrictive indiquant : *si la susdite peinture ne seroit pas de la valeur..... de 200 livres il sera permis.... de la faire estimer par gens entendus et payer icelle a proportion de ladite estimation*. Comme on le voit, les commanditaires étaient assez exigeants quant à la qualité du travail accompli, comme sur les délais d'achèvement d'ailleurs, lesquels sont souvent relativement courts. A la Rouvière, par exemple, tout le travail de décoration et de peinture, qui comprend, outre les volières et le passage où elles se trouvent, la grande salle -du sol au plafond, y compris la cheminée- doit être achevé en trois mois. Un délai qui serait raisonnable si nous ne savions que, par la force des choses, les Gommeau devaient mener parallèlement quantité d'autres chantiers décoratifs d'importance variable, sans tenir compte de leur fonction de "vitrier", ni des tableaux de chevalet.

On l'imagine, ils compensaient la relative modicité avec laquelle on les rémunérait par la quantité des travaux entrepris et, pour les mener à bien, il est évident que François et Jean Gommeau disposaient d'un personnel suffisamment nombreux pour faire face à la variété de commandes simultanées et urgentes. Or, ce personnel

nombreux devait, bien entendu, être rétribué, et le montant des salaires s'ajoutant aux autres charges relatives à l'achat de matériel, de pigments colorés, etc... risquait de compromettre gravement l'équilibre financier de l'entreprise. Le poids qu'aurait pu représenter la masse salariale semble avoir été réduit par une judicieuse utilisation de la main d'oeuvre familiale -ainsi avons-nous évoqué plus haut les jeunes frères de Jean- et les apprentis. En admettant que ces derniers aient requis, à leurs débuts dans l'entreprise, un investissement en temps et une certaine "surveillance" afin d'éviter qu'ils ne gâchent des matériaux, il est vraisemblable qu'ils étaient assez vite "opérationnels" pour quantité de petits travaux. On peut penser que le maître -tout comme l'apprenti- y trouvait son compte et que le système a permis à cet atelier de maintenir une cadence de travail qu'on oserait presque qualifier de "semi-industrielle".

Nous avons un exemple de cet échange de bons procédés dans le contrat d'apprentissage de Guillaume Faucon, de Beaucaire, avec Jean Gommeau, qui s'engage à lui enseigner les deux métiers de peintre et de vitrier²⁴. La durée de l'apprentissage, assez longue, est fixée à cinq années à compter du 1^{er} février 1675. Elle s'explique par le fait que l'apprenti n'effectuera aucun versement à son maître, comme cela était souvent de règle, en contrepartie de l'enseignement reçu : *attendu le susdit temps promis de cinq années qui tiendra lieu de prix*. Par ailleurs, comme il est d'usage en général, dans ce type de contrat, Gommeau est de tenu de nourrir, chauffer, vêtir et blanchir son apprenti, tandis que ce dernier s'engage, s'il perd du temps pour maladie, à prolonger d'autant son apprentissage.

En conclusion, nous souhaitons souligner l'intérêt présenté par les divers documents d'archives réunis grâce à Y. Chassin du Guerny, qui ont permis de mettre en évidence la présence de cet atelier jusque-là méconnu. On peut espérer qu'à l'avenir, la découverte d'autres témoignages écrits ou peints permettra de compléter cette première approche de deux personnalités attachantes. Par ailleurs, la lecture des descriptions de leurs travaux décoratifs renouvelle la vision que l'on pouvait avoir du cadre de vie de nos ancêtres, cadre de vie, la plupart du temps, effacé par les réaménagements successifs de maisons.

23 -Renseignement communiqué par Jean-Louis Vayssettes.

24 - AD30 2E 42/27, 05/02/1675.



Ancien Palais Episcopal
(Musée du Vieux Nîmes)

Les toponymes miniers

par
MICHEL WIÉNIN

Phénomène social majeur, la mine et l'industrie qui l'accompagne induisent toute une série de noms de lieux que nous désignerons sous le terme général de «toponymes miniers». Leur étude est un outil dans la connaissance de l'histoire des Cévennes.

I) LES NOMS DONNÉS PAR LA MINE

Une exploitation isolée peut être nommée «*La mine*». On ajoute ensuite le nom du lieu ou celui de l'exploitant mais ces précisions deviennent insuffisantes dès que les travaux se développent. S'ajoutent alors des adjectifs comme grande, neuve, supérieure..., des diminutifs (*minette*), des localisations caractéristiques : du rocher blanc, du fond du valat... Outre les orifices il faut nommer :

- 1) Les couches. Certaines ont des noms attestés de longue date, souvent ceux de leur principale «mine» : on y trouve des lieux dits, *L'Airolle* ou *Le Pin* (La Grand'Combe), faisceau de *Cendras*, mais aussi des caractéristiques propres comme *Terre grasse* (Alès), *Pierre brune* (Trellys), *Velours* et *Cantelade* (arrêtée en angle) à La Grand'Combe, *Tri de Chaux* à Bessèges.
- 2) Quand la mine devient complexe, le meilleur moyen de désigner les chantiers est de les numéroter, leur caractère temporaire n'incite pas à l'imagination. Les voies de circulation permanentes : puits, galeries... nécessitent au contraire une appellation facile à mémoriser.
- 3) Les installations de surface sont variées : usines annexes, bureaux, logements... S'il peut y avoir d'ambiguïté, il faut préciser : les *Bureaux de Ricard* (La Grand'Combe) s'opposent aux *Bureaux Centraux*.

Structures, quartiers, niveaux ou couches ont donné lieu à 6 types de désignations :

- 1) **Un nom propre spécifique**, lié à un détail, à un événement... comme pour toute création toponymique. Le cas semble assez rare et limité à l'époque de l'exploitation artisanale : *Baume du Loup*, *Trou du Mulet* (Champclauson).
- 2) **Un Nom d'Homme** : Directeur, actionnaire, ingénieur... Cette pratique prend au 19^e s. la suite du simple nom d'exploitant de l'époque précédente (*Puits Tubeuf*, *Soult*, *Destival* à Alès, *Mine Luce*, *Roux*, *Fournier* à La Grand'Combe, *Marie-Louise* à La Vernarède).
- 3) **Un nom de saint** (ou de sainte) : C'est le cas de nombreux puits, couches, cités, à partir du milieu

du siècle dernier, grande époque de reconquête catholique. Assez rare pour les bâtiments majeurs (*Puits Ste Marie* à Rochebelle), ce type abonde pour des galeries ou niveaux d'exploitation de Rochebelle, couches de Bessèges, Le Martinet etc., en tout 18 saints et 9 saintes, *Ste Barbe* se taillant la part du lion car présente pratiquement partout.

Pour *Ste Marie* (Rochebelle), *Notre Dame* (Puits N.D. près du Pradel), *St Joseph* (La Grand'Combe, Molières, Rochebelle), la désignation est religieuse mais une couche peut être nommée par le saint du jour de sa découverte, par le prénom du premier ouvrier à lui avoir porté le pic, celui d'un ingénieur, directeur, ministre... de son épouse ou un de ses enfants : On reconnaît les prénoms à la mode à vers 1850 mais les motivations ne sont pas toujours évidentes.

- 4) **La numérotation en série**, naturelle pour les couches rencontrées au cours d'un sondage ou du fonçage d'un puits : couche n° 1 de *Panissière*.

Entre deux puits, même voisins, la série ne commence pas au même niveau, certaines couches se dédoublent ou disparaissent, d'où des notations curieuses comme «*7 bis de Rochebelle*», couches «0», «-1» et «-2» de Destival, «*intermédiaire*» à St-Martin-de-Valgalgues... Ailleurs voisins chiffres arabes et romains, en ordre normal ou inverse, lettres et noms divers...

- 5) **La cote de profondeur** :

* Vers 1830, on l'exprime par rapport à la bouche du puits : *galerie -60*, mais on retrouve le même problème que ci-dessus.

* On passe alors à l'altitude par rapport au niveau de la mer qui ne présente plus cet inconvénient : niveau +400 de Champclauson ou -600 de Destival.

- 6) **Les prénoms féminins** sont donnés par ordre alphabétique, ils changent d'initiale d'une couche à la suivante et il est possible d'en intercaler un nouveau. Plus récent, ce système ne se trouve qu'à St-Martin-de-Valgalgues (20^e siècle), puis Destival. Les couches *Lise* et *Olga* furent célèbres. Il s'agit en fait d'un système de numérotation en série perfectionné.

II) LES NOMS LAISSÉS PAR LA MINE

Sur la carte I.G.N. quelques mentions qui se raréfient d'une édition à la suivante indiquent «*anc. mine*» ou «*anc. Houillère*», plus rarement «*Anc. Pts de Brissac*» (Rochesadoule). Les noms de lieux sont en général moins volatils mais il faut un peu de bonne volonté pour y retrouver notre passé minier!

1) Les noms antérieurs à la révolution industrielle :

Ils figurent en général sur le cadastre napoléonien ou la carte de France de Cassini.

Trop lié au charbon de bois, «*c(h)arbonnière*»/ *c(h)arbonnière* est rare : *Les Charbonnières* à Lanuéjols (Causse Noir), *Les Carbounières* sous le

village de Célas (Mons), où affleurent des couches de lignite.

L'ancien français «mine» et l'oc. «mèna» désignent le filon, l'amas de minerai, la couche plutôt que l'exploitation elle-même dite «minièra» (oc. «menierà», «menariá»).

Selon les cas, ces noms ont été adaptés au français ou traduits : «*las Mènas*» (Portes) est devenu tantôt «*Les Mènes*», tantôt «*Les Mines*». A Bordezac, le *Mas de la Minièra* était «*Ménièra*» il y a quelques décennies et «*menariá*» en 1345. Le cadastre les a souvent déformés : *La Meynièra* à Bordezac.

On ne découvre ainsi qu'une douzaine d'anciennes exploitations métalliques comme *St-Laurent-le-Minier*, *Le Ménier* (cadastre) ou *Le Minier* (I.G.N.) à Valleraugue (plomb), le *Vallat des Mènes* devenu *Vallat Pellet* (nom d'ingénieur) à Cendras (Fer). Il s'agit souvent d'une exploitation d'origine médiévale. Des confusions sont possibles avec la famille du verbe mener (oc. : «menar») et les divers *Meynier* (ancien oc. *meinier* = huissier, sergent...) fréquent comme nom de famille.

Le terme français Mine est général dès le 18^e s. Les exploitations de cette époque ont donné *La/Les Mine(s)* et souvent *La Minette* à St Jean du Pin, Alès, St Julien les Rosiers...

L'élément retenu peut être le contenu : *Largentière* (Ardèche), *La Ferrière* (Meyrannes), plusieurs *Gypières* ou *Gipières* (oc. Gip = plâtre) à Monoblet, Générargues, des *Peirières* (carrières de pierre), *Solpérière* (= soufrière), près du col de Jalcreste, à cause des efflorescences d'un filon sulfuré, *Coiric* (N.D. de la Rouvière) qui signifie «cuivreux» ou son usage : les *Caussiers* (oc. *caucier* : lieu de production de chaux) près de Branoux, *La Grande Vernissière* (Durfort) pour des mines d'«alquifoux» (galène) utilisé pour les vernis céramiques.

Parfois une simple indication de couleur est un indice : *Terre Rouge* à Alès (fer), *Les Tarragnères* (oc. : «*terras nièras*»), devenu *Les Terres Noires* à La Vernarède (houille).

En cévenol, galerie est rendu par «*bauma*» (= grotte, tanière). Devant *Baume* une visite sur place ou l'avis d'un géologue aide à choisir entre cavité naturelle et galerie de mine. Cette origine est probable à Malbosc (Ard.) et Laval-Pradel, certaine pour *Grand' Baume* (La Grand'Combe), *Les Baumes* (Bessèges), le *Mas des Baumes* (St Julien les Rosiers) ou *Baume belle* (Tornac, pour le plomb).

«*Cròs*», équivalent du français creux (= fosse) signifie puits de mine dans les textes médiévaux : le *Cros* (Banne, Valleraugue...), *Crouzoul* (= souterrain, tunnel) au Martinet, *Crouzas* (= grand trou), *Crouzet* à St Bresson ou à Pommiers (plomb argentifère).

L'oc. «*Còncà*» (coquille) s'ap-

plique souvent à une carrière : *Les Conques* à St-Paul-la-Coste, Brouzet-lès-Alès ; *Le Conquet* (Gagnières), qui, en occitan moderne, désigne une trémie.

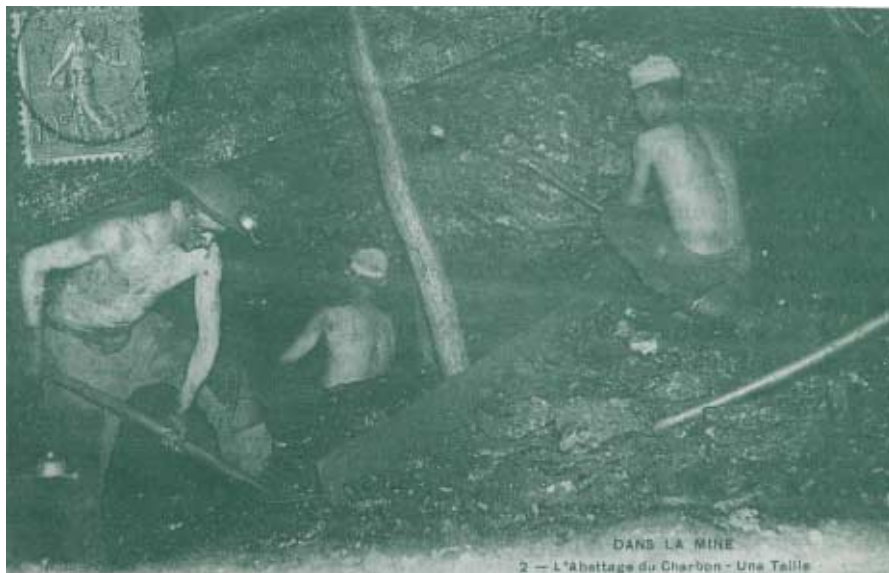
Ajoutons y quelques *Fosse(s)* comme à Cognac et St-André-de-Majencoules où des filons de cuivre sont connus, Durfort (plomb), *Fo(u)ssat* = «endroit creusé» plutôt que fossé à Chamborigaud (or ?), Concoules (argile ?), Cendras (houille).

Par contre, «*Gourg*» a, même qualifié de noir («*Gourg nègre*» au Martinet, à Robiac), le sens de trou d'eau. Aucun dérivé de «*trauc*» = trou ne semble correspondre, les divers *Ronc traucat* = roc troué ne l'ont pas été par des mineurs.

Après l'extraction, il faut broyer le minerai à la *Mouline* (oc. *molina* qui désigne un moulin hydraulique assez important) comme à Génolhac, Ispagnac, Lanuéjols (près des mines de Villemagne) ou à la *Molinasse* citée en 1541 à St Paul-la-Coste. Leur grande roue (oc. *ròda*) à eau caractéristique a donné la *Rode* (St-Jean-du-Gard, Générargues, St-Félix-de-Paillères, Ispagnac...) au pied de sites métallifères, et parfois travestie en «*Rhode*» !

La réduction du minerai se fait à la «*Fargue*» (oc. *farga* = forge) de St-Sauveur-Camprieu ou *Farge* (St Michel de Dèze), *La Fargasse* (Chamborigaud), puis la transformation dans une «*Fabrègue*» (oc. *fabrèga* = fabrique) ou une «*Fabrèguette*». Vers 1500, Farga et Molina cèdent dans les textes la place au très fréquent «*Martinet*» (gros marteau hydraulique).

Des bas-fourneaux ont existé (17^e s.) au *Valat des Fourgeasses* près du Pradel (Laval-P.) et à Trescol (L.G.C.). On trouve des *Bois*, *Valat*, *Plaine du Four* (métallique : plomb, argent, fer) à St Félix de Pallières, St Laurent le Minier, Gagnières, des *Fournier(s)* (mais le sens usuel est boulanger !) à Cros et Saint-Martin-de-Valgalgues, *La Fournerie* (*Fournariá* = ensemble de fours) à Saint-Hippolyte-du-Fort, des *Fourn(i)el(s)* (fourneaux) à Malbosc



(07), Aujac, St-Jean-du-Gard, Revens, Trèves, il y a même une ferme des *Fournettes* à Durfort ! Les plus abondants sont les fours à chaux à l'origine de *Four Caussier* à Sumène ou du *Fournas* (grand four) à La Calmette, tandis que *Fournès*, près de Rémoulins, provient d'une ancienne activité céramique.

Sous-produit des précédents, *Caguefer* est le mâchefer (oc. «*caga-fèrre*»), ou des minerais scoriacés qui lui ressemblent. On le retrouve à Gagnières, Branoux-les-Taillades, Collet-de-Dèze... *Caral* peut rendre l'oc. *caralh* = scorie ou son quasi-homonyme *caral/carau* = ornière, charroi ; le premier sens est possible à Gagnières par exemple. *Le Truca(i)l* (oc. *trucalh* = butte, tas) peut être un ancien crassier (Trescol près de La Grand'Combe, Laval-Pradel, Gagnières...).

Les dérivés de «*Malh*» (ancien français mail) = gros marteau (à broyer le minerai) sont moins connus. On trouve des *Malines* à St-Laurent-le-Minier, Montdardier, Thoiras (Plomb argentifère), St-Jean-du-Gard près du château de *Maylet* (cuivre et argent), *La Malière* (Durfort), une ancienne ferme des «*Males Hyères*» (Génolhac, 1515) proches de gisements métalliques, sans oublier *Les Mages* (*Les Malhs* en 1387), avec le quartier de *Mélhien* (= Malhien ?), au bord de l'Auzonnet, au droit de celui des *Miniers*. Des confusions sont possibles avec des dérivés du latin *malus* = pommier, en particulier *maletum* = pomme-raie qui donne «*Malet*» ou *Mialet*.

J'ai noté une certaine corrélation entre les lieux-dits *Le Mazel* (en oc. : boucherie, abattoir) et les sites miniers : au Mas d'Orcière (Lozère), à Banne (Ardèche), Laval-Pradel... Il en est de même pour *Malbosc* (oc. mauvais bois), ces noms cacheraient-ils parfois un dérivé de *malh* ?

Même s'il est impossible de donner un pourcentage de sites survivant dans un nom de lieu, leur abondance est un bon indice de l'existence d'établissements anciens. En Cévennes, la densité maximale se situe autour de St Laurent le Minier. On y trouve, outre le nom de la commune (*de Menerio* en 1320), et souvent plusieurs fois Baume, Crouzet, Fabrègue, Ferrière, Malines, Martinet, Peyraube, Rode. En deuxième lieu le bassin d'Espagnac avec Bédouès et St-Etienne-de-Valdonnez, puis plus diffus le haut

bassin de la Cèze et les alentours de Meyrueis - St Sauveur ; pour la houille, les alentours de Portes.

2) Les noms des 19e et 20e s.

Là où elle s'implante, la mine bouleverse le paysage mais mas ou ruisseaux ont un nom «*officiel*» et bien peu vont en changer. Rares sont les vocables nouveaux qui survivent plus d'une génération à l'installation qui leur a donné naissance.

«*Les Mines*» désigne un quartier cadastral quand elles existent lors de l'établissement du cadastre vers 1820) ou de sa rénovation comme à Molières-sur-Cèze ou à St-Jean-de-Valérisclé. Les noms propres se perdent assez vite, sauf le «*Vallat Pellet*» à Cendras, ou *Ricard* à La Grand'Combe. Les bâtiments réutilisés résistent mieux : *La Lampisterie* et *Les Anciens Bureaux* (Gagnières), *La Cantine* (Portes)... Nous retrouvons les implantations industrielles dérivées, même détruites : *Les Hauts Fourneaux* (Gagnières), le *Valat de la Forge* (Bessèges), le *Bocard* (pilons à minerai) à Vialas, la *Fonderie* (Villefort, St Sauveur Camprieu : Valat de), *Cités de la Verrerie* (Bessèges).

Plus rares, la *Place de Portes* (Ste Cécile d'Andorge) qui est l'ancien embarquement ferroviaire du charbon de cette concession ou le *Quai des phosphates* de St Victor-la-Coste.

Riche en créations, la voirie offre un bon témoignage de l'épopée minière : *Rue de la Mine*, *de l'Ancienne Administration* ou *de la Fabrique*, *chemin du Puits X*, *avenue des Mineurs* (parfois baptisée lors de la fermeture), artères dédiées aux pionniers du sous-sol, aux ingénieurs du siècle dernier ou aux directeurs de la compagnie : *Silhol*, *Talobot* ou *Tubeuf*... ou aux champions du combat ouvrier : *Jaurès*, *Ferry* ou *Zola*.

Des logements ouvriers ont conservé leur nom : les «*casernes*» se retrouvent à Gagnières (Grandes et Petites) ou à La Grand'Combe surtout marquée par ses «*camps*» : *Camp Fougères*, *Camp Planette*, *Camp des Nonnes*, *Camp Ravin*... Certaines cités font référence à la mine ou à l'usine proche : *Cités Ste Marie* à Alès ou *Ste Barbe* à La Grand'Combe, *de la Verrerie* à Bessèges...

III - DÉPLACEMENTS DE NOMS ET DE LIEUX

La mine a créé des toponymes mais en a effacé d'autres. Elle a assuré la gloire de certains, promu siège d'exploitation puis commune et même ville. Il y a deux siècles, *Bessèges*, *Molières*, *La Vernarède* ou *La Grand'Combe* ne sont que des hameaux ou des lieux dits. Gloire parfois éphémère : qui connaît encore *Salle-Fermouse*, *Tréllys*, *Broussous*, ou le *Pétassas* (1) ?

A St-Martin-de-Valgalgues, la mine de pyrite du *Soulier* a développé son exploitation près du mas de *Fontanes* qui a donné son nom à un puits de charbon.

La colline des *Broussous* domine La Vernarède et a donné son nom au ruisseau près duquel la mine et le village se sont installés, près de son confluent avec l'*Oguègne*. Sur les cartes d'avant 1960, il est devenu celui de *La Vernarède*, mais Broussous se

retrouve en aval du confluent ; sur les éditions actuelles, l'*Oguègne* tout entier est rebaptisé Broussous, avec le Ruisseau de La Vernarède comme affluent.

Le cas de La Grand'Combe

C'est autour de cette ville que la mine a le plus modifié la toponymie. D'anciens mas ont laissé leur nom à des rues ou des quartiers (Mas Paillassier, Chapon, Lafont...) et 3 noms de villages se sont déplacés :

- *Le mas Champclauson* était presque au sommet du *Serre des Andats*, 100 m au dessus du village actuel développé autour du carreau de la mine.
- En 1850, La Levade est notre *Haute Levade* et le village bas s'appelle *La Trouche* (La Truite !) comme le ruisseau qui le traverse, mais il prend

petit à petit le nom de la gare voisine. 300 mètres en amont le puits et les cités qui l'entourent ont récupéré l'ancienne appellation.

La mine des *Luminières*, entre La Levade et Champclauson, porte le nom d'un mas de Ste-Cécile-d'Andorge, à 3 kilomètres de là, par l'intermédiaire d'une couche qui affleure de l'autre côté de la montagne !

Mais l'histoire du nom de la deuxième ville du bassin mérite d'être expliquée tant il est difficile de se retrouver dans un dédale de noms qui se déplacent d'une carte à la suivante !

Il apparaît pour la première fois dans l'ouvrage de de Gensane : *Histoire Naturelle de la Province du Languedoc* (1776) : «A un quart d'heure de chemin au dessus des mines de *la Forest*, au lieu appelé *la Grand'Combe*, le Sieur Faure, d'Alès, d'après mes indications, a fait ouvrir une mine de charbon considérable». Nous le retrouvons dans la déclaration du Maréchal de Castries (1783) : «Je fais valoir deux mines dans le baillage du Mas-Dieu : l'une appelée La Forêt (paroisse de N.D. de Laval),... la deuxième, dite *La Grand-Combe* ou *Trouilhas* est à un quart de lieue...

A cette époque, «*la Forêt*», sous-entendu d'*Abilhon*, désigne le versant Sud-Est de la montagne de Champclauson, de *la Planette* au col *Malpertus*. Le nom s'étend au ruisseau (dit aussi de *Malpertus*) qui en descend et déborde sur sa rive gauche. Les mines du Duc de Castries sont de ce côté puisque sur N.D. de Laval dont il constitue la limite, il s'agit du bas de la *Montagne Ste Barbe*. Le ruisseau de *la Grand'Combe* est celui qui vient du Pradel et passe au pied du château de Trouillas sous lequel des affleurements importants sont exploités.

Vers 1820, le secteur du confluent affirme sa prépondérance : *Montagne Sainte Barbe* (le nom apparaît après 1830) et *Grand'Combe* au sens

ancien (entre Ricard et Trouillas). La compagnie créée en 1826 prend le nom de «*Houillères de La Grand'Combe, Pluzor et autres concessions réunies*», plaçant en tête le nom du principal centre de production. Quand, en 1836, elle devient «*Société des Mines de la Grand'Combe et des Chemins de Fer du Gard*», le nom est seul alors que ni la ville ni la commune n'existent encore.

En 1840 la première voie ferrée est créée, avec un embranchement au niveau de *La Pise* en direction de *La Grand'Combe*. Dès lors, l'étiquette «*La Grand'Combe*» est connue par son charbon qui alimente les chemins de fer de la vallée du Rhône et les bateaux du port de Marseille. Quand la commune est créée (1846), elle prend le nom de la mine qui l'a fait naître. La petite ville est centrée sur le quartier qui redeviendra «*La Forêt*», avec la direction de la Compagnie et les services municipaux («*Ancienne Administration*» des cartes actuelles). Divers groupes de «casernes» sont situés au dessous et le bas des versants est criblé d'entrées de mines (Luce, Fournier, Ricard, Rotschild, Roux, Mas Blanc...). Le charbon converge vers les usines de La Pise. Un premier plan d'urbanisme est homologué en 1853, complété plusieurs fois, il prévoit la création d'un vrai centre qui sera le nouveau village de *Bouzac*. La vie urbaine va s'y concentrer : Eglise, hôpital, écoles, bureaux centraux de la compagnie et enfin mairie (1922) : La Grand'Combe désigne maintenant la ville nouvelle. Le nom de la mine, de la gare et de la commune est passé à la cité, supplantant celui donné à l'origine.

Conséquence curieuse : alors que toutes les mines des alentours ont un nom, la belle couche exploitée 2 Km en amont reste «*La Grand'Combe*», donc «*sans nom*» et cette désignation paradoxale s'est étendue à la vallée de Ricard au Pradel, punie, en quelque sorte, pour avoir offert le sien à la commune.

Notes

(1) *Salle-fermouze* : Commune de Banne (Ardèche), 4 Km au Nord de Gagnières.

Trélys : Près du col de la route du Martinet à Rochesadoule.

Broussous : A 500 m du Pontil (Cne de Laval-Pradel), près de la route du Martinet (ne figure plus sur les cartes!). Ne pas confondre avec son homonyme à La Vernarède.

Le Pétassas : Au fond de la vallée, sous la montée de Portes, 1 Km au sud du château.



Brèves observations sur Florac au temps de l'Affaire Dreyfus

par

OLIVIER POUJOL

Il est intéressant de noter d'abord que deux floracois furent concernés de près ou de loin par l'affaire Dreyfus : **Auguste Boyer** et **Marcellin Pellet**.

Auguste Boyer (1842-1904), descendant d'une lignée de notaires de Florac et frère de l'ingénieur Léon Boyer, fut magistrat dans de hautes juridictions de Lyon et de Paris, et également un élu local du département de la Lozère, conseiller général du canton de Florac de 1886 à 1904. Il fut président du Comité Central du Club Cévenol de 1895 à 1897, et nous avons retracé sa vie dans un article rédigé pour le centenaire du Club Cévenol (*Auguste Boyer : Un floracois et son temps - Causse et Cévennes*, n° 1, 1994, pp 419-426). Rappelons qu'étant Conseiller à la Cour de Cassation où il siégeait à la Chambre Criminelle depuis 1899, il fut chargé en 1904 du rapport sur la seconde demande de révision du procès Dreyfus. Il passait pour un juriste rigoureux et présenta son rapport le 3 mars 1904 devant la Chambre Criminelle (*Débats de la Cour de Cassation*, 3-4-5 mars 1904. *Rapport de Monsieur le Conseiller Boyer*, Paris, Société Nouvelle de Librairie et d'Édition, 1904, 650 pages). Ce rapport contribua à éclairer la plus haute Cour de notre pays, mais elle ne rendit ses conclusions qu'en 1906, l'année où fut prononcée la réhabilitation du capitaine Dreyfus. Entre temps, Auguste Boyer, qui ne s'était pas ménagé pendant la rédaction de son rapport, était décédé subitement à Nîmes le 18 mai 1904. La tombe de Boyer se trouve au cimetière catholique de Florac.

Fils d'une bourgeoisie éclairée d'une petite ville de province, Boyer s'employa à préserver la paix civique dans son canton en restant fidèle aux grands principes et du Christianisme et de la République. Il était catholique exempt de tout sectarisme et un républicain sincère. Autour de lui et de sa famille (dont son parent, le député de l'arrondissement Louis Jourdan) une large et paisible adhésion s'était faite dans le pays de Florac en faveur de la République. Ceci explique en grande partie que

l'on puisse observer à propos de Florac au temps de l'affaire Dreyfus en même temps un vrai trouble dans les esprits et dans les coeurs, très manifestement dans l'opinion protestante, et une certaine sérénité de la vie politique locale autour d'un républicanisme modéré. En comparant le climat politique de la dernière décennie du XIX^e siècle avec la vie politique du siècle suivant, on peut même se demander si les luttes politiques locales n'y deviendront pas parfois beaucoup plus vives, notamment dans l'entre deux guerres. Nous sommes bien sûr persuadés que Boyer s'est déterminé dans la conclusions de son rapport uniquement sur ce que lui dictait en conscience l'examen juridique du dossier. Il n'était pas homme à se laisser entraîner hors du domaine juridique de l'affaire, ni à se laisser influencer par quelque émotion du moment. Mais il peut être intéressant pour l'historien de cadrer Boyer grand magistrat parisien dans sa petite ville natale, où l'on sait, par divers témoignages, que plusieurs de ses concitoyens furent touchés par le sort fait au capitaine Dreyfus.

Sur un plan anecdotique, rappelons que **Marcellin Pellet** (1849-1941) devint gendre d'Auguste Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat et défenseur de Dreyfus. Marcellin Pellet, dont la famille paternelle sortait du mas de Fretma, sur le Causse Méjan au dessus de Florac, député du Vigan puis diplomate et écrivain, avait épousé en 1878 Jeanne Scheurer-Kestner. Grand collectionneur et bibliophile, il réunit diverses pièces sur l'affaire Dreyfus dans sa très belle bibliothèque léguée à la ville de Nîmes qui l'a reçue en versement en 1945. Marcellin Pellet fit également publier les souvenirs de son beau-père Auguste Scheurer-Kestner (*Souvenirs de jeunesse*, Paris, 1905).

Il est plus intéressant d'avancer ensuite que Florac, sous-préfecture républicaine de Lozère, a vibré au moment de l'affaire Dreyfus. Il y a très certainement une étude à mener sur Florac au temps de l'affaire Dreyfus. En attendant quelques jalons peuvent être posés autour de la mise en relief de deux hommes : **Théodore Bourbon** et **Thalès Géminard**.

Théodore Bourbon (1852-1911) était un petit industriel protestant dans le travail des peaux et de la laine. Il s'occupait aussi de brasserie et de vente de charbon. Il prit l'initiative de la création à Florac d'une section de la Ligue pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen lors de la condamnation du capitaine Dreyfus. Il en fut le premier président. Il meurt subitement à Vébron en 1911, alors qu'il séjournait chez sa fille et son gendre le pasteur Villaret qui y exerçait son ministère. Lors de la cérémonie de ses obsèques à Vébron, le conseiller Général du canton de Florac Jean Bros (qui avait succédé à Boyer), au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, du Cercle démocratique de Florac (dont Théodore Bourbon était membre fondateur) et de ses amis, retraça sa vie toute de dévouement. Il fut un républicain sincère et un démocrate convaincu, un notable dans sa ville (vice-président du Comice Agricole, membre de la commission administrative de l'Hôpital) rappellent Yvonne et Pierre Villaret dans leur étude sur *Les Villaret et leurs alliés (Alès, 1987)* d'où sont

extraits ces renseignements (lire les pages 124 à 127). Comme Auguste Boyer et d'autres notables catholiques ou protestants de Florac, Théodore Bourbon appartient au Club Cévenol, fondé dans la ville en 1894. Il fut le premier vice-président du Comité Central du Club Cévenol, et à ce titre il a soutenu de ses conseils les jeunes responsables de l'association à ses débuts.

Thalès-Henri Géminard (1836-1912), fils du pasteur Théodore Géminard, fit ses études à la faculté de théologie de Genève. Devenu pasteur à son tour, il fut appelé à Florac où il passa sa vie. Il épousa Anna Liautard et ils eurent neuf enfants dont cinq seulement vécurent adultes. Engagé fortement dans la lutte pour la défense du capitaine Dreyfus, il fut attaqué en Lozère par les anti-dreyfusards et les feuilles de cette tendance le baptisèrent alors "l'évêque des Cévennes". Il avait noué de nombreuses relations parmi lesquelles Savorgnan de Brazza et Robert de Flers (tous deux liés à la Lozère) et Emile Zola. Le Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français

a publié : *Une prédication de Thalès-Henri Géminard lors de l'affaire Dreyfus* (Bulletin S.H.P.F., année 1987, pp 295-300). Prêchant à Florac en 1899, il parle de ce "procès qui pèse en ce moment, comme un cauchemar, sur tous les hommes de conscience et de coeur". Le nom de Dreyfus n'est pas prononcé dans le sermon du pasteur Géminard, mais la tonalité est nettement dreyfusarde. Ce sermon est très directement inspiré

d'un sermon de Louis Trial (jusque dans une partie des phrases). Le pasteur **Louis Trial** (1850-1934) fut pasteur à Nîmes de 1875 à 1929. Il publia un sermon intitulé *Patriote et réformé* (1899) où il évoque l'affaire Dreyfus (Cf. André Encrevé : *La petite musique huguenote*, contribution au livre collectif : *La France de l'affaire Dreyfus*, Bibliothèque des Histoires, Gallimard, 1994, lire pp 451-504)

Les protestants ont été bien présents autour de l'affaire Dreyfus et les protestants cévenols peut-être plus que l'on ne croit.

Eugen Weber dans son livre sur la France à la fin du XIX^e siècle, intitulé : *Fin de siècle* (Fayard, 1986), s'est demandé dans quelle mesure on s'intéressait à l'affaire Dreyfus en dehors de Paris. Il en arrive à cette conclusion : "Il semble que la plupart des échos de l'affaire restèrent confinés aux villes de province assez importantes pour avoir une faculté des lettres, de médecine, de droit ou comme à Rouen une école des Beaux-Arts, aux étudiants friands de manifestations, aux communautés protestantes ou aux régions dont beaucoup d'habitants allaient travailler dans les grandes villes et envoyaient chez eux lettres et journaux" (cf. pages 157-158).

Aux communautés protestantes : des études locales à Florac ou ailleurs confirmeraient très probablement le jugement de Weber appliqué aux communautés même les plus "reculées" des Cévennes. Il faudrait pouvoir apprécier l'importance du rôle des pasteurs qui ont pu alerter leurs paroissiens sur la gravité de cette affaire. Pierre Poujol pensait que : "ce fut souvent par l'intermédiaire du corps pastoral que la passion dreyfusarde se répandit comme une traînée de poudre dans les plus petites paroisses (*La Cévenne protestante, tome II, de Jules Ferry à Gaston Doumergue, édité par l'auteur, 1964, page 24*)

Il faudrait relever le rôle de la lecture suivie de la Bible, Nouveau comme Ancien Testament, qui faisait du peuple juif un peuple familial et proche. Les juifs étaient dans les vallées rurales des Cévennes à la fois très lointains car quasiment inexistantes et en même temps très proches par la culture religieuse. On connaît la réponse d'André-Georges Fabre, prisonnier de guerre en Allemagne après 1940 à un officier allemand qui lui demandait ce qu'il pensait des juifs : *Le juifs*,

dans mon pays, on ne les connaît que par la Bible. Cette phrase qui dit beaucoup a été reprise par Jean-Pierre Chabrol qui fut son élève de lycée dans un de ses livres cévenols. Même la géographie locale porte parfois de noms bibliques, comme si l'on était en Palestine. Au dessus de l'hôpital de Florac coule la *Fontaine de Josué* dans un ensoleillement parfait au milieu de l'Oultre. Elle vient de la *Grotte de Moïse* située au dessus vers Bédouès, sur la montagne de Lempézou. L'origine biblique du nom de cette grotte et de sa résurgence, biens connus des vieux floracois et des chasseurs (le secteur est giboyeux tant en sangliers qu'en renards) est si ancienne que ces noms pariaissent avoir toujours été.

On comprend donc l'inexistence de sentiment d'indifférence ou de rejet à l'égard des juifs chez la plupart des cévenols. Au contraire, quand le richissime homme d'affaires et politicien français **Louis-Louis Dreyfus**, radical mais actionnaire de l'"Humanité", demande aux floracois et aux cévenols de l'arrondissement de "l'adopter" pour en faire leur député, il est élu en 1905, puis réélu en 1906 (il sera cependant battu en 1910). La Lozère protestante n'est pas encore au socialisme. Elle élit un radical, mais c'est un Dreyfus nom qui pour l'électeur est aussi un symbole de la lutte contre les forces d'oppression.

Et si ont couru alors dans Florac des "Dreyfusades", ce ne furent que des poèmes ironiques mais pas très méchants que le pasteur Issarte composa et fit circuler à propos des trois dreyfusiennes ou vespasiennes que Louis-Louis Dreyfus fit installer dans la ville dont il fut aussi le maire ! (*Guillaume Abauzit : Pèlerinage à Florac, Ateliers Henri Peledan, Uzès, 1966, 38 pages. Cf. page 31*)

D'une façon plus large, on peut retenir que dans cette société qui a été durement marquée par les atteintes aux droits des personnes et où les protestants forment encore un groupe compact et très présent, la vie publique reste très marquée d'esprit moral. Rappelons que les protestants n'avaient retrouvé la plénitude de leurs droits qu'un peu plus d'un siècle avant. **André Siegfried** l'avait observé dans un cours professé en 1936 au Collège de France où il étudiait le groupe protestant cévenol de l'arrondissement de Florac : "D'une façon générale, cette société est marquée d'esprit individualiste, libéral et surtout moral. En politique même, c'est l'aspect moral des problèmes qui l'attire : pacifisme, objecteurs de dénis de justice (l'affaire Dreyfus a eu, en Lozère protestante, un profond retentissement)..." (*André Siegfried et la Lozère, texte d'André Siegfried présenté par Patrick Cabanel, dans : La vie politique en Lozère (1815-1939), Actes du Colloque de Mende des 22 et 23 août 1991, Mende 1992, cf. pages 215 et 216*).

Si le combat autour de l'affaire Dreyfus eut des résonances politiques, il paraît avoir été d'abord moral. Je ne pense pas que cette affaire ait été à Florac, sous préfecture acquise à la République, un facteur nouveau et significatif d'évolution politique locale, mais l'injustice faite à un homme y a interpellé les consciences.

Olivier Poujol

Deux correspondances cévenoles au temps de l'Affaire Dreyfus

I - "Pauvre Dreyfus, pauvre famille" - *Henri Chabal 1899*

Monsieur **Jacques Chabal**, fidèle correspondant de notre association (30770 Aumessas), a confié à L.C.C. cette lettre qu'Henri Chabal adressa aux siens au moment où parvenait l'annonce d'une nouvelle condamnation du capitaine Dreyfus. Pièce d'archive privée, cette correspondance permet de sentir l'émotion qui put naître dans une famille cévenole devant l'injustice faite à Dreyfus et l'impact moral que cette affaire eut dans les consciences. Henri Chabal, né le 11 octobre 1868 à Aumessas,

était un industriel protestant du Viganais (Filature de soies grèges des Hautes Cévennes à Aumessas). Ingénieur de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, il avait épousé Jeanne Vézian. La famille Chabal était établie depuis des siècles à Valleraugue et aux environs. Très intéressante est dans cette lettre l'allusion à l'état d'esprit en 1899 de **Louis Sarrut** (1850-1927) dont on sait qu'il deviendra par la suite premier président de la Cour de Cassation, et un des plus magistrats de la République.

Filature de Soies Grèges des Hautes Cévennes Graines de Vers à Soie. Race Bione

Aumessas (Gard) le 11 septembre 1899

Mes chers aimés, je comprends que vous êtes tous frémissants par cette nouvelle condamnation, je ne l'ai connue que ce matin, mais j'avais été hanté toute la nuit par l'angoisse. Monsieur Sarrut qui était passé l'autre semaine s'attendait à la condamnation, la partialité des juges étant trop évidente ; à ce moment là j'en reçus un coup au coeur, mais il ne semblait pas possible qu'une pareille iniquité put être commise et malgré soi on espérait.

C'est la condamnation de l'esprit militaire actuel ; ne sera-ce pas hélas un coup mortel pour la confiance que nous pouvions avoir dans cette armée, ne sommes nous pas vis-à-vis des nations rivales plus faibles que nous le pensons ? Que deviendrons nous si une guerre se déclarait ! Ce sont là des questions brûlantes. Pauvre Dreyfus, pauvre famille. Je vous en prie, faisons de nos enfants des hommes de demain, des caractères bien trempés, qu'ils soient capables d'être à la hauteur de toutes les épreuves et de toutes les tâches. Mettons l'honnêteté et le devoir au dessus de tout. Ne faisons que ce qui est rigoureusement bien et n'ayons jamais de ces compromissions qu'une morale courante tolère et qui nous habituent à passer à côté du bien. En ces jours chacun doit faire son examen de conscience et prendre des résolutions viriles.

Le sujet est tellement poignant qu'on ne s'en détacherait pas. (...)

H Chabal



II - "D'autres nous appellent déjà Dreyfusards" - Henri Boland, 1900

Cette lettre d'Henri Boland à Paul Arnal, conservée dans les papiers des enfants de celui-ci, ne contient qu'une allusion à l'affaire Dreyfus, mais très curieuse : certains appellent dreyfusards ceux du Club Cévenol. Sans qu'il nous soit possible de commenter longuement ce jugement, constatons que le Club Cévenol, fondé à la fin de l'année 1894 au moment même où débutait l'affaire Dreyfus, est né à Florac ville qui nous apparaît largement dreyfusarde. Il s'y savait que plusieurs défenseurs locaux de Dreyfus appartenaient aussi au Club Cévenol. Henri Boland, Président du Club Cévenol de 1900 à 1909, écrit à Paul Arnal à propos des secours à apporter aux victimes des catastrophiques inondations qui ravagèrent en 1900 les Hautes Cévennes lozériennes

et gardoises (en particulier la vallée du Tarnon et la haute vallée de l'Hérault). Le Club Cévenol aida de façon conséquente les "inondés de 1900" en organisant des souscriptions et en faisant connaître l'ampleur des dégâts par des articles publiés dans son Bulletin.

La publication de cette lettre dans cette livraison exceptionnelle est l'occasion de rappeler que cette année 1994 est riche en commémorations où beaucoup d'entre nous se retrouvent : numéro 100 de notre Bulletin des Chercheurs Cévenols, centenaire du Club Cévenol, et, sur un plan dépassant notre cadre cévenol, centenaire de l'affaire Dreyfus.

*Guides-Joanne
114 boulevard Arago (14ème)*

Paris le 4 octobre 1900.

Mon cher Vice-Président,

J'ai chargé Combes de couvoquer pour la semaine prochaine le Comité Central et le groupe de Paris.

Je ferai appel pour les inondés, et nous tâcherons de recueillir à l'assemblée quelques fonds pour la liste du Bulletin du Club Cévenol. Je m'inscrirai pour 10 francs comme Monsieur Moulharac, nous demanderons 50 francs à prendre sur la caisse du groupe de Paris.

Ne publions pas d'article du Siècle !

Les uns nous accusent d'être nationalistes, d'autres nous appellent déjà dreyfusards ; il faut rester en dehors de toute politique. Rédigez vous-même un appel et signez le. Vous avez vu les dégâts dans toute leur étendue et toute leur horreur ; parlez ! (...)

Lisez la lettre incluse que m'adresse Martel et renvoyez la moi. Je lui écris que ses livres seront admis à la Fédération du Travail Cévenol pour la tombola.

*Votre bien dévoué,
Henri Boland.*

O. Poujol



Observations météorologiques

par JACQUES CHABAL
Doyen des adhérents de L.C.C.

Un des rôles des membres du groupe des Chercheurs Cévenols devrait être de contribuer à aider à prévenir un peu à l'avance d'un danger de crues possibles avant qu'elles ne deviennent catastrophiques.

Nous sommes en effet autour du mont Aigoual dont les crêtes se situent en terre granitique donc presque imperméables et pas éloignées de la ligne de partage des eaux entre l'Océan et la Méditerranée, contrôlant ainsi la région du bas Languedoc et le bassin de la Garonne. Il y a lieu de noter que lors du dragage du port de Bordeaux (après février 1930) on a pu trouver du sable en provenance du Mont Aigoual ! Cet immense réservoir d'eau donne naissance à de nombreux cours d'eau qui ne sont à leur début que de petits ruisseaux à truites mais pouvant devenir en quelques heures des torrents dévastateurs et lorsqu'ils se rencontrent se transforment en une masse devenant incontrôlable.

C'est pourquoi il devrait être fait obligation aux maires des communes dans lesquelles ces petites rivières sont à leur début, de prévenir leur Préfet respectif, dès que le débit paraît plus abondant que la normale. On sait qu'il faut 3 ou 4 jours pour que des cours d'eau qui se réunissent deviennent dangereux, et si les pluies durent 3 ou 4 jours des désastres surviendront dans la plaine. Souvenons-nous des crues de 1988 et surtout de 1930 où dans le Sud-Ouest 145.000 hectares furent ravagés avec 2600 maisons détruites et près de 200 victimes* ! Cette crue est comparable à celle de 1910 où dans la région parisienne plus de 100.000 hectares furent rendus inutilisables. J'ai un souvenir personnel de cette période car j'avais pu circuler en barque dans les rues de Paris et j'avais été très surpris de voir que l'eau était plus haute que le toit des wagons du chemin de fer de ceinture !

Pour en revenir à nos Cévennes n'oublions pas que les pluies que nous sommes parfois obligés de subir transforment de petits ruisseaux en torrents qui arrivent à faire rouler comme des billes de gros rochers et cela après 2 ou 3 jours de pluies torrentielles. Et cette masse d'eau quand elle se rejoint avec d'autres devient, tel un cyclone balayant tout sur son passage, routes, ponts, etc. C'est pourquoi on les baptise *les terribles pluies des Cévennes*.

Pour éviter les désastres il faut absolument arriver à transformer ces eaux en lacs régulateurs. Au risque de heurter certains de nos amis je me permets de dire que la solution réside dans la création d'un grand nombre de barrages, petits ou grands, suivant les régions de montagne.

Les barrages établis le long du Tarn permettent de stocker 400 millions de m³ suivant les besoins, et ces barrages sont de véritables freins aux inondations et d'autre part les réserves ainsi constituées deviennent une bénédiction l'été en assurant des besoins agricoles et

l'alimentation des communes situées en aval, et presque sans frais. Avantage important, ces quantités d'eau sont disponibles pour les canadais qui viennent lutter contre les incendies qui surviennent, hélas ! presque chaque année.

Il a été calculé qu'en février 1930 il était tombé dans une même région plus de 2 milliards de m³.

Il est donc indispensable de transformer cette eau nuisible en *embouteillant* les crues et facilitant ainsi la création de miroirs d'eau qui sont toujours appréciés par les touristes. Il n'y a qu'à voir le grand nombre de français qui partent dans les pays étrangers pour y admirer leurs lacs.

Si on peut établir des routes entourant les nappes d'eau ainsi créées dans des régions pittoresques cela deviendra une belle réalisation favorisant en différents endroits la pêche, les sports et tous les petits métiers y attachés.

Certains esprits chagrins laissent entendre que les barrages présentent un danger. C'est exact en cas de rupture. Mais on peut espérer que nos techniciens sont bien capables de choisir les endroits les plus sûrs et de calculer convenablement la manière de construire et de doser les éléments nécessaires à ces réalisations.

On rappelle souvent le terrible drame de Malpasset où plus de 400 victimes disparurent. Mais là, hélas ! le projet n'avait pas été assez sérieusement étudié, et au cours des travaux il y eut des interventions politico-financières qui nuisirent malheureusement à la bonne marche des travaux. Et le 2 décembre 1959 ce fut la catastrophe.

Les forêts sont une nécessité car elles tiennent les terres. Elles sont créatrices de condensations occultes et aident en devenant des régulateurs d'eau. Il faut donc reboiser au maximum les endroits dénudés. Mr. Perrier a déclaré qu'un grand chêne rendait à l'atmosphère en quelques mois plusieurs m³ d'eau.

A notre époque, grâce à la météo, on peut savoir un peu à l'avance le trajet probable des nuages et les stations pluviométriques et hydrométriques permettent de suivre les hauteurs d'eau et la marche des flots. Donc nous avons tous des possibilités d'aider les autorités diverses à éviter le renouvellement des catastrophes passées.

Il est bien évident que l'avenir de la France est lié à la mise en valeur de son hydraulique. Donc en aidant à la suppression ou à l'atténuation au maximum des effets des inondations ou de sécheresse, nous agissons en bons cévenols, et nous rendons service à notre France méridionale.

* - Les désastres survenus à partir du 5 mars 1930 dans le Sud-Ouest avaient été annoncés à l'avance, dès le 26 février. En effet, un correspondant avait par télégramme de presse attiré l'attention sur la certitude d'inondations, et en suite confirmé par télégrammes suivants des 27 et 28 février, puis 1, 2, 3 mars, une situation catastrophique au point de vue inondation. Dès le 7 mars il avait envoyé à divers parlementaires, dont principalement Ramadier, les photos des dépêches parues et demandé d'interpeller le gouvernement sur la déplorable façon dont avait fonctionné le service des crues, alors qu'un simple petit correspondant avait pu prévoir... Le Président Tardieu vint sur place se rendre compte, et fit nommer une commission...

Paul Chapel

Les tours à signaux des XIII^e et XIV^e siècles dans le bassin des Gardons d'Anduze et d'Alès

(Editions Patrimoine Cévennes 1994 - 78 pages)

(Paul Chapel, 1500 chemin des Boissières - 30310 VERGEZE - 100 f. franco de port)

La nouveauté du livre réside dans sa seconde partie traitant des différentes "chaînes de tours" que l'on a retrouvés ou que l'on peut envisager dans le cadre géographique fragmenté et tourmenté du bassin des gardons d'Anduze et d'Alès. Les liaisons optiques établies par Paul Chapel sont sûres, restent à établir, pour beaucoup d'entre elles, leurs utilisations effectives dans un cadre historique donné.

Les deux grandes chaînes de tours d'"Anduze à Florac" et du "chemin de la Régordane" (chaîne complétée par celle de la "route des Crêtes") structurent le réseau certain et cohérent des tours à signaux des Cévennes.

D'autres chaînes de tours, chaînes d'alarme de type proche en proche, ont pu fonctionner dans des périodes de danger. Paul Chapel dessine ainsi un réseau cévenol très complexe en ajoutant aux deux chaînes principales celle très vraisemblable de "la Salindrenque" et d'autres par crêtes ou vallées que l'on peut qualifier de différents degrés de probabilité. : chaînes vraisemblables, probables, possibles, hypothétiques.

En tout cas, dans ce travail fruit de recherches sur cartes et sur le terrain, appuyé sur les

traces de l'archéologie médiévale, de la toponymie, de la mémoire locale (à défaut de traces écrites originales), le lecteur découvrira des "tours isolées", des "tours de château ou d'habitation", des "point hauts naturels" (pour le moment 66 postes actifs de transmission ou "tours"), soit toute une topographie historique des vallées méditerranéennes des Cévennes que l'auteur précise dans des tableaux et dans quatre précieuses annexes (et qu'il résume dans une carte synthétique, pp. 56-57).

Paul Chapel reconnaît avec sagesse et prudence que son travail appellera des compléments, des retouches et des corrections. Mais ce chercheur, intéressé au sujet depuis 1988 au moment de la préparation de son livre sur le "Château de Thoiras et ses alentours" où il avait étudié "la chaîne de tours de Tornac à Soudorgues", a raison de publier l'état présent de ses recherches même si elles comportent tant de points d'interrogation. En sensibilisant ses lecteurs à ce sujet d'histoire cévenole passionnant et essentiel dont Robert Poujol reste l'inventeur, Paul Chapel cherche à faire surgir de nouveaux indices (peut-être même écrits, ce qui interpelle particulièrement les adhérents de L.C.C.) afin de découvrir les maillons manquants des chaînes de tours de nos Cévennes.

Olivier Poujol

Michel Verrot

Eglises rurales et décors peints en Lozère

(Photographies Gilles Castellani - Editions Régordane, 1994, 144 pages)

Michel Verrot, Architecte des Bâtiments de France, a réuni dans un même livre un remarquable petit traité d'architecture religieuse rurale et une magnifique démonstration sur la beauté et la richesse des peintures murales qui ont orné plus d'une petite église lozérienne. Sur le sujet tout à fait neuf en Lozère des "décors peints d'église", Michel Verrot nous ouvre des perspectives jusqu'alors insoupçonnées. La qualité des illustrations nous montre le patrimoine, jusqu'ici négligé ou dissimulé sous des badigeons hâtifs, de "l'intérieur peint" (du Moyen Age au XIX^e siècle) des églises de campagne de l'ancien Gévaudan.

Ce livre offrira aux lecteurs cévenols la révélation des "décors peints" au XIX^e siècle dans les

églises de village voisines de Bédouès et de Cocurès (près de Florac).

La chapelle Saint-Saturnin à Bédouès abrite un remarquable ensemble peint exécuté autour de la période 1830-1850, époque où l'église fut utilisée comme chapelle funéraire. La profusion du décor, la vivacité des couleurs provoquent encore un véritable choc à qui entre dans cette chapelle d'extérieur très simple.

L'église paroissiale de Cocurès présente elle aussi un décor peint complet et homogène, très représentatif avec ses teintes sombres et ses motifs très chargés de l'extrême fin du XIX^e siècle (1899).

Olivier Poujol

Jean-Paul Chabrol
Les Seigneurs de la soie
Trois siècles de la vie d'une famille cévenole (XVI° - XIX°)
 - Presses du Languedoc, Montpellier, 1994 - Prix 160 f. -

Quel plus beau cadeau peut-on offrir à un historien ? Jean-Paul Chabrol a été comblé le jour où un ami cévenol, Emmanuel Campredon, lui a remis une lourde caisse contenant les archives de la famille Parlier. On imagine le plaisir qu'il a eu à inventorier plus de 2000 lettres adressées aux Parlier entre 1730 et 1801. Jean-Paul tenait-là une documentation exceptionnelle sur une famille représentative de la bourgeoisie protestante, impliquée à fond dans la profonde mutation du siècle des Lumières.

Il aurait pu se contenter de publier tel quel ce précieux dossier, mais, passionné qu'il est pour la Cévenne, il a eu le mérite de s'efforcer de relier l'aventure des Parlier à l'évolution du commerce et de l'industrie. Il a donc accompli un travail de bénédictin, d'une part, pour accumuler la documentation sur les ascendants et les collatéraux et d'autre part pour insérer chaque épisode dans son contexte historique, économique et social.

Il en résulte plus de trois cents pages d'un texte enrichissant qui décode originalement les arcanes du négoce dans les Cévennes et le bas-Languedoc au cours des XVII° et XVIII° siècles.

Au départ, les Parlier, marchands à Barre, s'étaient surtout investis dans la laine et le cadis qui représentaient l'essentiel de l'activité commerciale et artisanale.

Avec Laurent Parlier (1734 - 1804), installé au Pompidou vers 1760, nous rentrons dans le cycle de la soie. Laurent, commissionnaire pour des maisons de Lyon et de Nîmes, achète des "filés", soit personnellement, soit par l'intermédiaire de "coureurs", dans les hameaux et les villages où l'on s'adonne à la sériciculture. Jean-Paul Chabrol nous initie au mécanisme du marché de la soie avec ses modes de paiement, ses classifications, ses cours fixés à la foire de Beaucaire...

Avec Louis, le frère de Laurent, qui a "émigré" à Montpellier en 1784, nous assistons à l'avènement du coton et à l'essor en bas-Languedoc de la fabrication des "indiennes". Depuis 1720, mouchoirs et rideaux de coton ont modifié les circuits traditionnels. Louis Parlier et ses fils vont faire fortune dans ce nouveau secteur du textile.

Alors que les Parlier de Montpellier parviennent ainsi au plus haut niveau de la hiérarchie sociale, le rameau pompidolien s'étiolera après la mort de Laurent. Son fils Jacques, *l'escampaire*, dilapidera l'héritage amassé par les générations précédentes.

Le livre de Jean-Paul Chabrol ne se résume pas à cette description détaillée de l'activité économique. La correspondance des Parlier nous révèle le processus de l'installation d'une auberge puis d'un relais de poste. Il nous décrit aussi l'éducation reçue en Suisse, pendant deux ans, par Jacques Parlier qui avait été accueilli à Vevey par la branche familiale établie au Refuge.

"Les seigneurs de la soie" fourmillent d'informations sur la vie en Cévennes au XVIII° siècle. Il enrichissent le vocabulaire des historiens avec des noms oubliés sous la poussière du temps. Nous retiendrons en particulier les "gonelles jaunes" des jeunes mariées à l'aube de la Réforme et les "chapeaux noirs", marques ostentatoires de la caste des dominants...

Félicitons Jean-Paul Chabrol pour cette contribution majeure à la connaissance du pays cévenol.

Les seules critiques concernent, encore une fois, l'absence d'une carte et d'un plan du Pompidou, ainsi que l'oubli d'une cotation de la livre et d'un tableau des poids et mesures.

Pierre A. Clément

Questions

739 - Le palais du Roi (P. A. Clément)

Dans les "Seigneurs de la Soie", il est fréquemment question de l'auberge du *Palais Royal* à l'étape du Pompidou. Ne serait-ce pas un logis à l'enseigne du *Palais du Roi* qui aurait donné son nom au plateau de la Margeride méridionale ? Il s'agirait de la seule explication plausible, car il est très fréquent qu'une hôtellerie ait laissé son nom au pays environnant.

740 - Famille Saumade (P. A. Clément)

Qui connaît la descendance de la famille de Saumade, possessionnée à Parisot (Tarn-et-Garonne) et Tolonjac (Aveyron) au XIV° siècle ? Existe-t-il un lien entre cette famille et la souche Saumade solidement représentée à Millau (Aveyron) et aux environs ?

Dire les Cévennes mille ans de témoignages

Préface de Philippe Joutard

*Textes rassemblés par Jean-Paul Chabrol, Jean-Noël Pelen, Jacques et Olivier Poujol, Daniel Travier.
Sous la direction de Patrick Cabanel*

- Presses du Languedoc,
33 rue Roucher - 34000 Montpellier -
- Parution 3^e trimestre 1994 - Prix 260 f. -

En août 1994, le Club Cévenol a fêté ses cent ans. Pour saluer ce centenaire, un ouvrage à la hauteur de la commémoration a été voulu.

D'où l'idée de ce livre qui, en 400 pages regroupant les textes de près de 200 auteurs, retrace l'extraordinaire place que les Cévennes occupent depuis plus de mille ans dans l'imaginaire collectif. Peu de pays ont, en effet, autant inspiré voyageurs, historiens, poètes et écrivains, preuve que les Cévennes incarnent depuis toujours ce lieu magique auquel nous sommes si farouchement attachés.

De Jules César et Sidoine Appolinaire à Thomas Platter, d'Abraham Mazel et Antoine Court à Arthur Young, de Stendhal et Michelet à R.L. Stevenson, d'André Chamson et Max-Olivier Lacamp à Jean-Pierre Chabrol, Jean Carrière et Adrienne Durand-Tullou, l'ouvrage retrace en vingt-quatre parties thématiques (soie, protestantisme, tradition orale, vie quotidienne, Résistance, exode rural...) cet immense panorama de la mémoire cévenole.

Jean-Noël Pelen, Joëlle Gay Le gris et le bleu *impressions des Collines*

- Association Clair de Terre, Ancien Moulin,
Pl. de la fontaine pointue, 13930 Aureille -
- 80 pages, 120 f. port compris -

Recueil de textes de Jean-Noël Pelen et de dessins de Joëlle Gay (monotypes et lavis) inspirés des collines provençales. En conjuguant leur contraste, textes et dessins inventent un même univers, tout à la fois dense et transparent.

Docteur Francus (Albin Mazon) Notes et documents historiques sur Les Huguenots du Vivarais

- Editions de la Bouquinerie, Place de la Pierre,
26000 Valence - Sortie prévue pour décembre
1994. Prix à parution : 1450 f. + 50 f. frais de port -

Parus à Privas en 1904, les 4 volumes d'un intérêt considérable se composent de 400-450 pages environ. Ils n'ont jamais été republiés depuis 90 ans, et sont très rares.

Tables des noms de personnes et de lieux du cartulaire de Gellone

- 100 pages environ, 180 f. plus 32 f. frais d'envoi.
Parution octobre 1994 -

- A commander chez Pierre Clerc, libraire,
13, rue Alexandre Cabanel, 34000 Montpellier.
Tél : 67 66 05 97. Fax : 67 60 69 78. -

Le très précieux cartulaire de l'abbaye de Gellone (Saint-Guilhem-le-Désert) a été édité de 1898 à 1905, mais contrairement au cartulaire d'Aniane qui comporte l'index des noms de lieux et de personnes, il a été publié sans ces tables, ce qui en rendait difficile l'utilisation.

C. Campos, F.R. Hamlin et J.C. Richard viennent de combler cette lacune en mettant à la disposition des chercheurs un ouvrage qui bénéficie de l'avancement des travaux dans les domaines des patronymes et des toponymes.

Signalons aussi que Pierre Clerc est spécialisé dans les livres sur l'histoire ancienne du Languedoc et qu'il peut envoyer son catalogue sur simple demande.

Marcel et Marinette Volpilière Contes et Chansons populaires du mont Lozère

*Répertoires recueillis et présentés
par Nicole Coulomb*

- Association Clair de Terre -
- Deux cassettes audio d'environ 1 h 30 chacune,
accompagnées d'un livret de 72 p.
Prix : 150 f. port dû -

L'édition de ces deux cassettes poursuit un travail d'enquêtes commencé dès 1978 sur le mont Lozère et continué jusqu'en 1992.

Marcel Volpilière livre ici, dans un ouvrage intimiste, une part de son répertoire de contes populaires varié et représentatif de la culture du mont Lozère. Il nous parle à travers eux de ce que fut la vie des anciens. Le conte est mis en situation pour que se disent des façons d'être et de vivre, celles des paysans lozériens de cette montagne réputée pour sa rudesse.

Marinette Volpilière complète le savoir de son époux en nous donnant à entendre les chansons traditionnelles apprises dans son enfance auprès de vieux de son village.

Cet ensemble constitue le premier témoignage directement restitué sur le conte, la chanson et la musique traditionnelle du mont Lozère et plus largement des Cévennes. Il s'agit là d'un document de tout premier ordre qu'il sera difficile de réitérer. Il est indispensable par sa fidélité, à tout amateur du genre, comme à tout Cévenol désireux de connaître ses racines.

Club Cévenol

Dans le cadre de son centenaire, le Club Cévenol s'était engagé à produire les tables analytiques (classement géographique, par sujets et par auteurs) de son bulletin *Causses et Cévennes* créée en 1895. Grâce à Madame et Monsieur Sicard c'est chose faite.

Ces *Tables* peuvent être commandées à :

M. Christian GREFFEUILLE

Club Cévenol

6, Grand'Rue

30270 ST-JEAN-DU-GARD

Prix : 295 f franco (expédition en recommandé)

Philippe Drouot Sur les flans du Mont Lozère CONCOULES

Adorable pays où l'oeil se grise d'azur, d'émeraude et de cristal... à deux pas des sources de la Cèze, lien original entre ce haut-lieu des Cévennes et la vallée du Rhône...

Puisse ce livre contribuer à une meilleure connaissance de ce patrimoine cévenol et d'inciter de nombreux touristes à venir se ressourcer au doux pays de Concoules.

(Extrait de la préface d'Edmond Reboul, Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon)

Michel PY La Liquière Calvisson, Gard Village du premier âge du fer en Languedoc oriental

- Supplément de la Revue Archéologique de Narbonnaise -
- Editions du CNRS -

Ouvrage ayant bénéficié de la collaboration de François PY, Patrick Sauzet et Catherine Tendille.

Louis Raymond LE BARJAQUES Tome I Vallée de la Cèze FERREYROLES

- Racines et Patrimoines Occitans,
Jeu de Ballon 30450 BARJAC -
- Prix : 100 f. franco de port -

-Vente aussi dans les librairies de la région-

Histoire du château de Ferreyroles et de ses moulins, précédée par une présentation du "Barjaquès" (18 communes autour de Barjac - Gard) : histoire, géologie, spéléologie.

Jean Galzin Evolution de la population des Cévennes durant neuf siècles

L'auteur montre que l'évolution de la population des Cévennes n'est pas conforme à celle de la France décrite par le grand historien Braudel dans son ouvrage *Identité de la France*.

La densité de la population -nombre d'habitants par kilomètre carré- est relativement élevée dans les parties des Cévennes où sont fortement implantés le châtaignier et l'industrie textile.

Les zones castanéicoles se sont déplacées en fonction du climat, chaud de 750 à 1300, froid de 1300 à 1730, moyennement chaud après. Les plus importantes se trouvaient sur le versant méditerranéen en période froide et moyennement chaude.

La zone industrielle de la laine recouvrait à la fin du XVII^e siècle l'ouest, le centre et le sud des Cévennes ; celle de la soie ensuite le centre, le sud et le sud-est.

Dans le sud, la densité de la population était bien supérieure à celle de la France à la fin du XVII^e siècle et au milieu du XIX^e.

Enfin le développement de l'industrie au XVI^e siècle a certainement favorisé l'implantation de la Réforme dans toutes les villes et dans de nombreuses paroisses rurales situées à l'ouest, au centre et au sud des Cévennes.

Cet ouvrage est en vente chez l'auteur :

Jean Galzin

30140 GENERARGUES

Prix : 105 francs, port compris

Etudes sur l'Hérault

Nouvelle série, n° 9-1993

Ce numéro comporte notamment :

Stéphane Maune, *A propos du septième Kardo du cadastre Béziers B. Le site de Balsède 3, Tourbes-Pézenas (Hérault)*

Alice-M. Colby-Hall, *Guillaume d'Orange, l'abbaye de Gellone et la vache pie de Châteauneuf-de-Gadagne*

Daniel Le Blévec, Jean Nougaret, *In memoriam. Robert Saint-Jean (1933-1992). Bibliographie des travaux de Robert Saint-Jean*

Henri Michel, Exposés de soutenance de thèses : *Le grain et le drap dans le narbonnais, 1300-1789*, par **Gilbert Larguier**, et *Une croissance industrielle sous l'Ancien Régime : le textile en Bas-Languedoc au XV^e et XVIII^e siècles*, par **Line Sallman**

Jean Nougaret : Archéologie médiévale, Histoire de l'Art. Bibliographie (1989-1993)

Jean-Claude Richard : Tables de la Nouvelle Série d'Etudes sur l'Hérault (1985-1993)

Commande à : Etudes sur l'Hérault,
Archives départementales,
BP 1266, 34011 Montpellier Cedex
Prix 200 f (franco de port).

Points de vente du présent bulletin :

- Maison de la Presse, 3 rue de la République, à 48000 MENDE
- Librairie Occitane, 38, rue Henri Merle, à 30340 SALINDRES
- Maison de la Presse à 30350 GENOLHAC

Sommaire du fascicule n° 2

| | |
|---|--------------------|
| Informations | 2ème de couverture |
| Autour de Raymond de Montaut (env. 1340-1374) | |
| "seul neveu" du Pape Urbain V (1362-1370), par J.B. Elzière et H. Duthu | 73 à 110 |
| Roquevaire, résidence de repos ?, par A. Boyat | 111 à 115 |
| Listes d'absents "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703, par P. Rolland | 116 à 118 |
| Des artistes nîmois méconnus du XVII° siècle : François et Jean Gommeau, par C. Potay | 119 à 123 |
| Les toponymes miniers, par M. Wienin | 124 à 127 |
| Brèves observations sur l'affaire Dreyfus, par O. Poujol | 128 à 131 |
| Quelques observations météorologiques, par J. Chabal | 132 |
| Recensions d'ouvrages reçus : | 133 & 134 |
| Paul Chapel : <i>Les tours à signaux des XIII° et XIV° siècles dans le bassin des Gardons d'Anduze et d'Alès</i> (Recension par O. Poujol) | |
| Michel Verrot : <i>Eglises rurales et décors peints en Lozère</i> (recension par O. Poujol) | |
| Jean-Paul Chabrol : <i>Les Seigneurs de la soie : trois siècles de la vie d'une famille cévenole (XVI°-XIX°)</i> (recension par P.A. Clément) | |
| Autres questions | 134 |
| Publications | 135 & 136 |
| Fac-similé des premières lignes du testament de Raymond de Montaut | 4ème de couverture |

Association Font-Vive

(Créée à Génolhac en 1961)

Fondateurs : Jean PELLET (1924-1990), Pierre RICHARD (1918-1968)

Lien des Chercheurs Cévenols

(Créé à Génolhac en 1975)

Fondateurs : Jean-François BRETON (1922-1985), Jean PELLET (1924-1990)

Publication réalisée avec l'aide : du Parc National des Cévennes, des Communes de Concoules et Génolhac

Bureau :

Président : Yannick Chassin du Guerny

Rédacteur en chef : Pierre A. Clément

Trésorier : François Penchinat

Secrétariat-Abonnements - Courrier : Marcel Daudet - 34 av des Verveines 93370 Montfermeil

Comité de Rédaction :

A. Alègre de la Soujeole - M. Caby - P. Cabanel - R. Calcat - G. Collin - E. Dumas - A. Durand-Tullou - H. Duthu - J.B. Elzière - F. Girard - Ph. Joutard - O. Poujol - R. Poujol - D. Travier - A. Venturini - M. Wiénin.

La reproduction des articles, dessins, cartes, reprographies, est interdite sans accord de la Rédaction et des auteurs.

Cotisations :

Annuelle commençant le 1er janvier de chaque année : 100 francs.

De soutien : 150 francs.

Vente des 2 fascicules (non séparés) : 100 francs.

Versement :

Par chèque bancaire : L.C.C. FONT-VIVE

Par chèque postal : L.C.C. - Compte 2000 14 C MONTPELLIER

Les versements, ainsi que tout courrier concernant L.C.C. : questions, réponses, textes à paraître, etc..., sont à adresser au Secrétariat-Abonnements Courrier(adresse ci-dessus).

Commission paritaire des publications et Agences de Presse - Certificat d'inscription n° 57172.

Imprimé par ICHTUS S.A.R.L. 30240 CALVISSON

ISSN 0335-6264 - Bulletin n° 100 (fasc. n° 2) - Janvier-mars 1995

Courrier : Marcel Daudet 34, av. des Verveines 93370 MONTFERMEIL

